



RAPPORT SUR LA SITUATION DE L'ENTREPRISE EN WALLONIE



PARTIE 1 : ÉVOLUTION DE LA SITUATION DE L'ENTREPRISE EN WALLONIE	3
SYNTHÈSE	5
Chapitre 1 : Le contexte global de l'entreprise en Wallonie	9
1.1 Un contexte macroéconomique concurrentiel et déprimé	9
1.2 Le contexte social : peu porteur pour l'emploi	12
1.3 Le contexte environnemental : un surcroît de législations	13
1.4 Le contexte administratif : des progrès graduels	14
1.5 Le contexte fiscal : taxation encore pesante	16
Chapitre 2 : L'entreprise, créatrice de valeurs	21
2.1 Evolution de la valeur ajoutée privée : trop faible	21
2.2 Création d'entreprises : évolution du nombre d'entreprises - En progrès	22
2.3 L'expansion des entreprises existantes : la taille des entreprises - Toujours trop petite	22
2.4 L'attractivité sur les entreprises étrangères : l'investissement direct étranger (IDE)	24
2.5 La rentabilité des entreprises : insuffisante pour générer l'investissement	25
2.6 La rémunération du personnel : l'importance du coin fiscal	26
Chapitre 3 : L'entreprise innovante	29
3.1 R&D, innovation : la clé de la croissance de l'entreprise	29
3.2 Investissements en équipement : plus environnementaux	31
3.3 Qualification et formation : en augmentation	33
Chapitre 4 : L'entreprise éco-efficace	35
4.1 Une utilisation plus efficace de l'environnement	35
4.2 Energie et matières premières : une consommation plus efficace	37
4.3 Mobilité et transport : une forte progression de la route	38
Chapitre 5 : L'entreprise dans la société	41
5.1 Systèmes de management : expression de la proactivité des entreprises	41
5.2 Partenariats avec les stakeholders : l'ouverture de l'entreprise	44
5.3 Dialogue et Reporting	48
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	51
PARTIE 2 : MONOGRAPHIES SECTORIELLES	53
Les secteurs de l'industrie technologique	55
L'industrie papetière	61
La construction	65
L'industrie de la seconde transformation du bois	69
L'industrie cimentière	77
Le secteur textile	83
Le travail intérimaire	87
L'industrie chimique	91
La transformation du papier et carton	95
L'industrie alimentaire	99
L'industrie du verre	103
L'industrie sidérurgique	107



PARTIE 1

**ÉVOLUTION DE
LA SITUATION
DE L'ENTREPRISE
EN WALLONIE**



SYNTHÈSE

Ces dernières années ont vu émerger une réflexion sur **le rôle et la responsabilité de l'entreprise** dans la société, tant au sein de divers cénacles de la société «civile» ou institutionnelle qu'au sein des entreprises elles-mêmes.

Ce rapport veut contribuer à définir la **position des entreprises** actives en Wallonie sur certains de ces enjeux, en rappelant, de manière rigoureuse et indicateurs à l'appui, quelques conditions nécessaires pour qu'elles puissent remplir les fonctions qui sont les leurs, dont la première d'entre elles reste la production de biens et de services.

Dans le cadre de la production et de la fourniture de ces biens et services, les entreprises veillent à intégrer à leur mode de gestion des considérations qualitatives visant à mieux respecter et valoriser l'homme et son environnement. Elles s'y emploient en ciblant, pour l'heure, leurs efforts sur **le redressement économique de la Wallonie, fondement d'un progrès durable**.

En effet, l'économie wallonne, même si elle évolue désormais à peu près comme l'économie européenne, subit les conséquences du **ralentissement conjoncturel sévère** (moins d'1% de croissance annuelle moyenne entre 2001 et 2003). En outre, la globalisation croissante et l'élargissement européen accentuent la pression concurrentielle et la nécessité de la restauration de notre **compétitivité**, notamment en matière de coûts salariaux.

Plus que jamais, la Wallonie, dont l'économie est très ouverte, a besoin d'un **tissu dense d'entreprises saines**. Dans le total de la production de valeur ajoutée, la part marchande privée reste en effet insuffisante : 58%. Or, seule l'activité marchande privée est capable de fournir le niveau d'exportations qui équilibre les importations des biens et services consommés en Wallonie. C'est aussi la sphère de production privée qui assure le financement d'un service public qui se doit, lui aussi, d'être efficace.

Deux conditions essentielles sont nécessaires pour stimuler la création et le développement des entreprises : **un contexte favorable** et une **rentabilité suffisante**.

En ce qui concerne la première de ces conditions, le contexte, **les cadres réglementaires et administratifs** dans divers domaines (économique, social, environnemental, fiscal...), déterminent pour une part non négligeable la capacité des entreprises à s'épanouir dans l'environnement extrêmement concurrentiel que nous connaissons.

Tant au niveau fédéral qu'au niveau régional, **la transparence administrative** a connu des **progrès notables**. Cependant, en matière de simplification administrative stricto sensu, des efforts importants sont encore nécessaires pour résorber les charges du passé. En outre, le processus de simplification administrative butera rapidement sur la complexité des législations elles-mêmes. Il importe donc que tant les gouvernements que les parlements s'emploient à édicter des textes clairs dont les impacts, notamment administratifs, ont été rigoureusement évalués.

Les entreprises conscientes de leur rôle dans la société

Un contexte macro-économique difficile

Stimuler la création et le développement des entreprises

Un contexte graduellement favorable

Trop de législations nouvelles

Les **législations sociales et environnementales** ont connu une **forte inflation** au cours des dernières années. Cette surabondance de nouvelles contraintes décourage l'esprit d'entreprendre, ainsi que les volontés de développement des entreprises existantes. Une évaluation de l'impact de toute nouvelle législation sur la vie et le fonctionnement des entreprises est impérative.

Dans le domaine fiscal, si le taux d'imposition des sociétés a été réduit, il reste toujours supérieur à la moyenne des autres pays industrialisés. En Wallonie, la fiscalité qui frappe les entreprises reste supérieure au niveau de celle de la Flandre, en raison de l'importance des taxes provinciales.

Une rentabilité trop faible

La **rentabilité** des entreprises actives en Wallonie est **à peine plus importante qu'un investissement sans risque**. L'écart n'est que de 3% en moyenne sur les 5 dernières années. Ces taux de rentabilité sont insuffisants pour inciter la création d'entreprises, pour assurer le développement des entreprises existantes, ou pour attirer des entreprises étrangères.

Une saine rentabilité est indispensable, non seulement pour rémunérer le capital investi, mais aussi pour **assurer le financement des investissements**, notamment en R&D et en formation. Or, face aux économies émergentes – de l'est au sud –, nos entreprises ne pourront rester concurrentielles qu'en se spécialisant dans des produits et services à haute valeur ajoutée, sphère d'activités qui demande une grande souplesse ainsi qu'un niveau élevé d'investissements (en équipements, R&D et qualification).

Une rentabilité saine permet aussi d'offrir au personnel une qualité de vie supérieure dans le travail, et de traiter de manière plus efficace les éventuels impacts environnementaux et sociétaux des process de production.

Une **évolution appropriée des coûts salariaux** totaux est essentielle pour maintenir voire améliorer la capacité d'auto-financement et d'investissement des entreprises. A cet égard, **la réduction des charges des cotisations** à la sécurité sociale permettrait à la fois de maintenir le salaire net tout en augmentant les capacités de développement des entreprises, favorisant dès lors l'emploi.

L'importance de la formation

Le volet formation-qualification mérite toute l'attention des entreprises en ce qui concerne les travailleurs, et des pouvoirs publics en ce qui concerne les demandeurs d'emploi. D'ailleurs, tant au niveau sectoriel qu'au niveau des entreprises, les ressources internes consacrées à la formation ne cessent d'augmenter. Pour les demandeurs d'emploi, les efforts de qualification actuels doivent s'accompagner de réformes dans l'organisation du marché du travail, assurant souplesse, mobilité et attractivité pour les emplois disponibles.

Stimuler les dépenses R&D

C'est cette qualification accrue du personnel qui permettra aussi un meilleur rendement des investissements R&D, voire les incitera. Notons que les dépenses et les investissements des entreprises en termes de PIB se situent dans la moyenne européenne, même si celle-ci reste elle-même trop faible (1,3%). Il est dès lors nécessaire de mettre en place des **politiques qui incitent** les entreprises wallonnes, et plus spécifiquement les PME, à encore augmenter leurs **dépenses et investissements en R&D**. Les subsides et contrats publics constituent, à cet égard, un levier essentiel. En outre, les incitants fiscaux, tels qu'un crédit d'impôt sur les dépenses R&D ou l'exonération d'une partie des charges sociales des chercheurs, ont fait leurs preuves à l'étranger et constituent un instrument puissant pour stimuler la R&D au sein des entreprises.

Les entreprises actives en Wallonie ont aussi massivement investi ces dernières années pour **améliorer l'éco-efficience** de leur production, avec des résultats probants. Chaque unité produite de biens et services consomme de moins en moins de ressources naturelles (eau, sol, air). Les accords de branche témoignent aussi de la poursuite des efforts des entreprises pour combiner au mieux objectifs environnementaux et compétitivité.

Cette logique d'investissement responsable cadre avec une **vision large** de l'**entreprise au sein de la société**. On assiste à une démultiplication des démarches qualités, des systèmes de management environnemental et social, et du «reporting», tous plus proches des enjeux sociétaux actuels. En outre, le dialogue et la transparence grandissent à travers de nouveaux modes de communication et des partenariats créatifs.

Si comme en témoignent les efforts des entreprises et la croissance – encore modeste – de leur nombre au cours des dernières années, le frémissement d'un **renouveau wallon** se manifeste, **la route est encore longue** avant de retrouver le niveau de la moyenne européenne.

Pour aider la Wallonie à avancer dans cette direction, **le niveau fédéral a un rôle moteur non négligeable** à jouer, qu'il est sans doute approprié de rappeler à l'heure où se constitue un nouveau Gouvernement fédéral. La diminution indispensable des cotisations sociales, une réduction des charges administratives, une fiscalité plus favorable aux investissements et aux dépenses en R&D, une application équilibrée du protocole de Kyoto et la mise en œuvre d'une politique ferroviaire ambitieuse, libéralisée et attentive aux besoins wallons sont parmi les chantiers principaux qui doivent être conduits avec attention par les Ministres fédéraux francophones, s'ils veulent amplifier de manière décisive les efforts entrepris par leurs homologues du Gouvernement régional.

De leur côté, **les entreprises** comprennent l'enjeu qu'il y a à **intensifier créativité et proactivité** pour mettre la Wallonie sur le chemin d'un développement économique et social durable. Elles ne peuvent y arriver qu'en disposant d'une marge de manœuvre suffisante propice au développement de leurs activités.

C'est **l'union** et **la cohérence des initiatives de tous les acteurs** – entreprises, Gouvernements fédéraux et régionaux, administration, partenaires sociaux, société «civile» – qui confirmera l'espoir naissant que la nouvelle génération pourra travailler et s'épanouir en Wallonie.

Amélioration de l'éco-efficience des entreprises

Le rôle du fédéral dans le redressement wallon

CHAPITRE 1

LE CONTEXTE GLOBAL
DE L'ENTREPRISE EN
WALLONIE1.1. UN CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE
CONCURRENTIEL ET DÉPRIMÉ

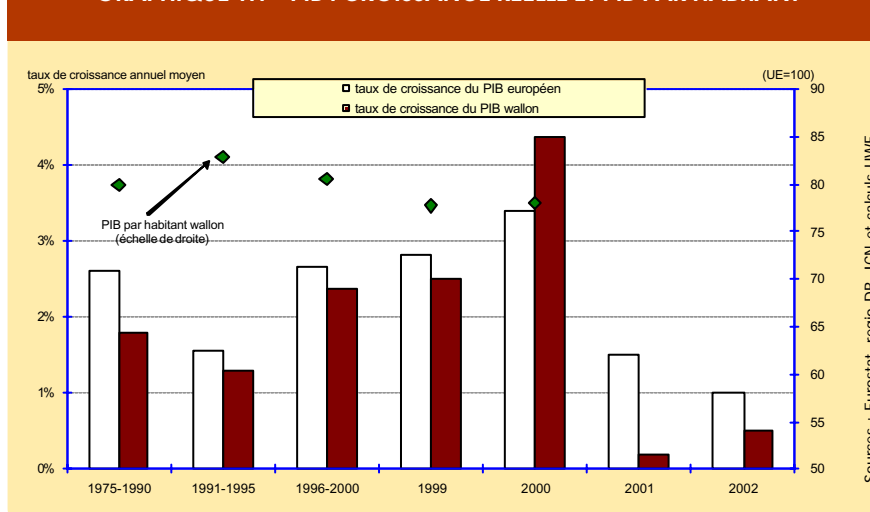
Par rapport à l'évolution de l'économie européenne, l'**économie wallonne** est encore en **convalescence**, après une détérioration qui s'est étendue sur près de deux décennies. Entre 1975 et 1990, la croissance du PIB wallon a atteint 1,8% en moyenne annuelle, contre 2,6% pour l'Europe, avec un PIB par habitant chutant à moins de 80% de la moyenne européenne (voir graphique 1.1). Ce déclin a manifestement connu un coup d'arrêt durant les années 90. **Le taux de croissance** du PIB de la **Wallonie** a été **presque similaire à celui de l'Europe** entre 1991 et 2000, mais toujours en faveur de l'Europe.

Si l'économie wallonne fait presque jeu égal avec l'Europe, elle ne fait pas encore mieux. Le processus de rattrapage ne semble donc pas encore se traduire dans les chiffres.

En outre, **l'environnement économique mondial déprimé** va continuer de peser sur l'économie wallonne en 2003, voire en 2004. Selon les dernières prévisions de l'OCDE, la croissance de l'Europe et de la Belgique devraient tourner autour de 1% en 2003, avant une reprise graduelle qui porterait le taux de croissance à environ 2 ¼%.

Plus préoccupant, les indicateurs conjoncturels publiés depuis la sortie des prévisions de l'OCDE incitent à un plus grand pessimisme encore. En effet, l'Allemagne et l'Italie ont connu une récession sur la fin de 2002 et début 2003, tandis que les autres pays européens n'ont pas affiché de bien meilleures performances.

GRAPHIQUE 1.1 - PIB : CROISSANCE RÉELLE ET PIB PAR HABITANT



**TABLEAU 1.1 - SYNTHÈSE DES PRÉVISIONS
DE CROISSANCE RÉELLE DU PIB (%)**

	2000	2001	2002	2003	2004
OCDE	3,8	0,8	1,8	1,9	3,0
Etats-Unis	3,8	0,3	2,4	2,5	4,0
Japon	2,8	0,5	0,3	1,0	1,1
UE	3,5	1,6	1,0	1,2	2,4
Allemagne	2,9	0,6	0,2	0,3	1,7
France	4,2	1,8	1,2	1,2	2,6
Italie	3,1	1,8	0,4	1,0	2,4
Pays-Bas	3,3	1,3	0,3	0,7	1,9
Belgique	3,7	0,8	0,7	1,3	2,3
Royaume-Uni	3,1	2,1	1,8	2,1	2,6

Source : OCDE - Mai 2003

Dès lors, les chiffres de l'OCDE semblent désormais être la fourchette haute des prévisions de croissance pour 2003-2004. La Belgique et la Wallonie connaîtront vraisemblablement **un taux de croissance économique compris entre 0,5% et 1% en 2003**. Or, en-dessous de 2% il n'y a pratiquement pas de création d'emploi. Il faut atteindre 3% pour assurer une réelle prospérité.

L'évolution économique internationale joue un très grand rôle dans l'évolution de l'économie wallonne qui, de par sa taille et sa structure, dépend largement des marchés extérieurs, comme en témoigne le graphe 1.2. Celui-ci montre que la part des exportations dans le total du chiffre d'affaires se monte, pour l'industrie, à plus de 70%. Il indique aussi qu'en dépit d'une composante fortement conjoncturelle, la part des exportations, pour le total de l'économie, est croissante depuis 1993, pour atteindre près de 40% en 2002.

De plus en plus dépendante des marchés extérieurs, et compte tenu d'une concurrence sans cesse plus exacerbée, l'économie wallonne a comme impératif de rester **compétitive**.

L'un des éléments-clés de cette compétitivité est **l'évolution des coûts salariaux** de notre économie par rapport à nos principaux partenaires. Comme beaucoup d'instances – Conseil Central de l'Economie, Banque Nationale – l'ont déjà souligné, la compétitivité-coût de notre économie

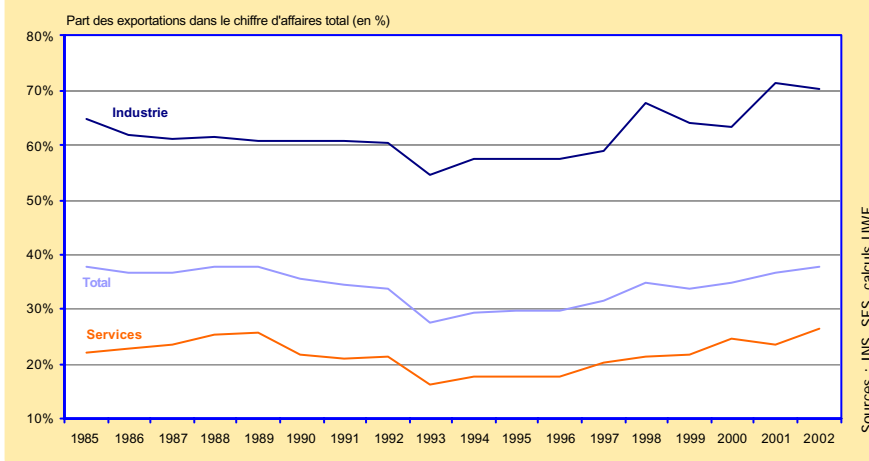
GRAPHIQUE 1.2 - PART DES EXPORTATIONS DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES


TABLEAU 1.2 - EXPORTATIONS : VARIATION ANNUELLE (en %)

	1999	2000	2001	2002
Wallonie	-0,4%	21,7%	4,9%	-0,9%
Flandre (1)	4,9%	19,9%	3,3%	-1,5%
Belgique (1)	4,5%	21,3%	3,9%	-1,8%
Allemagne	5,7%	17,2%	6,8%	1,6%
Pays-Bas	4,4%	22,9%	4,1%	-2,8%
France	3,9%	14,9%	1,6%	-1,5%
Nord-Pas-de-Calais		15,2%	3,6%	-3,8%

Source : AWEX d'après les chiffres de la BNB

(1) Afin de refléter l'orientation fondamentale des exportations flamandes et belges, celles-ci ont été corrigées de l'effet dopant de la simple réexpédition à l'étranger depuis décembre 2001 de produits pharmaceutiques importés d'Irlande. Selon la Banque Nationale de Belgique, les montants associés à ces mouvements de transit sur le territoire flamand totalisent 18,3 milliards d'euros en 2002, ce qui représentent 10 % des exportations de la Flandre.

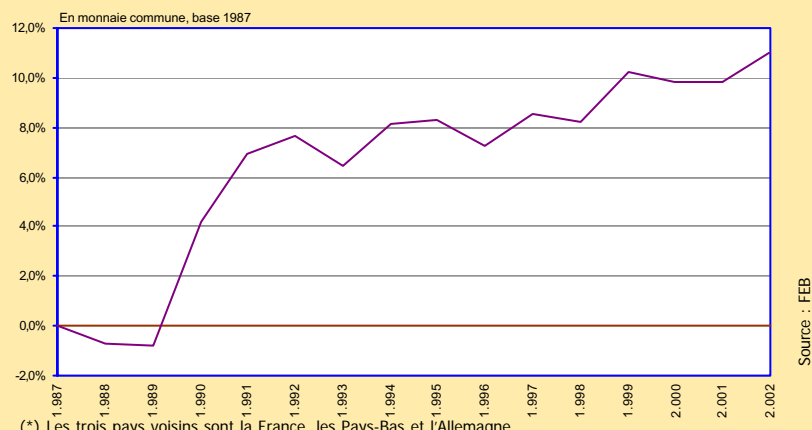
s'est encore détériorée en 2002, comme en témoigne le graphique 1.3. Le handicap en matière de coûts salariaux par rapport aux trois pays limitrophes (France, Allemagne, Pays-Bas) qui sont aussi nos principaux partenaires commerciaux, se monte désormais à 11%, alors que la comparaison était à notre avantage en 1988.

En dépit de cet handicap salarial, **les exportations wallonnes** ont affiché une bonne performance en 2000 et 2001, comme l'indique le tableau 1.2. Elles ont néanmoins légèrement reculé en 2002, de près de 1%, sous l'effet du ralentissement de l'économie mondiale. Elles ont cependant **mieux résisté** que les exportations de régions ou pays voisins (Flandre, Pays-Bas ou France). Il est à noter que la croissance des exportations wallonnes a été supérieure à celle de la Flandre sur les trois dernières années.

Cependant, contraintes par des coûts salariaux élevés, les entreprises actives en Wallonie n'ont pu maintenir ou gagner des parts de marché qu'en comprimant leurs marges bénéficiaires ou en augmentant leur productivité au prix d'une moindre croissance ou d'une réduction de l'emploi.

Ces deux solutions pour maintenir la compétitivité ne sont évidemment pas tenables à moyen terme. Il est donc urgent de restaurer la compétitivité extérieure de notre économie, en réduisant l'écart des coûts salariaux. Le chapitre 2 reviendra sur cet épineux problème.

GRAPHIQUE 1.3 - HANDICAP EN MATIÈRE DE COÛTS SALARIAUX PAR TRAVAILLEUR PAR RAPPORT AUX TROIS PAYS VOISINS (*)



1.2. LE CONTEXTE SOCIAL : PEU PORTEUR POUR L'EMPLOI

Au niveau macro-économique, le **taux de chômage** reste **très élevé** en Wallonie : 16,8% en mai 2003, selon les chiffres du Ministère de l'Emploi et du Travail (MET)⁽¹⁾. Le ralentissement économique a ramené ce taux à son niveau de 1999.

Le niveau du taux d'emploi reflète peut-être encore mieux que les chiffres du chômage **la situation préoccupante du marché du travail** en Wallonie. Le taux d'emploi se situait à 55,4% en 2001. Il n'y a pas encore de chiffres pour 2002 et 2003, mais, compte tenu de l'évolution du chômage, le taux d'emploi ne devrait pas s'être amélioré. Cela signifie donc que « seulement » un peu plus d'un Wallon sur deux entre 15 et 64 ans possède un emploi. Le niveau est encore loin des objectifs de l'Union Européenne qui est de 70%.

Une analyse affinée du taux d'emploi par niveau d'âge (tableau 1.4) montre que les taux les plus bas s'enregistrent chez les jeunes (15 à 24 ans), en partie dû à la scolarité obligatoire jusque 18 ans, et chez les plus âgés (50 à 64 ans).

L'analyse du taux d'emploi par niveau de qualification montre que **le chômage wallon est majoritairement un chômage de faiblement qualifiés** (personnes ne disposant pas d'un diplôme de l'enseignement secondaire). Il est inquiétant de voir que le taux d'emploi de ce type de public est le plus faible (moins de 40% en 2001) et le plus sensible au contexte économique. A l'inverse, le taux d'emploi des personnes détentrices d'un diplôme de l'enseignement supérieur dépasse 80%.

TABLEAU 1.3 - TAUX WALLONS (population de 15 à 64 ans)

	1999	2000	2001	2002
Taux d'activité (1)	62,8%	62,4%	61,5%	n.d.
Taux d'emploi (2)	54,8%	56,0%	55,4%	n.d.
Taux de chômage (Eurostat)	12,7%	10,3%	9,9%	n.d.
Taux de chômage (MET)	17,2%	16,7%	16,3%	16,1%

Sources : INS, EFT, Eurostat, MET

(1) Le taux d'activité est le ratio entre la population active (5 chômeurs + travailleurs) et la population en âge de travailler (15-64 ans).

(2) Le taux d'emploi est le ratio entre la population ayant un emploi et la population en âge de travailler.

TABLEAU 1.4 - TAUX D'EMPLOI WALLONS PAR TRANCHE D'ÂGE

	1999	2000	2001
de 15 à 24 ans	21,7%	23,6%	23,7%
de 25 à 49 ans	73,4%	74,4%	73,2%
de 50 à 64 ans	38%	39,3%	40,1%

Sources : INS, EFT

(1) Comme le montre le tableau 1.3, les taux de chômage calculés par le MET sont supérieurs à ceux d'Eurostat, eux-mêmes basés sur les enquêtes relatives aux forces de travail. Les statistiques d'Eurostat sont les seules qui peuvent servir pour une comparaison internationale.

C'est aussi l'emploi de ces tranches de population - jeune, âgée et/ou peu qualifiée – qui est le plus sensible à **deux facteurs** qui interviennent pour beaucoup dans **la décision des entreprises d'engager**, à savoir le niveau des **coûts salariaux** et les **contraintes de la législation sociale**. Or, ces deux facteurs ont évolué négativement ces dernières années.

Les coûts salariaux ont augmenté de manière importante sur la période 2000-2001, évaluée à 7,9% par le Gouvernement fédéral, contre une fourchette de 6,3%-6,5% pour les trois pays voisins de la Belgique : Allemagne, Pays-Bas et France (selon l'OCDE).

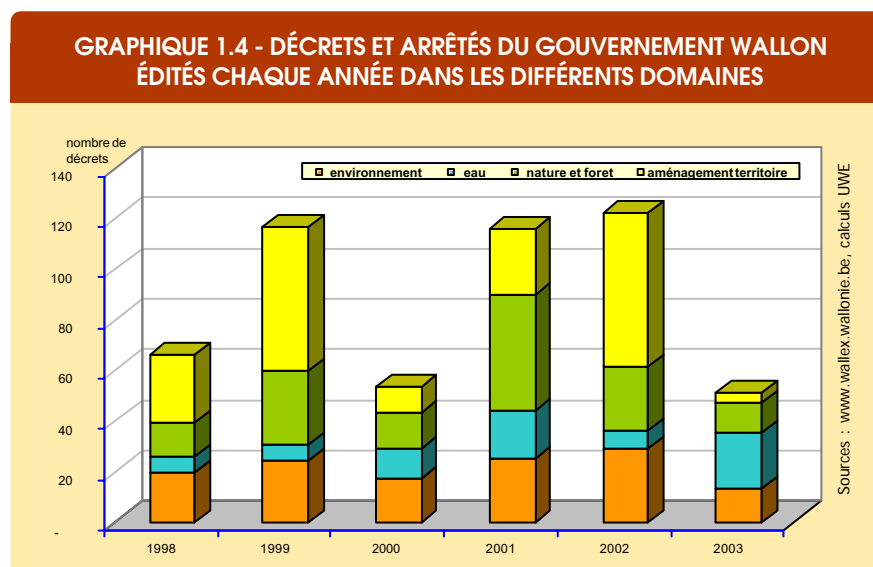
Concernant **les mesures législatives** prises dans le champ social, ce sont pas loin d'**une nouvelle disposition par mois** qui aura été prise durant les quatre dernières années. Ces législations visant à la protection accrue des travailleurs et leur qualité de travail dans leur « bien-être » individuel (aménagement du temps de travail, protections contre le harcèlement ou la discrimination,...), ainsi que de la judiciarisation accrue qu'elles entraînent, ont eu et continueront d'avoir un impact sur l'emploi compte tenu de leur caractère contraignant et rigide.

1.3. LE CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL : UN SURCROIT DE LÉGISLATIONS

Le contexte environnemental concernant les entreprises est avant tout réglementaire. La réglementation régionale et fédérale, influencée largement par les directives européennes, est en **évolution permanente** : les textes sont amendés, réécrits, complétés ou adaptés, les notions évoluent, les définitions changent, les normes sont modifiées. **L'instabilité du cadre réglementaire** contraint les entreprises à des adaptations successives et multiples; ce qui pose parfois des problèmes lorsque par exemple les modifications à apporter touchent aux procédés de fabrication.

Depuis 1998, quelque **525 décrets et arrêtés wallons** ont été adoptés dans les domaines de la protection de l'environnement, de l'aménagement du territoire, de l'eau et de la conservation de la nature et des forêts.

Le graphique 1.4 indique qu'il n'y a pas de ralentissement dans ce rythme. Depuis 4 ans, le Ministre wallon de l'Environnement réalise un important travail de mise en conformité du droit wallon au regard du droit européen : tous domaines confondus, 11 directives « anciennes »



et 9 «récentes» ont été transposées. L'inflation de décrets et arrêtés, sans doute inévitable, engendre un malaise croissant au sein des entreprises. Le malaise tourne au découragement et à l'incompréhension lorsque la **transposition des directives** européennes montre trop de particularismes par rapport aux autres régions et aux autres pays. Ces particularismes compliquent la gestion des entreprises ; c'est particulièrement le cas pour celles qui ont plusieurs sièges d'exploitation en Belgique ou en Europe.

En plus des normes et prescriptions, la réglementation impose des **obligations de reporting**. Une synthèse récente des diverses obligations de rapportage pesant tant sur les autorités que sur les entreprises dénombre quelque 18 obligations différentes dans le domaine des déchets et 13 dans celui de l'air. Concernant les mêmes domaines de l'environnement, les différentes obligations ne procèdent d'aucun souci de cohérence et de compatibilité entre elles. Il est urgent que les différents organismes internationaux et européens, ainsi que les administrations et services fédéraux belges se concertent pour assurer plus de cohérence entre les divers formulaires et pour simplifier les obligations de reporting.

Les zonings industriels occupent une **part très réduite du territoire wallon** (2.4%) qui évolue peu dans le temps. En vue de satisfaire à la demande d'espace des dix prochaines années, le Gouvernement wallon a initié un plan prioritaire qui conduira à une **augmentation nette de 1000 ha**, via l'augmentation de la superficie de zonings existants ou la création de nouveaux zonings ici et là. Ces nouvelles affectations devront toutefois suivre une procédure complexe de modification des plans de secteurs ; ces nouveaux espaces ne seront donc **disponibles qu'en juin 2004** au plus tôt.

La détermination par le Gouvernement wallon des futures zones de protection « **Natura 2000** » concerne 200.000 ha soit 13% du territoire, mais, jusqu'à présent, on n'a constaté que peu d'interférence avec les activités industrielles.

Dans le domaine des sols, une **législation est en préparation**. Elle doit définir les sites à réhabiliter, les critères de priorités et la procédure à suivre. A ce stade, la réglementation en projet s'annonce praticable pour autant que certaines phases préliminaires d'inventaire ne soient pas inutilement détaillées et coûteuses; le financement de ce programme s'annonce cependant assez lourd.

1.4. LE CONTEXTE ADMINISTRATIF : DES PROGRÈS GRADUELS

1.4.1. Simplification administrative

La démarche de simplification est facilitée par l'existence au niveau wallon du **Commissariat à la simplification administrative**. A ce Commissariat se sont ajoutés successivement une **cellule E-gouvernement** et un **service de lisibilité des formulaires**.

Les résultats se font progressivement sentir par :

- la généralisation de l'**accusé de réception** qui doit être envoyé dans les 10 jours⁽²⁾.
- la déclaration de **charges administratives** qui doit accompagner toutes nouvelles mesures décidées par le Gouvernement wallon.

(2) L'accusé de réception prévoit pour tout dossier introduit à la Région wallonne, l'obligation pour l'administration de signaler dans les 10 jours :

- le service compétent et le fonctionnaire en charge;
- le caractère complet ou incomplet du dossier et l'identification des pièces manquantes (si cette information ne peut être transmise endéans les 10 jours, l'accusé mentionnera dans quel délai ce renseignement sera fourni à l'entreprise);
- si possible, le délai indicatif endéans lequel une décision serait prise.

A noter que par circulaire du 6 mars 2003, le Ministre Charles Michel a suggéré aux Communes d'appliquer les principes de l'accusé de réception dans leurs relations avec les entreprises et citoyens.

- la correspondance entre le type d'activité économique (par le biais des codes NACE) et les **droits et obligations des entreprises**⁽³⁾.
- la **simplification de certaines procédures spécifiques** telles que l'aide à la consultance (nombre de rubriques ramené de 700 à 70) et les aides au logement.
- la **simplification de 25 règlements taxes communaux**.
- la mise en place de la **vignette** reprenant dans un seul formulaire les données répétitives de différents formulaires. L'indication, pour chaque rubrique d'un formulaire, du lien avec une donnée officielle (statut, comptes, permis d'environnement,...) en faciliterait aussi le remplissage.

1.4.2 Informatisation

Du point de vue «informatique», il faut souligner la **mise sur le site internet www.wallonie.be** de **l'ensemble des formulaires utilisés** par les administrations wallonnes. Il y en a plus de 250 dont 52 font l'objet d'une version électronique dite «intelligente», à savoir pour partie pré-remplie ou bénéficiant de clés automatiques de vérification.

Un effort similaire a été fait par le fédéral. Les formulaires ont été logés dans les différents sites spécifiques aux administrations.

La révolution «internet» permet d'avoir accès à de nombreuses banques de données et indicateurs des démarches à suivre. Les sites www.belgium.be et www.wallonie.be peuvent être qualifiés de début de ponts entre les différents niveaux de pouvoir structurés sur base de la logique «ligne de vie». Ainsi, si la réponse à une question n'est pas encore automatique, au moins les textes y relatifs peuvent être consultés. Tel est le cas en matière d'impôt sur les revenus grâce au site www.fisconet.fgov.be.

Par ailleurs, depuis avril 2003, le site www.mementofiscalcommunal.be reprend les 17.000 pages des règlements taxes des 262 communes wallonnes. Cela permet de comparer la pression fiscale par commune et la démarche de simplification administrative.

1.4.3. Transparence ne veut pas dire simplification

De ce qui précède, il peut être conclu qu'un **grand effort** de **transparence administrative** a été accompli. Il faut aussi saluer la décision du Gouvernement wallon de ne plus proposer de nouveau formulaire qu'à condition d'avoir été simplifié par le Comité de lisibilité. Il n'en reste pas moins qu'il faut **encore traiter les nombreux formulaires et démarches antérieurs à 2003** (que nous pourrions qualifier de «charges du passé»). Les efforts à accomplir doivent aboutir au fait :

- que le citoyen et l'entreprise ne se posent pas de questions sur la portée des données sollicitées (c'est le rôle du Comité de lisibilité).
- qu'une administration ne sollicite pas une information non confidentielle disponible déjà fournie à une autre administration. La banque Carrefour de la sécurité sociale est de ce point de vue particulièrement performante. Il y a lieu d'espérer que la mise en place de la banque Carrefour de l'entreprise allégera également de manière significative les réponses aux demandes des administrations.

(3) Au niveau fédéral, ce relevé est disponible sur le site www.belgium.be sous la rubrique « Entreprises » (>créer une entreprise> procédures starters d'aide). Au niveau régional, il est annoncé.

1.4.4. Pas de simplification législative

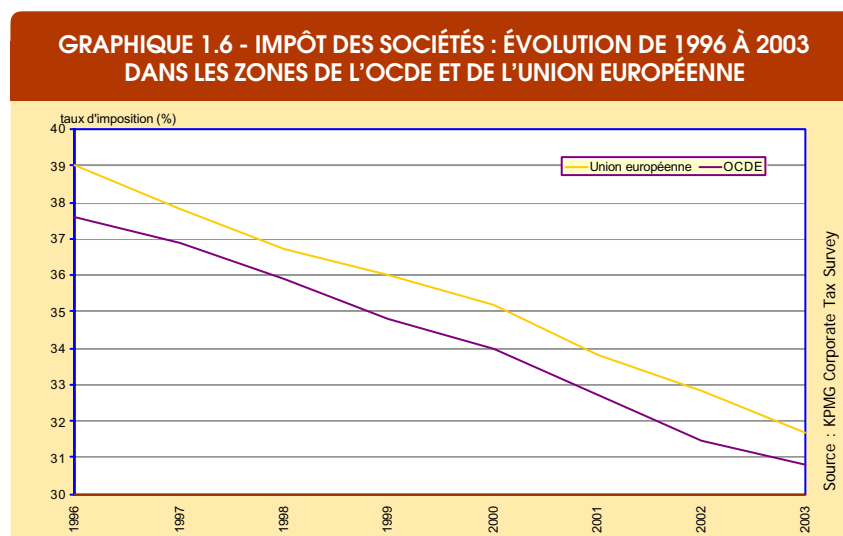
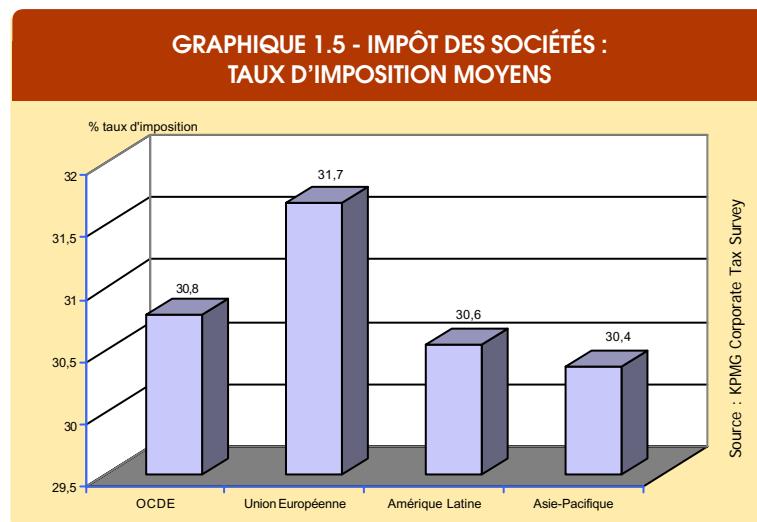
Simplification administrative et législative sont indissociables. En la matière, il faut constater que pour les Parlements, la **simplification législative** n'est pas à l'ordre du jour ; aucune commission parlementaire n'en fait son cheval de bataille. Or, la masse d'informations sollicitées auprès des entreprises l'est normalement sur base d'une réglementation édictée ou contrôlée par un Parlement. Il serait opportun que les législateurs se posent la question de la pertinence et de l'opportunité de rendre leur « législation » aussi détaillée.

Cette inflation législative est notamment manifeste dans le domaine social ou environnemental, comme les sections 1.2 et 1.3 le détaillent.

1.5. LE CONTEXTE FISCAL : TAXATION ENCORE PESANTE

1.5.1 Réduction de l'impôt des sociétés : un phénomène mondial

Une étude récente de KPMG International⁽⁴⁾ indique qu'entre 1996 et 2003 le **taux facial de l'impôt des sociétés** dans l'Union européenne est passé de 39% à 31,68%. Le taux facial belge est quant à lui passé de 40,17% en 2002 à 33,99% en 2003. Les graphiques 1.5 et 1.6 montrent que la **réduction des taux** est un **phénomène mondial**.



4) Source : KPMG 2003 International Corporate Tax Rate Survey.

Le paradoxe est que **les taux belges** sont, d'une part, **systematiquement supérieurs** à la moyenne européenne et, d'autre part, que **les autorités fédérales tardent à les réduire**.

En 1996, la moyenne européenne était de 39%, le taux belge de 40,17% soit 1,2% supérieur. Il a fallu attendre le 1^{er} janvier 2003 pour le voir réduire à 33,99% soit un taux de 2,31% supérieur à la moyenne européenne qui est de 31,68%. Le taux de 30% souhaité par les entreprises placerait les entreprises belges aujourd'hui en position attractive par rapport à la moyenne.

Quoi qu'il en soit, ce taux facial de 33,99% doit être majoré en raison des dépenses rejetées qui, en augmentant la base, majorent le taux réel. Ceci est dû notamment au rejet des dépenses liées à l'environnement, aux véhicules, frais de restaurant,...

1.5.2 Fiscalité régionale et locale frappant l'investissement : encore lourde

La charge fiscale régionale et locale frappant l'entreprise prend principalement **cinq formes** :

- a) le **précompte immobilier** frappant, d'une part, les immeubles, et, d'autre part, le matériel et outillage;
- b) la **taxe industrielle compensatoire**;
- c) la **taxe sur la force motrice**;
- d) la **taxe provinciale sur la superficie** (uniquement dans le Hainaut);
- e) la **taxe communale sur les «toutes-boîtes»**.

Au point 1.5.3. nous indiquerons l'impact du cumul des taux de base et additionnels provinciaux et communaux au précompte immobilier.

a) précompte immobilier matériel et outillage

En raison de la méthodologie retenue, le revenu cadastral du bâti a augmenté entre 1990 et 2000, de 17% et celui du non bâti de 82%⁽⁵⁾.

Depuis 1998, le revenu cadastral matériel et outillage est plafonné en Flandre alors qu'en Wallonie il continue à croître. Entre 2000 et 2002, il a augmenté de 6,1% en Wallonie et de 0,9% en Flandre. En outre, cette taxe n'existe plus en Flandre pour les investissements supplémentaires. Elle n'existe pas dans les pays voisins (France, Luxembourg, Allemagne, Pays-Bas). Pour mettre la Wallonie en harmonie avec les régions voisines, cette taxe doit dès lors être supprimée pour les investissements futurs.

TABLEAU 1.5 - REVENU CADASTRAL MATÉRIEL ET OUTILLAGE (montants en millions d'euros)

	Région Wallonne	Région flamande
1990	123,3	268,2
1995	167,0	424,7
2000	224,2	529,2
2001	231	531,2
2002	238	533,8

Sources : Administration des Finances, calculs UWE

(5) Ceci est dû au fait que pour les bâtiments, quelle que soit l'année de construction, le revenu cadastral est fonction de la valeur locative « théorique » de 1975, tandis que pour le matériel et l'outillage, le revenu cadastral se calcule sur la valeur d'investissement, l'année de l'investissement sans appliquer un coefficient dégressif en fonction de la valeur 1975.

Faute d'une suppression qui n'est pas encore à l'ordre du jour, les entreprises attendent avec impatience la mise en œuvre de la réforme fiscale wallonne annoncée pour le 1^{er} janvier 2004 qui prévoit l'exonération du matériel et outillage dont la valeur d'investissement par parcelle cadastrale est égale ou inférieure à 50.000 euros. A l'avenir, ce ne seront plus que les moyennes et grandes entreprises qui seront frappées de précompte immobilier sur leurs investissements supplémentaires matériel et outillage. Par ailleurs, le précompte sera désormais calculé sur la base du revenu cadastral avec un index gelé à l'année 2002.

b) taxe industrielle compensatoire

Suite à la péréquation cadastrale de 1979, certaines provinces et communes ont décidé de surtaxer les investissements industriels, estimant que cette péréquation profitait trop aux industries. Cette taxe industrielle compensatoire n'existe plus que dans deux provinces, le Hainaut et Liège et dans quelques communes wallonnes. Cet anachronisme devrait être supprimé.

c) taxe sur la force motrice

La taxe sur la force motrice existe dans les provinces du Hainaut, Luxembourg et de Namur. Elle s'élève respectivement par kilowatt de puissance nominale des moteurs à :

- Hainaut : 5,7 euros
- Luxembourg : 3,23 euros
- Namur : 9,3 euros au-delà de 200 kw

Or, les provinces du Brabant et de Liège ont montré qu'il était possible de supprimer ces taxes. En effet, le Brabant wallon lors de sa création a décidé de ne pas l'introduire (avec effet au 1^{er} janvier 1995). Quant à la province de Liège, elle l'a supprimée (avec effet au 1^{er} janvier 2002). Cette taxe n'est pas un privilège des 3 provinces précitées. En effet, plus de la moitié des communes wallonnes lève une taxe sur la force motrice.

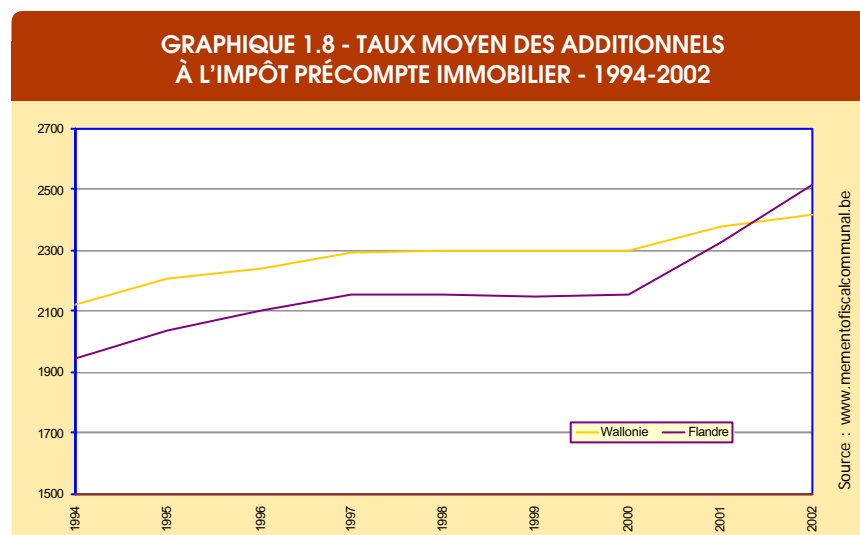
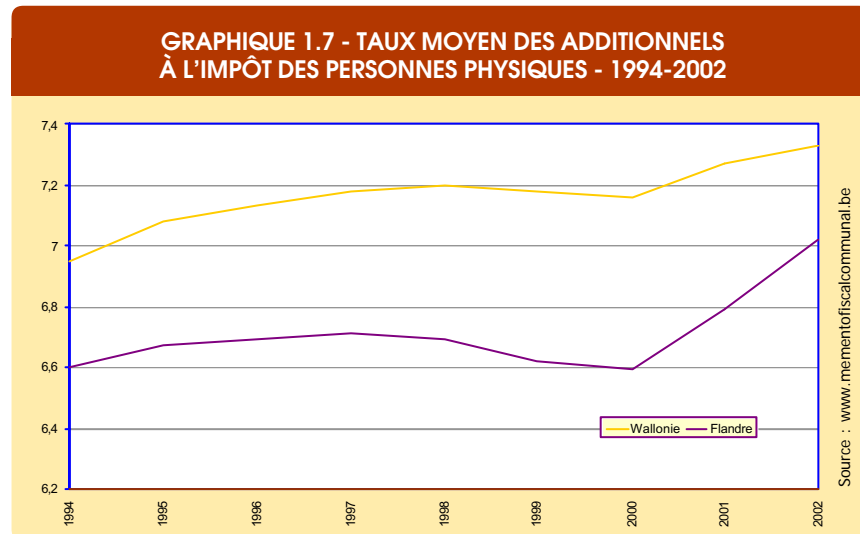
d) taxe provinciale sur la superficie

Le Hainaut est la province la plus taxatrice de toutes les provinces wallonnes. Elle cumule les additionnels au précompte immobilier les plus élevés, la taxe sur la force motrice et la taxe industrielle compensatoire. Elle a par ailleurs introduit une taxe sur la superficie, fonction comme le dit son nom, du nombre de m² occupés par l'entreprise.

e) taxe sur les toutes-boîtes

La diffusion d'écrits publicitaires « toutes-boîtes » a vu sa taxation communale doublée voir triplée en 1998. Ce mouvement à la hausse, propre à la Wallonie (les communes flamandes n'ayant pas suivi) a obligé certaines entreprises à modérer voire renoncer à ce canal de communication.

1.5 3. Cumul des fiscalités communales, provinciales et régionales en matière de précompte immobilier



Le graphique 1.8 indique une plus forte croissance de l'imposition communale en Flandre qu'en Wallonie. **La fiscalité wallonne sur les entreprises reste néanmoins globalement supérieure.** En matière de précompte immobilier il a en effet lieu de cumuler la base régionale et les additionnels provinciaux et communaux. Il en ressort clairement que le taux moyen moindre communal wallon ne compense que très légèrement la surtaxation des provinces et la suppression annoncée en Flandre du taux de base régional.

En matière de fiscalité provinciale, une comparaison de la moyenne des additionnels provinciaux flamands et wallons (à base égale) donne 615 pour la Flandre et 1.500 pour la Wallonie, soit 885 points de différence.

Il ressort que **les taxes des provinces wallonnes sont deux ou trois fois supérieures à celles de la Flandre.** La charge fiscale provinciale est une des causes majeures du faible taux d'investissement des entreprises en Wallonie.

**TABLEAU 1.6 - TAUX DE PRÉCOMPTE IMMOBILIER
PROVINCES WALLONNES ET FLAMANDES**

Provinces wallonnes	Taux de base régional	Additionnels provinciaux	Total
Brabant Wallon	1,25%	1.150	14,4%
Hainaut	1,25%	1.825	22,8%
Liège	1,25%	1.500	18,8%
Luxembourg	1,25%	1.634	20,4%
Namur	1,25%	1.390	17,4%
Moyenne		1.500	

Provinces flamandes	Taux de base régional	Additionnels provinciaux	Total
Anvers	2,5%	290	7,3%
Brabant Flamand	2,5%	332	8,3%
Flandre occidentale	2,5%	320	8%
Flandre orientale	2,5%	295	7,4%
Limbourg	2,5%	300	7,5%
Moyenne		307,5 (ou 615 en moyenne comparable à la Wallonie)	

Sources : Services provinciaux, calculs UWE

La globalisation du taux de base régional et des additionnels communaux et provinciaux fait apparaître une différence de 661 additionnels en défaveur de la Wallonie. Il en ressort que **la charge fiscale frappant les bâtiments et matériel et outillage des entreprises est en Wallonie 20% supérieure à celle existant en Flandre** (cfr. tableau 1.7).

**TABLEAU 1.7 - CUMUL DES ADDITIONNELS
AU PRÉCOMPTE IMMOBILIER**

	Taux de base Région	Province	Commune	Total					
Wallonie	1,25% soit 125	1500	2415	4040					
Flandre	2,5% soit 250	615	2514	3379					
			<table border="0"> <tr> <td>Additionnels wallons</td> <td>4.040</td> <td rowspan="2">= 120%</td> </tr> <tr> <td>Additionnels flamands</td> <td>3.379</td> </tr> </table>	Additionnels wallons	4.040	= 120%	Additionnels flamands	3.379	
Additionnels wallons	4.040	= 120%							
Additionnels flamands	3.379								

CHAPITRE 2

L'ENTREPRISE,
CRÉATRICE
DE VALEURS

Le premier rôle de l'entreprise privée, qui évolue dans une économie de marché, est de fournir des biens et services aux meilleurs prix et à la meilleure qualité possibles. Sans un pôle privé fort de production de biens et de services, le risque d'appauvrissement collectif – relatif mais aussi absolu – est réel.

En effet, seul le pôle de production privée permet d'alimenter nos échanges extérieurs, dont la Wallonie est très dépendante, de fournir la plupart des biens et services consommés par la population intérieure, et d'assurer le financement d'un pôle public indispensable.

2.1. EVOLUTION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRIVÉE : TROP FAIBLE

La répartition de la valeur ajoutée régionale par grands secteurs institutionnels témoigne non seulement de la **relative faiblesse du secteur privé dans la production totale de richesses en Wallonie** (58%) mais aussi d'un très faible accroissement de cette part depuis 1995 (cfr. tableau 2.1). Par comparaison, le pôle « entreprises » assure en Flandre 70% de la production totale de la valeur ajoutée.

TABLEAU 2.1 - RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE
ENTRE LES ACTEURS ÉCONOMIQUES

	1995	1998	1999	2000	2001
Entreprises	57,7%	54,6%	57,7%	58,1%	58,1%
Administrations publiques	19,9%	20,3%	20,2%	19,9%	20,1%
Indépendants	26,2%	26,6%	25,6%	25,0%	24,8%

Sources : ICN, calculs UWE

Pour rattraper le niveau de production de la moyenne européenne, la Wallonie doit nécessairement **créer plus de valeur ajoutée**. Le tableau 2.1 montre que cette création de valeur doit s'opérer **dans le secteur privé marchand**, sous peine d'établir un déséquilibre qui menacerait le caractère durable du redressement.

Il y a **trois manières d'augmenter la valeur ajoutée du secteur privé** :

- Par la **création** et le développement de nouvelles entreprises.
- Par l'**expansion** d'entreprises existantes.
- Par l'**attraction** d'entreprises étrangères sur le sol wallon.

Les prochaines sections vont passer en revue ces trois voies.

2.2. CRÉATION D'ENTREPRISES : ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES – EN PROGRÈS

TABLEAU 2.2 - STATISTIQUES SUR LES ENTREPRISES DU SECTEUR PRIVÉ

	1980	1985	1990	1995	1999	2000	2001
Nombre d'entreprises	53.790	51.411	60.704	62.178	63.904	65.289	65.637
Taux de croissance annuel moyen		-0,9%	3,6%	0,5%	0,7%	2,2%	0,5%
Nombre d'entreprises dans les secteurs exportateurs*			21.198	20.128	20.633	21.008	21.143
% du total des entreprises wallonnes			34,9%	32,4%	32,3%	32,2%	32,2%
Croissance de la valeur ajoutée par entreprise					0,6%	3,7%	2,1%

* Les secteurs exportateurs sont des secteurs liés directement ou indirectement à l'exportation. Cette catégorie se compose des secteurs suivants : l'industrie, les transports, le commerce de gros et les services aux entreprises

Sources : ONSS, ICN, calculs UWE

Si on s'attarde sur la première voie – la création d'entreprises –, on constate que l'**augmentation du nombre d'entreprises** s'est ralentie à 0,5% en 2001, contre une croissance exceptionnelle de plus de 2% en 2000 (cfr. tableau 2.2). Les aléas conjoncturels – forte croissance en 2000, sévère ralentissement en 2001 – sont la cause de ces fluctuations importantes.

Le tableau 2.2 indique cependant que ce fort ralentissement laisse encore le pourcentage de créations nettes d'entreprises au-dessus de la moyenne des 10 dernières années. Ce tableau montre aussi que la **situation s'est progressivement améliorée** en Wallonie lors des 15 dernières années, puisqu'on est passé **d'une destruction nette de 0,9% par an de 1980 à 1985 à une création nette de 1% entre 1995 et 2000**.

Il faut noter une période exceptionnelle de croissance du nombre des entreprises entre 1985 et 1990, qui est sans doute due à la forte croissance économique de ces années-là, mais aussi à d'autres facteurs exceptionnels, dont peut-être la filialisation de certaines entités de grandes entreprises.

Ce taux, même en croissance, reste **néanmoins insuffisant** pour envisager un rattrapage économique conséquent, comme en témoignent les données macro-économiques pour ces mêmes années (cfr. graphique 1.1).

2.3. L'EXPANSION DES ENTREPRISES EXISTANTES : LA TAILLE DES ENTREPRISES – TOUJOURS TROP PETITE

Le constat a déjà été fait dans les précédents rapports de l'UWE : **le tissu des entreprises**, tant en Wallonie qu'en Flandre, est **essentiellement composé de petites et moyennes entreprises**. En 2001, **97% des établissements comptaient moins de 50 salariés, et 99% moins de 200 salariés**. On peut noter au tableau 2.3 que les proportions sont restées stables sur les 20 dernières années.

TABLEAU 2.3 - ÉTABLISSEMENTS DU SECTEUR PRIVÉ

	1980		1995		2001		Evolution 80-2001	
	Flandre	Wallonie	Flandre	Wallonie	Flandre	Wallonie	Flandre	Wallonie
Nbre de trav.								
1<10	83,3%	85,4%	83,4%	86,3%	81,2%	84,3%	37,8%	22,5%
10<50	13,4%	11,9%	13,7%	11,6%	15,3%	13,0%	60,9%	35,0%
50<200	2,6%	2,0%	2,3%	1,7%	2,8%	2,1%	52,1%	30,2%
>200	0,7%	0,6%	0,6%	0,5%	0,7%	0,5%	45,4%	0,6%
Total	99.536	52.946	133.213	62.178	140.690	65.637	41,3%	24,0%

Source : ONSS

TABLEAU 2.4 - SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ

	1980		1995		2001		Evolution 80-2001	
	Flandre	Wallonie	Flandre	Wallonie	Flandre	Wallonie	Flandre	Wallonie
Nbre de trav.								
1<10	18,8%	21,1%	22,2%	27,2%	20,2%	25,8%	43,0%	26,8%
10<50	24,3%	23,5%	27,9%	27,9%	27,8%	29,1%	52,2%	27,9%
50<200	21,3%	18,8%	21,2%	19,4%	22,6%	21,7%	41,0%	19,3%
>200	35,6%	36,6%	28,7%	25,5%	29,4%	23,3%	9,6%	-34,1%
Total	1.129.212	538.399	1.327.608	505.131	1.501.041	556.502	32,9%	3,4%

Source : ONSS

En revanche, **par comparaison avec la Flandre**, la proportion d'entreprises employant moins de 10 personnes est plus importante en Wallonie, 84% contre 81%.

L'analyse de **la répartition du nombre de salariés par classes d'entreprises** renforce l'image d'un tissu économique wallon composé de plus petites entreprises (cfr. Tableau 2.4). En effet, 26% des salariés en Wallonie travaillent dans des entreprises de moins de 10 personnes, contre 21% en Flandre. En outre, cette proportion a augmenté depuis 1981, année où elle était de 21%, contre 19% en Flandre.

La décroissance de la proportion de salariés travaillant dans des entreprises de plus de 200 personnes a été plus forte en Wallonie, de 37% en 1980 à 19% en 2001, alors qu'en Flandre cette proportion passait de 36% à 29%. Plus éclairant encore, ce même nombre de salariés dans les entreprises de plus de 200 personnes a diminué de 34% en Wallonie sur la même période, alors qu'il a augmenté de 9% en Flandre.

Le précédent rapport montrait que la valeur ajoutée par personne employée augmentait avec la taille de l'entreprise. En outre, les capacités d'une entreprise à exporter, à innover, à offrir des formations aux salariés, à entraîner la création d'emplois indirects, augmentent aussi avec la taille, sans compter que la pérennité de l'entreprise est aussi mieux assurée quand l'entreprise est d'une taille plus grande.

Pour toutes ces raisons, il est important pour le développement économique de la Wallonie que son tissu d'entreprises compte **plus de grandes entreprises**, soit en permettant le développement des entreprises existantes, soit en attirant des entreprises extérieures.

2.4. L'ATTRACTIVITÉ SUR LES ENTREPRISES ÉTRANGÈRES : L'INVESTISSEMENT DIRECT ÉTRANGER (IDE)

Le développement endogène des entreprises reste la voie idéale pour assurer une prospérité durable à un territoire. Néanmoins, et même si le risque de délocalisation est alors présent, **l'attractivité d'entreprises étrangères est un moyen efficace pour contribuer à la régénérescence d'un tissu économique.**

L'installation relativement rapide d'entreprises moyennes à grandes peut en effet donner des impulsions fortes et durables, en termes de collaboration avec les entreprises domestiques, d'emplois indirects, de sous-traitances, de services aux entreprises, qui à leur tour, suscitent un développement économique plus endogène.

L'économie wallonne ne profite sans doute pas suffisamment, à l'heure actuelle, **des investissements étrangers**. Le tableau 2.5 montre que la Belgique représente 0,9% du PIB de l'OCDE

TABLEAU 2.5 - INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS : PART DE MARCHÉ, POSITIONNEMENT DE LA WALLONIE
(année 2001, chiffres exprimés en milliards de USD)

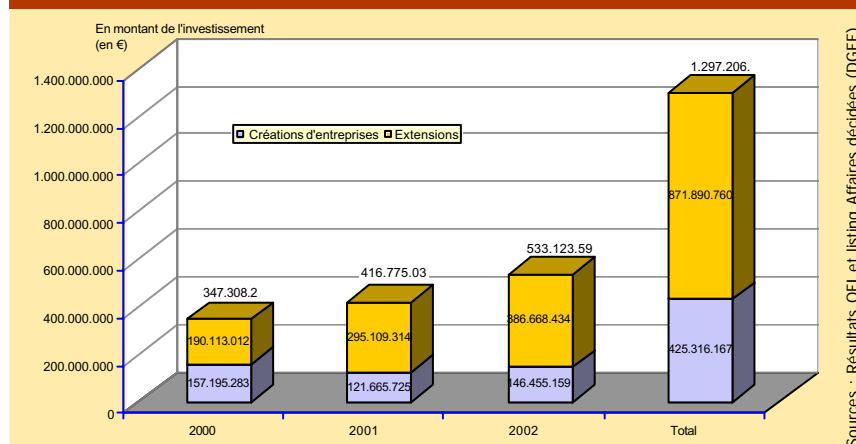
	PIB*	PIB en %	IDE non financiers en %	IDE non financiers en %
OCDE	25.197	100	84,9	100
Europe	7.890	31,3	45,75	53,9
Belgique	230	0,9	3,61	4,3
Wallonie	57,5	0,2	0,413 (1)	0,5

* A prix courants (Mds de USD)

(1) IDE = Investissements Directs Etrangers, en ce compris les prises de participation directes.

Source : OFI

GRAPHIQUE 2.1 - BILAN GLOBAL DES INVESTISSEMENTS D'ORIGINE ÉTRANGÈRE AYANT BÉNÉFICIÉ DES SERVICES DE LA RÉGION



mais attire 4,3% des investissements directs étrangers non financiers. La Wallonie représente environ **25% du PIB de la Belgique**, mais ne parvient à attirer que **13% des IDE non financiers** qui viennent s'installer dans le Royaume (cfr. tableau 2.5).

L'Office for Foreign Investment (OFI) a été créé pour améliorer cette situation, et attirer plus d'investissements étrangers en Wallonie. Le graphique 2.1 témoigne de l'**action positive de l'OFI** puisque les **IDE non financiers** ont **augmenté régulièrement entre 2000 et 2002**. Mais cette **croissance** est encore **insuffisante** pour pouvoir déjà parler d'une tendance marquée d'un retour des investissements étrangers en Wallonie.

2.5. LA RENTABILITÉ DES ENTREPRISES : INSUFFISANTE POUR GÉNÉRER L'INVESTISSEMENT

TABLEAU 2.6 - RATIO RÉSULTAT NET / FONDS PROPRE 1997-1991

	Entreprises en perte et en bénéfiques	Rendement de l'obligation à 10 ans
Wallonie	8,1%	5,2%
Reste de la Belgique	12,9%	5,2%

Si la création, le développement, ou l'attraction d'entreprises demandent des mesures spécifiques, il n'en reste pas moins que certaines conditions sont communes. La plus importante d'entre elles est sans doute une rentabilité suffisante.

L'**indicateur retenu** pour mesurer la rentabilité des entreprises actives en Wallonie est le **ratio résultat net/fonds propres** (le ROE), c'est-à-dire la rentabilité des capitaux investis dans l'entreprise. Plus spécifiquement a été retenue la valeur moyenne de cet indicateur.

Par souci d'homogénéité, l'**échantillon** retenu pour l'analyse est l'ensemble des entreprises qui ont déposé des comptes annuels complets auprès de la Banque Nationale. Celles-ci représentent 60% de la valeur ajoutée produite sur le territoire wallon.

Le **ratio moyen de rentabilité de cet échantillon** a été de 8% entre 1997 et 2001 pour les entreprises wallonnes, mais de 13% pour les entreprises dans le reste de la Belgique (cfr. tableau 2.6). Ce qui revient à dire que, en moyenne, les capitaux investis dans les entreprises wallonnes ont rapporté 5% de moins que les capitaux investis dans les entreprises ailleurs en Belgique.

Pendant cette même période, les rendements d'un investissement à risque nul, un emprunt d'état, a été de 5%. La prime de risque, c'est-à-dire l'écart entre le rendement des capitaux investis dans les entreprises et le rendement de capitaux investis dans un placement sûr, a été de 3% pour les entreprises wallonnes mais de près de 8% pour le reste des entreprises (cfr. tableau 2.6).

Les **conclusions** sont les suivantes :

- **En moyenne, les entreprises actives en Wallonie** dégagent **une rentabilité des capitaux investis significativement plus faible** que les entreprises du reste de la Belgique. Ceci **réduit** leur **capacité d'auto-financement** et donc leur **capacité à investir**, à innover, ce qui freine leur capacité d'expansion et d'amélioration de leur compétitivité.

- En outre, **l'écart entre la rentabilité et un rendement sûr** est sans doute **en moyenne trop faible** pour inciter un investissement massif en Wallonie, qu'il soit endogène par la création d'entreprise, ou exogène par des investissements étrangers. Il s'agit bien entendu de moyennes. Dans nombre de secteurs ou d'activités, il est encore très rentable d'investir en Wallonie. Mais, d'une façon globale, l'incitant est sans doute trop faible.

2.6. LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL : L'IMPORTANCE DU COIN FISCAL

Un des déterminants importants de la rentabilité est la composante salariale.

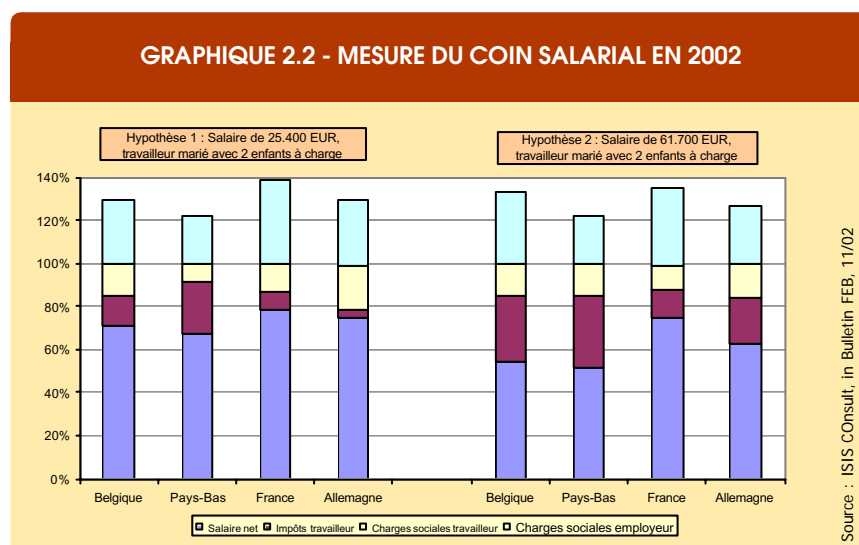
La hauteur de cette composante est influencée tant par l'évolution des coûts salariaux proprement dits que par le niveau de ses diverses sous-composantes : cotisations sociales des employeurs, cotisations sociales des salariés, impôts, et enfin salaires nets.

En ce qui concerne **l'évolution des coûts salariaux**, la période 1996-2002 a été marquée par la mise en œuvre de la loi relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde de la compétitivité. La marge maximale pour l'évolution du coût salarial pour la période 1997-1998 avait été fixée à 6,1%. En 1999 et 2000, les accords interprofessionnels indiquaient une marge respective de 5,9% et 6,4%-7%. L'évolution des coûts salariaux en Belgique a toujours été inférieure à la marge sauf en 2001-2002.

Ainsi, **en 2001 et 2002, l'évolution des coûts salariaux belges** a été plus rapide que celle observée dans les trois pays limitrophes.

Pour 2003-2004, l'accord interprofessionnel fixe dès lors la norme à 5,4% en demandant aux parties de ménager au maximum l'année 2003 dans leurs négociations compte tenu du contexte incertain.

En ce qui concerne la hauteur du coin salarial (c'est-à-dire les parts des coûts salariaux autres que le salaire net), les analyses des coûts salariaux par travailleur montrent que **la Belgique**, comparativement aux trois pays de référence, est régulièrement désavantagée par **un coin salarial plus important**.



Pour un salaire annuel de 25.400 EUR, le coin salarial est de 45,36% en Belgique. En Allemagne, il est de 42,68%, de 43,13% en France et de 45,05% aux Pays-Bas.

Dans l'hypothèse d'un salaire annuel de 61.700 EUR, le coin salarial est de 59,63% en Belgique, contre 58,34% aux Pays-Bas, 50,33% en Allemagne et 44,84% en France. Pour un salaire élevé, la Belgique présente le coin salarial le plus haut.

De fait, les salaires bas présentent les revenus nets les plus semblables dans les différents pays. La composition du coin salarial montre pourtant de grandes disparités. Ainsi, contrairement à la Belgique, plus le salaire est élevé, plus les cotisations patronales sont faibles dans les autres pays. La spécificité belge s'explique par un plafonnement des cotisations sociales, dans tous les pays, à l'exception de la Belgique.

CHAPITRE 3

L'ENTREPRISE
INNOVANTE**3.1. R&D, INNOVATION :
LA CLÉ DE LA CROISSANCE DE L'ENTREPRISE**

Dans le monde de globalisation et de compétition croissantes qui est le nôtre, l'**innovation et la R&D** sont les **seules voies** qui restent aux économies avancées, non seulement pour résister, mais surtout pour bénéficier de l'essor économique des pays émergents.

L'**entreprise** qui veut vivre et se développer doit donc être **innovante**, et devra l'être sans cesse plus. Elle doit investir en R&D mais aussi intégrer les meilleures techniques innovantes lors du renouvellement de ses équipements.

3.1.1. Les dépenses R&D des entreprises actives en Wallonie

Les **dépenses en R&D des entreprises actives** en Wallonie se montent à 1,3% du PIB, c'est-à-dire qu'elles se situent dans la **moyenne européenne**. Elles représentent aussi 66% du total des dépenses R&D de la Wallonie, ce qui correspond à l'objectif assigné par la Commission européenne, à savoir 2/3 des dépenses R&D assumées par les entreprises.

Cependant, ce **niveau** est encore **trop faible** si les entreprises wallonnes veulent réellement jouer un rôle international dans les années futures. En effet, les dépenses R&D des entreprises américaines et de certains pays européens (Suède, Finlande) atteignent presque 2% du PIB. En outre, les entreprises actives en Flandre dépensent 1,7% du PIB en R&D.

Pour augmenter les dépenses R&D des entreprises, et surtout des petites et moyennes entreprises, trois leviers peuvent être mentionnés :

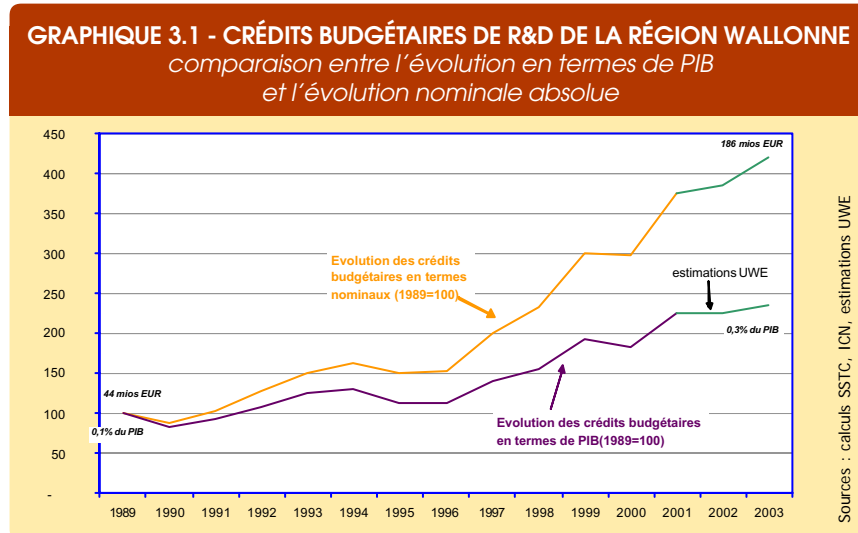
- **Une capacité d'auto-financement** et d'investissement suffisante;
- **Un soutien efficace des pouvoirs publics** tant en matière de subsides directs qu'en matière d'environnement global propice à la R&D et à l'innovation;
- **Des mesures fiscales incitatives** à la dépense en R&D.

Le premier de ces leviers a déjà été abordé au chapitre précédent. Ce chapitre-ci se concentrera sur les deux autres.

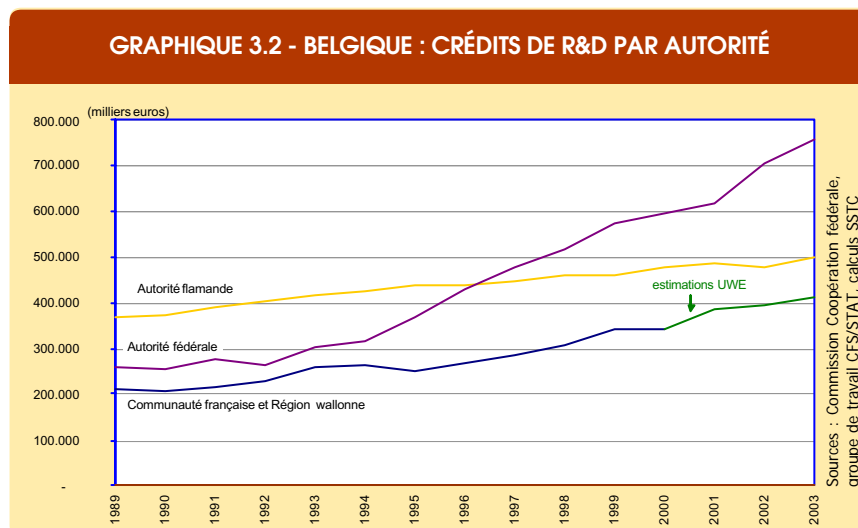
3.1.2. Les dépenses publiques R&D en Wallonie

De nombreuses études ont montré **le lien étroit entre le niveau des dépenses publiques en R&D et le niveau des dépenses R&D des entreprises**. L'effet de levier est extrêmement important, car les dépenses R&D n'ont une rentabilité qu'à moyen, voire à long terme. Le support public permet donc aux entreprises de pouvoir supporter cette non-rentabilité de court terme. C'est surtout vrai pour les PME. En outre, les dépenses R&D produisent des effets externes positifs, ce qui justifie aussi l'intervention publique.

Il serait faux de dire que les autorités publiques wallonnes sont restées inactives. Comme l'indique le graphique 3.1, **les crédits publics wallons en R&D ont commencé à augmenter de façon substantielle depuis 1997**, avec, si on excepte l'année 2000, une accélération notable depuis 1999 (13% l'an). En termes de PIB, les dépenses publiques en R&D ont aussi augmenté de manière régulière depuis 1996 (graphique 3.1).



Cependant, si on compare l'effort wallon par rapport à l'effort flamand (graphique 3.2), force est de constater que le **Gouvernement flamand** a entamé son **effort plus tôt** et de **manière plus prononcée**. En outre, si l'écart s'était stabilisé en 2000 et 2001, il s'est encore creusé en 2002 et 2003.



De plus, pour atteindre l'objectif européen de 3% des dépenses R&D dans le PIB, les pouvoirs publics wallons doivent **poursuivre leurs efforts** en faveur de la R&D, non seulement en moyens financiers, mais aussi à l'aide de mesures qui accroîtraient l'efficacité de ces moyens.

Ne pourrait-on, à l'instar de la Flandre, lancer un « pacte pour l'innovation » qui réunirait dans une même volonté toutes les parties – entreprises, pouvoirs publics, universités, centres de recherche – autour d'objectifs et de mesures concrètes en vue d'atteindre les objectifs de Lisbonne, à savoir que les dépenses et investissements en R&D de la Wallonie atteignent 3% de son PIB d'ici 2010 ?

3.1.3. Une politique fiscale active en faveur de la R&D

Les **dépenses** et investissements en **R&D** des entreprises sont **fortement influencés** par les **conditions fiscales** de ces dernières. Le caractère fédéral de la fiscalité ne doit pas empêcher les entreprises actives en Wallonie de soutenir avec force **certaines propositions** qui sont actuellement discutées au sein du SSTC (Services fédéraux des affaires scientifiques, techniques et culturelles), à savoir principalement :

- **Un crédit d'impôt** de 25% sur toutes les dépenses et investissements en R&D.
- **Un allègement substantiel des cotisations sociales** des salaires des chercheurs engagés par les entreprises.

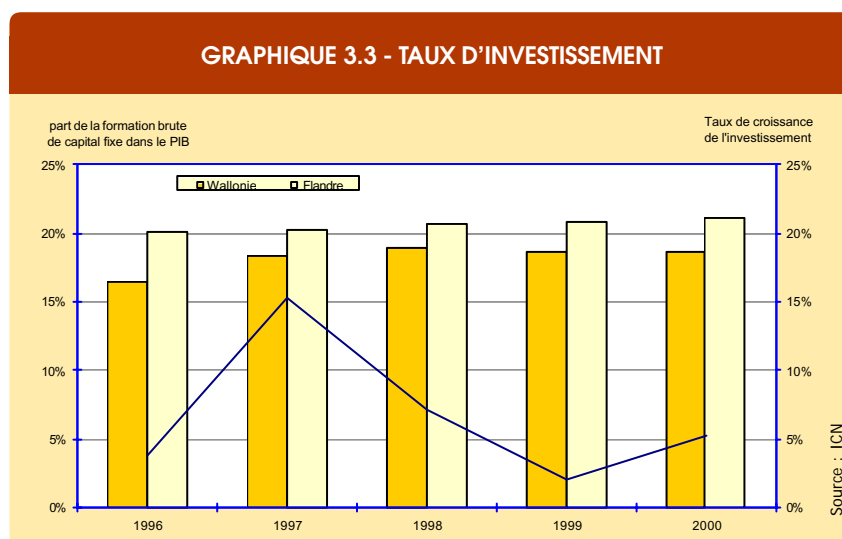
Ces mesures, simples d'application et très lisibles par les entreprises, ont fait leur preuve dans d'autres pays. Appliquées dans le nôtre, elles auraient sans nul doute un impact positif important sur l'accroissement des dépenses R&D par les entreprises.

3.2. INVESTISSEMENTS EN ÉQUIPEMENT : PLUS ENVIRONNEMENTAUX

L'**incorporation** d'une très grande partie des innovations se fait **à travers l'investissement physique**. Le renouvellement des machines, et plus généralement de l'équipement, est l'occasion d'intégrer de nouveaux process, de nouveaux produits, ou une meilleure qualité des produits existants. C'est aussi à l'occasion du renouvellement ou de l'expansion de l'équipement que l'entreprise peut inclure des process plus éco-efficients.

L'investissement physique revêt donc une grande importance dans la dynamique de développement d'une entreprise, bien au-delà de son expansion à proprement parler.

L'indicateur le plus usuellement retenu pour mesurer cette dynamique d'investissement, est la part de l'investissement dans le PIB, à savoir le « **taux d'investissement** ». Les chiffres des comptes régionaux s'arrêtent, hélas, à 2000. Le graphique 3.3 montre que **le taux d'investissement en Wallonie** a augmenté de manière substantielle en 1997, encore quelque peu en 1998, pour ensuite **se stabiliser aux alentours de 18,5%** en 1999 et **2000**. **En Flandre**, par contre, le taux d'investissement a régulièrement progressé depuis 1996 pour atteindre **21,2% en 2000**.



Les principaux déterminants de l'investissement sont **la demande** et **la rentabilité**. En ce qui concerne la demande, peu de politiques peuvent l'influencer.

En revanche, pour ce qui est de la rentabilité, l'indicateur retenu et présenté à la section 2.4 suggérait une rentabilité moindre des capitaux investis en Wallonie que dans le reste de la Belgique, ce qui expliquerait, du moins en partie, le taux d'investissement inférieur.

Les aides à l'investissement sont un des éléments qui peuvent aussi influencer la rentabilité, et dès lors être un incitant à l'investissement. Le Gouvernement wallon mène actuellement une réforme des lois d'aides à l'investissement (« les lois d'expansion économique »). Les entreprises souhaitent des mécanismes simples, lisibles, qui soient de réels incitants à investir.

D'autres facteurs indirects ont un impact tout aussi, sinon plus déterminant sur la rentabilité que les aides directes, à savoir les infrastructures, la formation, le cadre de vie, etc. C'est donc une politique globale qu'il faut mettre en œuvre pour favoriser l'investissement.

Les investissements « environnementaux »

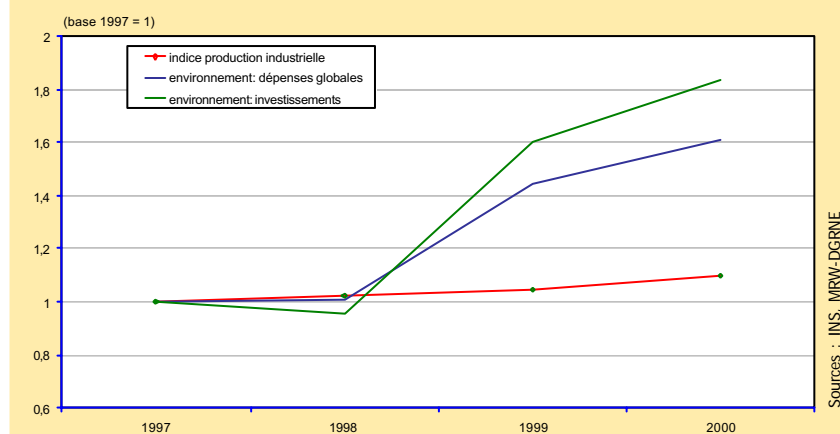
L'enquête annuelle auprès d'un échantillon d'entreprises wallonnes commencée en 1997, révèle une **progression continue de l'investissement plus spécifiquement « environnemental »**. Dans certains secteurs ces investissements représentent des parts importantes de l'investissement total, jusqu'à 90 %.

Le graphique 3.4 montre une forte progression de l'investissement environnemental par rapport à l'indice de production industrielle. Cette évolution concerne tant les technologies curatives dites « end of pipe », que les technologies intégrées aux procédés afin de les rendre plus propres.

Les domaines principaux de l'investissement « end of pipe » sont par ordre décroissant : la protection de l'air, les déchets, la protection des eaux, la lutte contre le bruit et la protection des sols.

En 2000, 35% des investissements intégrés sont relatifs à des mises en conformité rendues nécessaires suite à l'évolution de la réglementation, tandis que **65% de ces investissements sont de nature anticipative**. D'une manière générale, les trois quarts des investissements intégrés ont permis la mise en place des « meilleures technologies disponibles » (BAT).

GRAPHIQUE 3.4 - DÉPENSES ET INVESTISSEMENT ENVIRONNEMENTAUX



3.3. QUALIFICATION ET FORMATION – EN AUGMENTATION

La R&D et l'innovation ne peuvent se développer que dans un environnement global porteur. L'éducation et la formation jouent, par exemple, un rôle essentiel.

A cet égard, les analyses faites depuis 1999 sur les bilans sociaux produits par les entreprises montrent **une augmentation régulière du nombre d'entreprises formatrices** et du **pourcentage de masse salariale** consacré à la formation, exception faite de l'année 2001.

Le ralentissement conjoncturel semble avoir conduit les entreprises à réduire quelque peu leurs dépenses de formation, même si le taux d'accès du personnel ne s'est que peu contracté.

TABLEAU 3.1 - FORMATION DANS LES ENTREPRISES

	1999 (1)	2000 (1)	2000 (2)	2001 (2)
Entreprises formatrices (% des entreprises avec bilans sociaux)	7,9%	7,6%	13,9%	13,2%
Coût de formation (% de masse salariale)	1,30%	1,41%	1,48%	1,35%

Source : BNB, bilans sociaux

(1) = population complète
(2) = population réduite

Cette préoccupation croissante des entreprises pour le maintien ou l'accroissement des compétences de leurs travailleurs est confirmé dans les enquêtes européennes sur la formation en entreprise (CVTS) selon lesquelles de 1993 à 1999, le taux de participation du personnel à une formation passe de 16% à 41%, tandis que l'espérance moyenne annuelle de formation par travailleur passe de 8,3 à 12,8 heures, soit une augmentation de 54%.

**TABLEAU 3.2 - FORMATION FORMELLE
DANS LES ENTREPRISES BELGES**

	1993	1999
Taux de participation du personnel (%)	16	41
Espérance moyenne annuelle de formation par travailleur (heures)	8,3	12,8

Source : BNB, bilans sociaux

La comparaison des taux de travailleurs de la tranche 25-64 ans participant à une formation montre que ce pourcentage augmente en ce qui concerne la Belgique (7,3% de travailleurs participants en 2001) et que celle-ci se place avant la France (2,7%) et l'Allemagne (5,2%) mais après les Pays-Bas (16,3%). Notons que la moyenne des 15 pays européens est de 8,4% en 2001.

CHAPITRE 4

L'ENTREPRISE
ÉCO-EFFICIENTE

Les **préoccupations** du public, de la société « civile », pour les **questions environnementales** sont **bien réelles**. La volonté de ne pas gaspiller les ressources naturelles rares et pour certaines non renouvelables s'inscrit chaque jour un peu plus dans la vie quotidienne.

Les entreprises ne pouvaient ignorer ce mouvement. Mieux, elles se devaient de s'y inscrire **de manière pro-active**. Comme le précisait le chapitre précédent, elles ont **investi massivement** pour répondre à ces préoccupations. **Le présent chapitre** décrit les **résultats de ces investissements**.

Voulant donner une image globale des entreprises wallonnes dans ce rapport, nous devons renoncer à faire état de chiffres sectoriels en unités précises bien que certains résultats soient spectaculaires. Nous nous consacrons dès lors à l'analyse des évolutions des différents compartiments environnementaux que nous mettons en relation avec l'évolution de l'indice de production industrielle.

Cette démarche permet d'identifier **l'éventuel découplage entre la production et la pression environnementale** exercée par les entreprises. Lorsqu'il est rencontré, le découplage témoigne que l'évolution des entreprises s'inscrit dans le sens du développement durable.

4.1. UNE UTILISATION PLUS EFFICACE DE L'ENVIRONNEMENT

4.1.1. Dépenses environnementales

Les chiffres cités dans ce paragraphe sont extraits du « Bilan environnemental des entreprises en Région wallonne – Volet dépenses environnementales – données 2000 », étude réalisée par l'Institut wallon de développement économique et social et d'aménagement du territoire asbl pour le compte de la DGRNE parue en 2002.

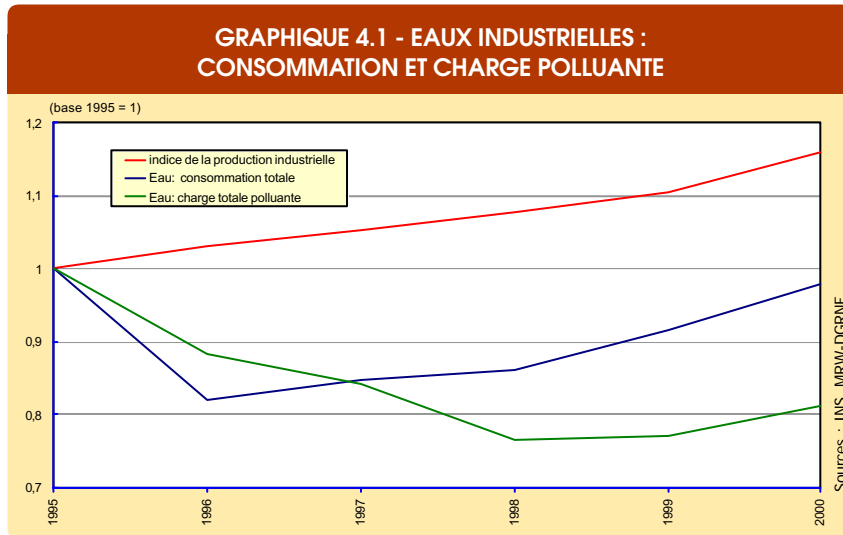
Les dépenses globales intègrent, outre les investissements évoqués dans le chapitre précédent, les études, primes d'assurance, provisions, frais de gestion, taxes, redevances, cautions et les charges d'exploitation incluant les salaires.

Le graphique 3.4 montre un découplage très net par rapport à l'indice de la production industrielle, ce qui confirme que la prise en compte de l'environnement dans les entreprises est devenue un poste important du compte de résultat.

En 2000, il représentait 280 millions d'euros, pour 170 millions d'euros en 1997. Ce résultat intègre une progression de l'emploi direct « environnement » par rapport aux années précédentes, soit un total de 389 emplois.

4.1.2. Eaux usées

Les données reprises dans ce paragraphe sont issues de la division de l'eau à la DGRNE. Alors que la courbe de **consommation d'eau** après un **découplage important** en 1996 a repris la même allure que la courbe l'indice de production, on constate par contre que la courbe de la moyenne des **charges polluantes des eaux usées industrielles a poursuivi un découplage** jusqu'en 1999 avec une atténuation sur 2000 ; au total le découplage reste important.

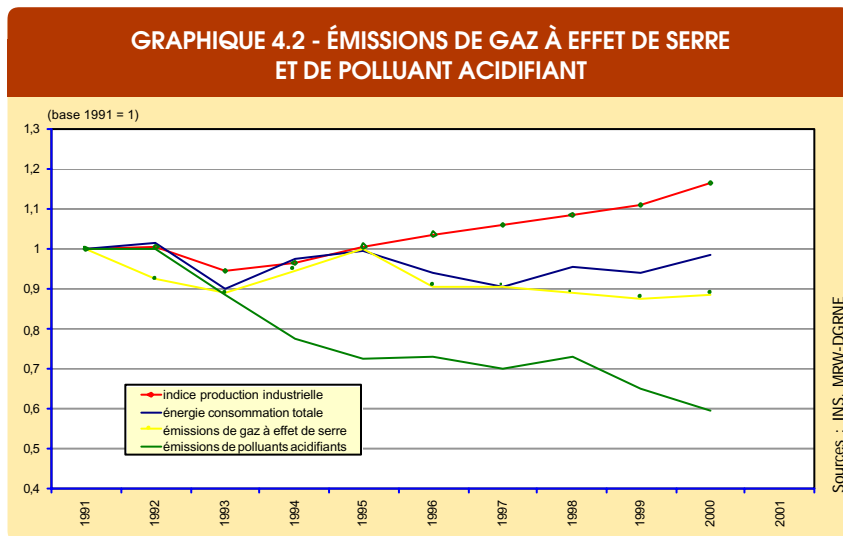


4.1.3. Air

Ici également, les efforts réalisés par les entreprises ont eu des résultats encourageants : la courbe des émissions de gaz à effet de serre (GES en KT équivalent CO₂) après avoir suivi la tendance de l'indice de production de 1991 à 1995, décroche clairement depuis, et de 1995 à 2000 le décrochage va en s'amplifiant.

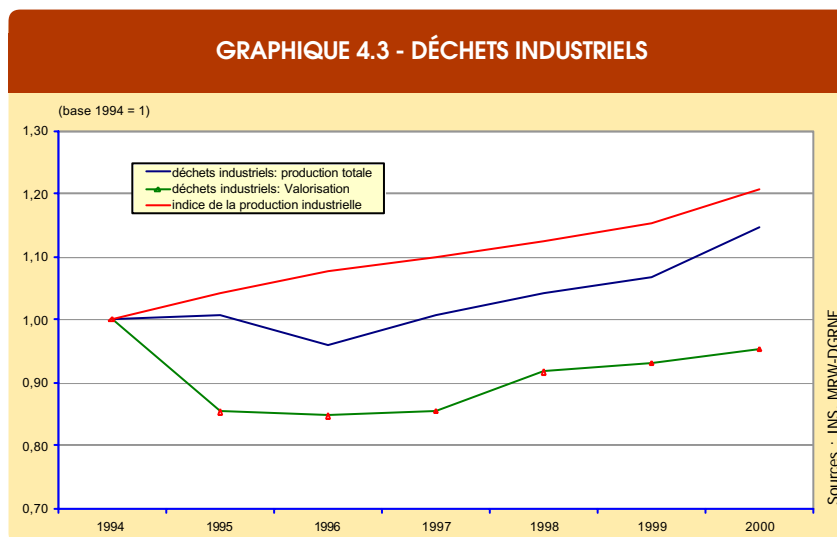
Pour l'avenir, on peut s'attendre à une poursuite de la diminution des émissions vu les nombreux investissements qui seront faits dans les entreprises suite à la conclusion d'accords de branche.

Pour les émissions de gaz acidifiants, le découplage se marque de manière spectaculaire puisque sur la période de 1991 à 2000, l'indice d'émission a chuté de 41 % alors que l'indice de production est monté de 15 %.



4.1.4 Déchets

La production de déchets suit la courbe de l'indice de production tout en étant décalée vers le bas; de même le taux de valorisation reste parallèle à la production; en 2000, sur un gisement estimé à 6140 Kt, 89% des déchets industriels des entreprises manufacturières sont valorisés; l'allure parallèle des courbes d'indices semble indiquer qu'il est difficile de dépasser ce taux.



4.2. ENERGIE ET MATIÈRES PREMIÈRES : UNE CONSOMMATION PLUS EFFICACE

L'approvisionnement et le coût de l'énergie restent parmi les **préoccupations majeures de l'industrie wallonne**; en raison du dynamisme industriel historique au dix-neuvième siècle, se sont développées chez nous des **activités industrielles grandes consommatrices d'énergie**, telles que la sidérurgie, les forges, les fonderies, le ciment, la chaux, le verre, la chimie de base, la pâte à papier...

Dans ce domaine également, **la solution environnementale ne consiste pas à produire ailleurs, mais à produire en consommant moins**; c'est donc sur **l'efficacité énergétique** que se portent les efforts des entreprises qui réalisent des audits énergétiques en vue de signer des accords de branche avec le Gouvernement wallon. **Deux secteurs**, la chimie et le papier, ont signé **début 2003** un projet d'accord de branche, alors que les autres secteurs mentionnés ci-dessus terminent leurs audits préparatoires. **Ensemble**, les secteurs industriels engagés sur la voie des **accords de branche** représentent **90% de la consommation énergétique industrielle**.

L'utilisation rationnelle (URE) est pratiquée au sein des entreprises car la courbe de consommation totale a également décroché de celle de l'indice de production. Pour l'avenir, on doit s'attendre, grâce à la mise en œuvre des accords de branche, à une accentuation de cette tendance.

De nombreuses inconnues subsistent **dans le domaine de l'énergie**. Ces inconnues placent les entreprises dans une position particulièrement inconfortable : les certificats verts, la libéralisation du marché de l'électricité et du gaz, le coût de l'énergie, l'approvisionnement énergétique en cas de sortie du nucléaire,... Les entreprises s'inquiètent de voir que des positions de principe sont prises sans avoir sérieusement évalué leur faisabilité et leurs impacts dans tous les domaines.

Nonobstant ces inconnues, plusieurs entreprises se sont lancées dans **l'autoproduction d'électricité et la cogénération**.

Il est **indispensable** que les **autorités fédérales et wallonnes éclaircissent** rapidement **cette situation** et notamment l'**insécurité juridique** liée au manque de coordination entre elles; il est également indispensable d'**évaluer** préalablement à **toute décision**, les impacts sociaux économiques et environnementaux des différents scénarios.

4.3. MOBILITÉ ET TRANSPORT : UNE FORTE PROGRESSION DE LA ROUTE ⁽¹⁾

La **mobilité des personnes et des biens** est une des **conditions** et une des **expressions** visibles d'**une activité socio-économique**. Elle est un des outils qui permet à des individus et des entreprises de mener à bien leurs projets. La mobilité n'est donc que très marginalement une fin en soi. Elle est bien davantage une nécessité.

Le transport de marchandises

La comparaison du transport de marchandises par les trois principaux modes **entre 1970 et 1999** en Belgique **montre une progression des tonnages totaux de 30%** en tonnes et **de 90% en tonnes-km⁽²⁾**.

En terme de répartition, tant en tonnes qu'en tonnes-km :

- **la route augmente son pourcentage en tonnes** et surtout en tonnes-km;
- **la navigation a connu une progression de 20%** au niveau des tonnages surtout réalisée dans les années '90. Elle régresse en part relative en tonnes-km. Cela s'explique par un kilométrage moyen qui évolue peu depuis 30 ans;
- **le rail perd des parts de marché** en tonnes et en tonnes-km de manière relative et absolue.

**TABLEAU 4.1 - COMPARAISON DES MARCHANDISES TRANSPORTÉES
EN BELGIQUE PAR LES TROIS PRINCIPAUX MODES DE TRANSPORT**

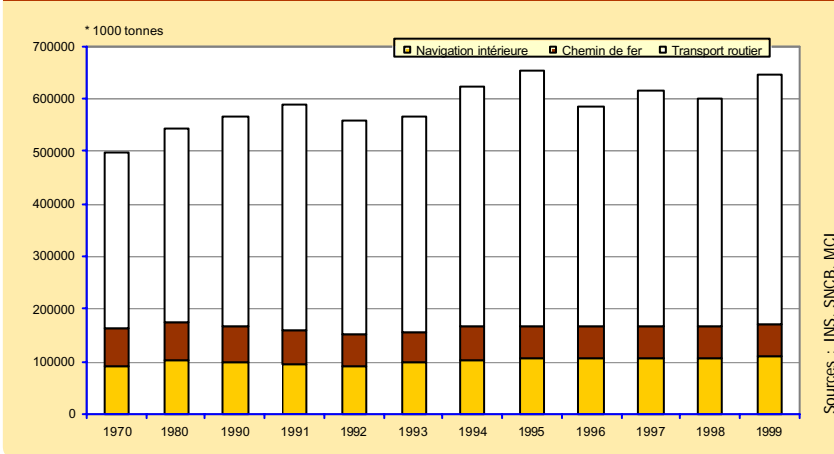
	TON (en %)		TON-KM (en %)	
	1970	1999	1970	1999
Transport routier	67,4	73,8	46,9	73,4
Chemin de fer	14,2	9,1	28,5	14,2
Navigation intérieure	18,4	17,1	24,6	12,4
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : INS, SNCB, MCI

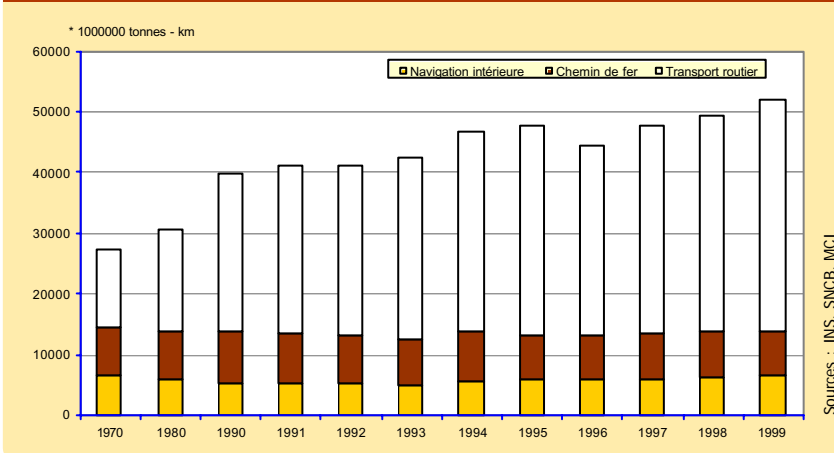
(1) Cette section est extraite du « Diagnostic commenté de la mobilité en Wallonie », réalisé par la Cellule Mobilité de l'UWE.

(2) Tonne-kilomètre : unité de mesure correspondant au déplacement d'une tonne de marchandises sur une distance d'un kilomètre.

GRAPHIQUE 4.4 - COMPARAISON DES MARCHANDISES TRANSPORTÉES EN BELGIQUE PAR LES TROIS PRINCIPAUX MODES DE TRANSPORT
(en milliers de tonnes).



GRAPHIQUE 4.5 - COMPARAISON DES MARCHANDISES TRANSPORTÉES EN BELGIQUE PAR LES TROIS PRINCIPAUX MODES DE TRANSPORT
(en millions de tonnes-km).



CHAPITRE 5

L'ENTREPRISE
DANS LA SOCIÉTÉ**5.1. SYSTÈMES DE MANAGEMENT
EXPRESSION DE LA PROACTIVITE DES ENTREPRISES**

Les systèmes de management des entreprises sont une **des expressions de la proactivité** qu'elles peuvent développer sur base volontaire. Les investissements en temps et en argent mobilisés pour les mettre en place reflètent les efforts déployés pour répondre à une question centrale, celle de la saine gestion de l'activité de l'entreprise sous tous ses aspects.

Il existe sans doute autant de systèmes de management que d'entreprises, même si certaines grandes familles se dégagent : qualité, santé-sécurité, environnement, mobilité, responsabilité sociale et sociétale, et éthique. Les démarches, systèmes de management, plans, chartes et codes se fraient une place dans l'organisation quotidienne du marché privé.

De par leur nature purement volontaire et non contraignante, il est, pour l'heure, **presque impossible de dresser un inventaire exhaustif** recensant les taux de pénétration de ces différentes pratiques en région wallonne. Mais malgré cela, **certaines tendances** de base peuvent être dégagées.

Les systèmes devenus classiques concernant la santé, la sécurité, la qualité et l'environnement sont souvent encadrés par des normes ou standards décernant un label, et intégrant les exigences réglementaires de ces domaines. Ils s'accompagnent souvent d'analyses de type LCA (analyses du cycle de vie), d'audits et d'écobilans. Ce sont des domaines où la pression commerciale et législative périphérique est devenue assez forte pour pousser les entreprises à l'action.

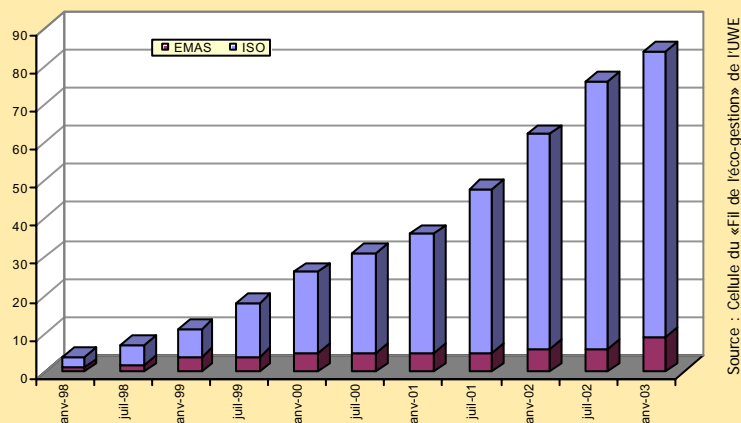
Qualité

Le nombre d'entreprises qui ont adopté des standards de qualité est extrêmement difficile à déterminer. Selon une estimation très approximative, sur base de données récoltées sur le terrain par l'UWE, **environ 2.000 entreprises actives en Wallonie disposent de l'ISO 9001 ou 9002.**

Environnement

Pour **l'environnement**, les systèmes de management environnemental (SME) fournissent à l'entreprise une approche structurée pour fixer des objectifs environnementaux, les réaliser et en donner la preuve.

Actuellement, 89 entreprises (y compris 5 entreprises publiques) en Wallonie ont choisi de faire reconnaître officiellement leur SME selon la norme **ISO 14001** et/ou le règlement européen **EMAS** (Environment Management Audit Scheme), dont 8 organismes enregistrés EMAS qui couvrent 50 sites.

GRAPHIQUE 5.1 - EVOLUTION DES ORGANISATIONS CERTIFIÉES ISO 14001 OU ENREGISTRÉES EMAS EN RÉGION WALLONNE


Pendant que **le nombre d'entreprises certifiées ISO 14001 croît** de manière importante et continue, **le règlement EMAS peine à percer** en Région wallonne.

L'augmentation récente de ces enregistrements EMAS wallons dénote par rapport à l'évolution européenne qui subit actuellement une variation négative. La situation wallonne résulte plutôt d'une politique d'obligation que d'une participation volontaire des entreprises. C'est ainsi que le Gouvernement wallon impose la participation au règlement EMAS à certaines organisations au moyen de trois mécanismes différents :

- aux centres d'enfouissement techniques (CET), via les conditions sectorielles d'exploitation.
- aux stations d'épurations d'eaux usées domestiques, via le contrat de gestion de la SPGE (Société Publique de Gestion de l'Eau).
- aux incinérateurs de déchets domestiques via les arrêtés ministériels de subside.

Hormis ces trois catégories, et en l'absence d'avantages supplémentaires (rationalisation des procédures d'autorisations et d'autres avantages administratifs pour les sociétés EMAS) suggérés même par le sixième programme d'action communautaire pour l'environnement, les entreprises wallonnes ne voient pas la valeur ajoutée que pourrait leur apporter le système européen.

Mais ces chiffres ne tiennent pas compte des **nombreux programmes environnementaux, tout aussi efficaces**, mis en place au sein des entreprises **sans être certifiés** par un vérificateur externe. Notons par exemple **les 700 entreprises wallonnes** qui, après le diagnostic environnemental réalisé par **la Cellule des Conseillers en Environnement de l'UWE**, ont mis en œuvre près de **10.000 actions correctives**, et qui démontrent donc un foisonnement d'initiatives particulières dans le domaine de la gestion environnementale.

Mobilité

Parallèlement, si on ne recense à ce jour en Wallonie **aucun plan de déplacement d'entreprise** dans le sens strict du terme dans le secteur privé marchand, il n'en reste pas moins qu'**une série d'entreprises wallonnes** se sont **engagées dans des réflexions** et proposent des **actions volontaires** à leur personnel qui vont dans le sens d'une mobilité plus durable : incitatifs au transport en commun par remboursements majorés, organisation de navettes, promotion du covoiturage, accueil des cyclistes, ...

Le non-recours au plan de déplacement vient actuellement :

- d'une situation de **l'accessibilité en Wallonie** jugée globalement **acceptable** par les entreprises de Wallonie;
- de **l'absence d'un cadre incitatif** à la réalisation de ces études (pas de subsides à l'étude ni à la mise en œuvre par exemple);
- d'une **motivation trop modérée de certains opérateurs** extérieurs à l'entreprise (certains opérateurs locaux de transport en commun notamment) pour une mise en adéquation de leur offre avec les besoins des entreprises.

Il est **important de sensibiliser les entreprises** à l'aggravation de la situation de la mobilité et à la nécessité d'une prise de conscience des enjeux futurs de la mobilité. C'est le rôle de la Cellule Mobilité de l'UWE, qui plaide également auprès des autorités pour améliorer le cadre dans lequel les entreprises peuvent agir sur cette matière.

Social & sociétal

Les initiatives dans le domaine **social et sociétal** sont nettement plus récentes, et organisées de façon moins systématique : si on voit émerger des standards tels que SA 8000 – management social, une seule société belge labellisée - et la législation belge sur le label social volontaire, les référentiels de management durable en entreprise en sont encore au stade d'ébauche dans plusieurs pays, y compris à l'ISO.

Néanmoins, cette mouvance est en marche, et plusieurs sociétés ont entrepris des démarches (codes de conduite, chartes éthiques, consultation des « stakeholders », ou parties intéressées de l'entreprise), pour les anticiper et intégrer les préoccupations pour les impacts sociaux et sociétaux de leurs activités dans leur gestion quotidienne.

Un mouvement de sensibilisation est en outre progressivement mis en place par les pouvoirs publics pour encourager les entreprises en ce sens.

En effet, le succès et l'efficacité d'un système de management en ligne avec les objectifs du développement durable dépendent également de la compréhension, et au-delà de l'adhésion des différentes parties intéressées (stakeholders) aux objectifs de l'entreprise.

De nombreux exemples montrent que l'adhésion commune de l'entreprise et des parties prenantes (voisinages, ONG, pouvoirs publics) au développement de la valeur à long terme d'une activité économique permet de renforcer son positionnement sur le marché, et ce quel que soit son secteur d'activité ou sa taille.

Comprendre et répondre aux besoins et attentes des parties intéressées n'implique cependant pas que ceux-ci soient traduits en exigences et que l'entreprise doive systématiquement y répondre positivement.

Il se peut que l'entreprise ait à réaliser dans la finalisation de sa politique et de ses objectifs des arbitrages sur les attentes et besoins des parties intéressées, soit parce qu'ils sont antagonistes, soit parce qu'ils sont antagonistes à court terme avec les besoins de l'entreprise. Mais il est important que l'entreprise puisse expliquer et communiquer les arguments qui l'auront amenée à de tels arbitrages.

Il est donc souhaitable que l'entreprise définisse les processus qui lui permettront d'identifier les différentes parties prenantes, leurs besoins et attentes et la manière de développer un dialogue continu. Cette démarche est parfois appelée le « stakeholders management ».

Pour l'entreprise, on peut dès lors considérer trois catégories d'enjeux significatifs :

1. Les enjeux obligatoires issus de la réglementation et de la déclinaison locale d'enjeux globaux, comme le réchauffement climatique.
2. Les enjeux volontaires issus du dialogue avec les parties intéressées notamment les chartes, codes de bonne conduite dans le domaine économique, social, environnemental auxquels elle souscrit, notamment les engagements pris dans sa branche d'activité.
3. Les enjeux différés : ils sont significatifs mais les actions à entreprendre sont différées par la nécessité d'approfondir la formalisation de l'enjeu ou du processus interne de l'entreprise : programmation d'un investissement majeur, changement d'une ligne de produit.

5.2. PARTENARIATS AVEC LES STAKEHOLDERS L'OUVERTURE DE L'ENTREPRISE

Une autre façon de mesurer l'ancrage pris par **une entreprise** dans son entourage est le degré avec lequel **elle s'ouvre vers son entourage**, et de quelle façon. Les partenariats des entreprises sont des actions trop souvent sous-estimées dans l'analyse de leur dynamisme. Or les alliances que les sociétés créent avec divers partenaires sont le reflet de leur créativité pour arriver à un but commun, d'une manière qui satisfasse dans la plus grande mesure les intérêts des parties prenantes.

C'est ainsi qu'on voit émerger des **partenariats** innovants dans cette recherche d'efficacité et de partage d'idées, conclus avec des stakeholders différents : accords de branche avec l'administration, conventions avec les pouvoirs publics, partenariats avec le monde de la recherche et de l'enseignement, projets avec des ONG, participation à des comités d'accompagnement, implication dans la vie associative locale, etc.

L'exemple des **accords de branche ou de partenariats** visant à une utilisation plus rationnelle des ressources témoigne de la possibilité de combiner les contraintes de concurrence et de développement des entreprises avec des objectifs environnementaux importants, sans devoir recourir à des réglementations ou taxations.

5.2.1 La responsabilité sociétale des entreprises

Certaines de ces entreprises se retrouvent également dans des cercles ou dans des organisations ayant pour but de promouvoir l'entrepreneuriat socialement responsable.

La **récente étude** réalisée par l'**Observatoire des PME** de la Commission européenne⁽¹⁾ fournit en ce qui concerne les PME les **premières données** sur leurs **actions en termes de responsabilité sociétale et environnementale**.

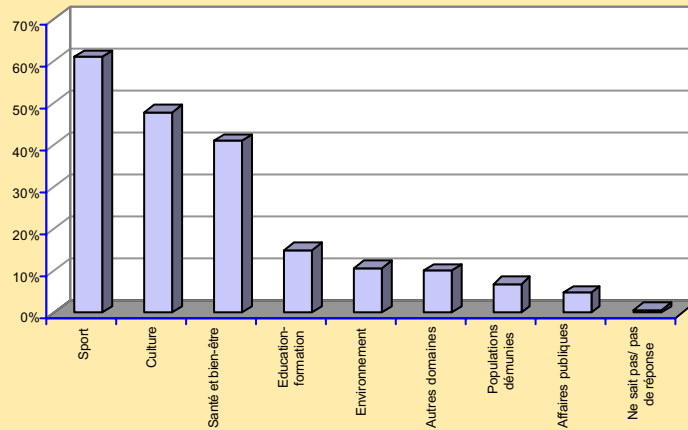
Si l'on se focalise sur les activités socialement responsables effectuées à l'extérieur des murs de l'entreprise, il ressort que **les PME ont en Belgique un score très élevé de participation**, à savoir 61% toutes tailles confondues.

Plus précisément, cela se décline à travers différents **domaines et types d'activités**, comme l'illustre le graphique 5.2.

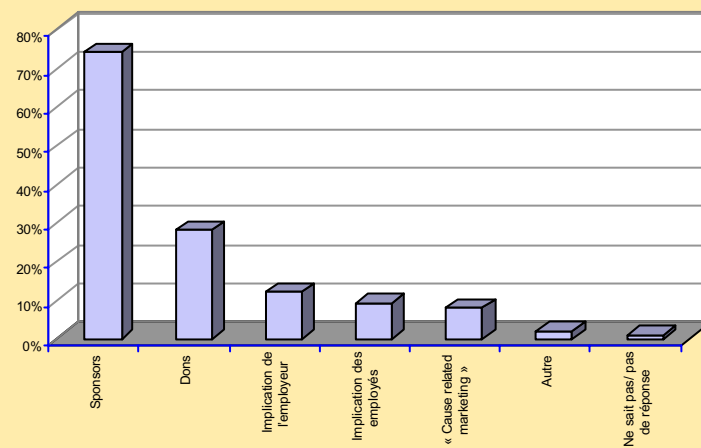
Dans ces mêmes PME, cela s'exprime de diverses manières, comme l'illustre le graphique 5.3. La sponsorship et les donations détiennent le haut du tableau.

(1) Observatory of European SMEs, 2002/No4 «European SMEs and social and environmental responsibility».

GRAPHIQUE 5.2 - POURCENTAGE DES PME BELGES IMPLIQUÉES DANS DES ACTIVITÉS SOCIALES EXTERNES, PAR TYPE D'ACTIVITÉ
(plus d'un choix possibles)



GRAPHIQUE 5.3 - PRINCIPAUX MODES D'EXPRESSION DE L'ENGAGEMENT SOCIÉTAL DANS LES PME BELGES, en pourcentage d'entreprises (plus d'une réponse possible)

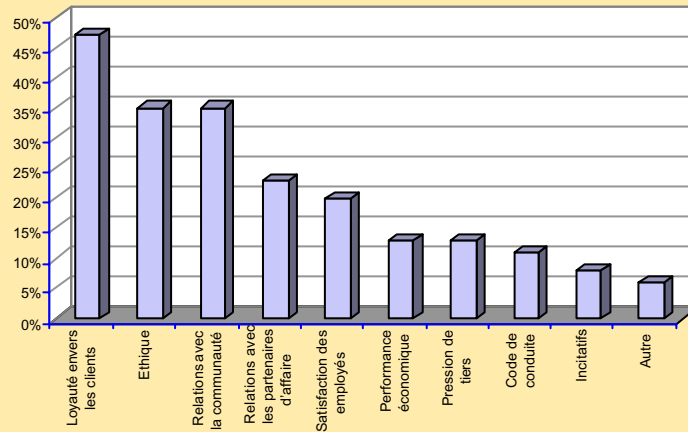


Il est intéressant d'analyser les principales **raisons et motivations** qui poussent ces entreprises à mener ces **activités sociétales**. En Belgique, on dénote une prépondérance des préoccupations pour les clients et partenaires d'affaires, et des considérations éthiques.

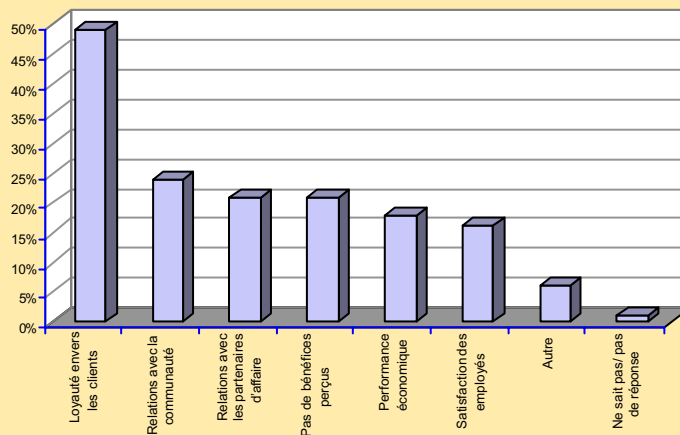
Si on met en regard de ces mobiles les **bénéfices escomptés par les PME**, on obtient une ventilation qui suit globalement la courbe précédente. Ici à nouveau, c'est la loyauté des clients qui remporte le haut de la palme (graphique 5.5).

Cependant, il reste des **barrières** qui freinent les PME à se lancer dans de telles activités. Si l'on distingue les tailles des entreprises concernées, on remarque que la principale réticence est due tout simplement au fait qu'elles n'y avaient pas pensé ! Les considérations de temps et d'argent suivent de près cette explication, comme l'illustrent les graphiques 5.6. à 5.9. A noter également, le fait que seulement 8% des entreprises concernées mettent en avant l'argument qu'elles n'en attendent aucun bénéfice en retour, et que seules 2% voient le manque de support public comme raison principale de leur non-implication.

GRAPHIQUE 5.4 - PRINCIPALES RAISONS ET MOTIVATIONS POUR MENER DES ACTIVITÉS SOCIÉTALES,
en pourcentage d'entreprises

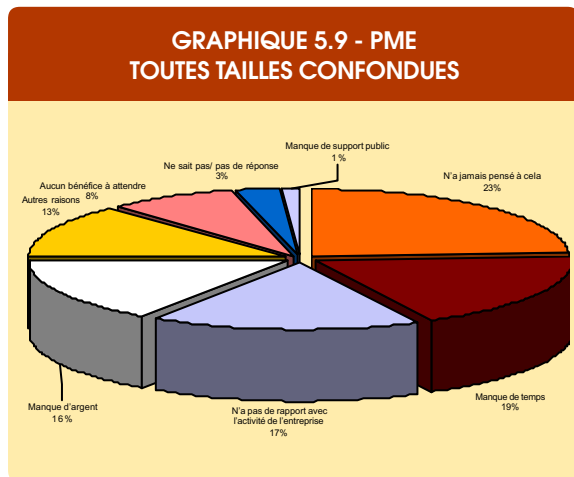
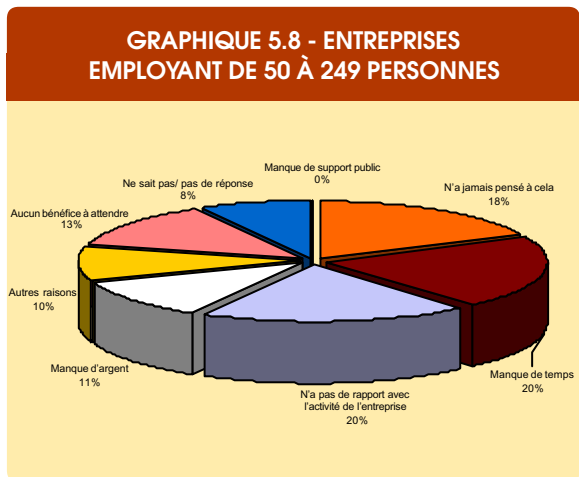
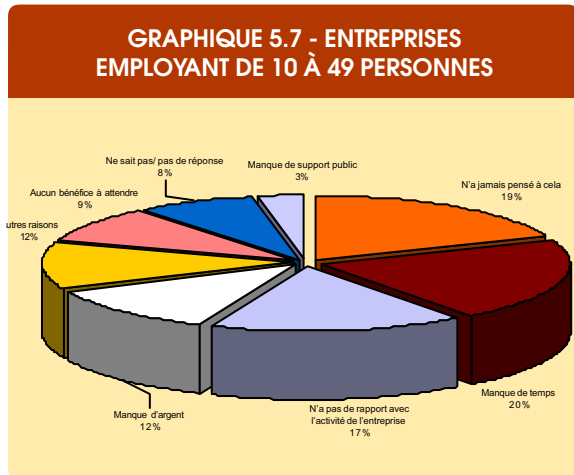
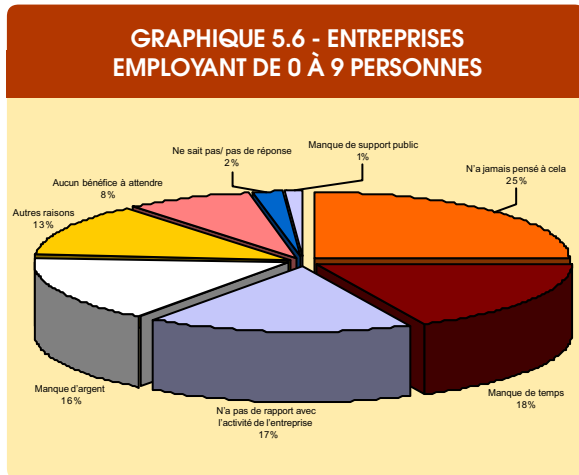


GRAPHIQUE 5.5 - PRINCIPAUX BÉNÉFICES RETIRÉS DE L'IMPLICATION DES ENTREPRISES,
en pourcentage d'entreprises



Graphes 5.6 à 5.9 :

Principales raisons et motivations pour ne pas se lancer dans des activités sociales externes, par taille d'entreprise, en pourcentage d'entreprises (données concernant les PME européennes ne participant pas à des activités sociales).



On peut donc conclure sans fausse modestie en mettant en avant **le dynamisme et la citoyenneté des PME belges**.

5.3. DIALOGUES ET REPORTING

Les entreprises wallonnes ont entamé **diverses démarches** pour intensifier **le degré de dialogue et de communication** avec leur entourage. Partant de l'obligation légale qu'ont certaines d'entre elles de publier leurs informations financières (253.000 entreprises belges déposent des comptes annuels ⁽¹⁾) et sociales, c'est-à-dire ici les données relatives à l'emploi (120.000 sociétés concernées), beaucoup ont vu dans la publication de données additionnelles de type social, environnemental, éthique, une opportunité de communiquer aux parties intéressées leurs avancées dans des domaines périphériques à leur activité économique de base.

Cette démarche s'exprime de plusieurs façons : d'une part par la publication de différents rapports, de l'autre via tous les canaux de communication et d'échange que l'entreprise peut mettre en place pour parler d'elle et dialoguer.

En termes de **reporting**, les documents volontaires les plus connus sont les rapports environnementaux. Ceux-ci ne représentent pas la totalité des efforts entrepris en ce qui concerne les analyses du cycle de vie (ACV ou LCA-Life Cycle analysis) des produits.

Il n'existe à ce jour que très peu de rapports sociaux (faisant par exemple suite aux exigences du label social SA 8000).

Par contre, les premiers rapports développement durable voient le jour en Wallonie de façon proactive, parfois inspirés par la maison mère d'une multinationale ou par la législation de pays voisins (France, Pays-Bas). On parle ainsi de « Triple Bottom Line reporting & auditing », pour refléter la fourniture d'informations non seulement de nature financière, mais aussi sur les performances soci(ét)ales et environnementales.

La rédaction de ces rapports peut être facilitée par des **outils ou des lignes directrices**, telles celles du:

- Global Reporting Initiative (GRI)⁽²⁾, qui a été officiellement utilisé par 194 sociétés de 26 pays, et en inspire des centaines d'autres ;
- SME Key⁽³⁾, un guide à vocation interne développé par CSR⁽⁴⁾ Europe, visant à aider l'entreprise à performer un audit sociétal et à organiser l'information nécessaire pour publier un rapport en ce sens.
- Notons au passage que pour pallier la méfiance du public à l'égard des données publiées par les entreprises au sujet du développement durable, le standard **AA1000s** vient de voir le jour, s'attendant à vérifier que le contenu desdits rapports répond de facto aux attentes et interrogations des parties intéressées de l'entreprise en termes d'enjeux à traiter. Ce standard fait son entrée en Belgique par le biais des sociétés de conseil et d'audit qui en proposent la méthodologie à leurs clients désireux de publier un tel rapport.
- Une autre façon de communiquer sa façon de travailler est d'établir un **code éthique**, ou un code d'entreprise. Une enquête récente (KPMG, Codes d'entreprise en Belgique, Guide et panorama 2002) montre que sur les 100 plus grandes entreprises belges, 55 disposent d'un

(1) Soit la quasi-totalité des sociétés exerçant une activité en Belgique. Certaines entreprises ne sont pas tenues au dépôt des comptes annuels : les commerçants en personne physique, les sociétés dont la responsabilité des associés est illimitée, les hôpitaux, les mutuelles, écoles, etc.

(2) www.globalreporting.org

(3) www.smekey.org

(4) Corporate Social Responsibility

code d'entreprise, dont 20% expriment leurs valeurs fondamentales au travail (contre 90% aux Etats-Unis). 26% de ces entreprises reconnaissent dans ce code une responsabilité vis-à-vis de leurs stakeholders, et 60% y expriment leur volonté de jouer leur rôle dans la société.

- Tous ces rapports et communications sont **analysés**, tout comme les données financières de base, par différents acteurs. Ils servent notamment aux banques ou agences de rating et de screening pour coter les entreprises sur base de leur gestion, de leurs résultats et des rapports qu'elles publient essentiellement dans quatre domaines : la gestion économique et financière, la politique environnementale, la politique sociale interne, et la politique sociale externe - ou relation avec les parties intéressées.
- Les entreprises qui satisfont aux critères de rating se voient reprises dans les fonds de placement « éthiques », « solidaires » ou « responsables » offerts aux investisseurs par beaucoup de banques belges. En Belgique, des propositions sont d'ailleurs formulées dans le sens d'un encouragement au placement éthique ou socialement responsable, sous forme d'avantage fiscal notamment :
- Le 18 janvier 2002, le Conseil des Ministres a approuvé la note de priorités économiques et sociales 2002 - 2003, qui prévoit en son point 19 «la création d'avantages fiscaux pour des placements éthiques, pour des investissements dans des entreprises favorisant le développement durable ainsi que pour l'épargne sur des comptes et des fonds d'investissement favorisant également le développement durable».

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Vingt mille entreprises en plus d'ici 2010, soit 30% d'augmentation; c'est exprimer de manière lapidaire, le but que doit atteindre la Wallonie pour rejoindre la moyenne européenne du PIB (de l'Europe des Quinze...).

Ce n'est pas tout; il faudra davantage d'entreprises, et d'une taille supérieure; elles devront se montrer plus innovantes, former mieux leur personnel et augmenter sensiblement leurs efforts à l'exportation.

Tout cela a déjà été dit et écrit, notamment dans notre Rapport 2002. Il serait cependant erroné de conclure que les choses sont restées en l'état ces douze derniers mois.

L'économie mondiale ne s'est pas redressée, loin s'en faut, et les entreprises belges et wallonnes subissent le contrecoup de cette stagnation; et le chômage d'augmenter, les exportations de se tasser, les faillites de se multiplier... Le contexte n'incite guère à l'optimisme.

C'est en observant le cadre légal dans lequel se créent et vivent les entreprises que l'on décèle des mouvements intéressants. On pense à la réforme fédérale de l'impôt des sociétés; aux modifications de la fiscalité régionale, notamment en matière de précompte immobilier sur matériel et outillage; à la réorganisation du FOREM; aux efforts de promotion de la qualité; à la mise en place progressive de stimulants à l'esprit d'entreprendre; aux débuts de simplification administrative... Autant de signes révélateurs, nous voulons le croire, d'un retour à la reconnaissance de l'entreprise en tant que moteur économique et, par-là, agent du progrès social. Certes, tout n'est pas parfait, à commencer par cette manie de compenser, si l'on peut dire, par un alourdissement de l'organisation du travail dans l'entreprise les quelques allègements consentis par ailleurs. La route est encore longue...

Il n'y a pourtant d'autre choix que de poursuivre sur la lancée. A la date de rédaction de ce rapport, la composition du Gouvernement fédéral est encore inconnue, et les élections régionales se profilent déjà à l'horizon. Quels que soient les programmes qui en résulteront, il sera indispensable pour la Wallonie d'y faire une plus large place encore aux moyens de stimuler la création et la croissance des entreprises.



PARTIE 2

MONOGRAPHIES SECTORIELLES



RAPPORT 2003 SUR LA SITUATION
DE L'ENTREPRISE EN WALLONIE

LES SECTEURS DE L'INDUSTRIE TECHNOLOGIQUE

Section rédigée par Agoria,
la fédération multisectorielle
de l'industrie technologique

L'industrie technologique en Wallonie regroupe neuf secteurs d'activité très diversifiés.

Ils vont de la production et la transformation des métaux et des matériaux jusqu'à l'aérospatial, en passant par la mécanique, l'automobile et l'électronique et électrotechnique.

En 2002, l'industrie technologique wallonne, y compris les services informatiques, occupait 57.000 travailleurs dans plus de 3.400 entreprises. Cela représente un tiers de l'emploi manufacturier et un quart de l'emploi industriel wallon. Leur chiffre d'affaires s'est élevé à 9,8 milliards d'euros dont plus de deux tiers à l'exportation.

Si le secteur qui compte le plus grand nombre de personnes occupées reste celui des produits métalliques (18 000 personnes), il n'est ni le plus grand producteur, ni le plus grand exportateur.

La mécanique et mécatronique représente 2,0 milliards d'euros de livraisons, dont plus de 70% à l'exportation. Ce secteur occupe 11 700 personnes. L'électrotechnique et l'électronique et les services liés à l'informatique occupent près de 15 000 personnes et leur chiffre d'affaires peut être estimé à 4 milliards d'euros. Les secteurs de l'aéronautique et du spatial emploient quelque 3 600 personnes, sans compter les nombreux emplois indirects. L'automobile wallonne, composée de fournisseurs de premier ou second rang, occupe 2 600 personnes. Enfin, les secteurs des produits plastiques, de la défense et sécurité ainsi que des métaux et matériaux complètent la présence de l'industrie technologique en Wallonie.

L'industrie technologique est en grande partie une activité de PME. La taille moyenne d'un établissement est d'à peine 17 personnes. Seules cinq sociétés occupent encore plus de mille personnes et les entreprises de moins de 250 personnes représentent 86% de l'emploi.

L'industrie technologique wallonne est aussi une activité très ouverte à l'international. Son taux d'exportation élevé, 72%, en fait le premier secteur exportateur de la région (28% des exportations wallonnes). De plus, on recense un nombre croissant de filiales à l'étranger.

LES SECTEURS DE L'INDUSTRIE TECHNOLOGIQUE EN 2002 : FICHE SYNTHÉTIQUE

	2002
Production	
Nombre d'employeurs (onss)	2 700
Nombre d'entreprises (> 10 personnes)	778
Emploi (unités)	50 500
Livraisons (mio Euro)	7071
Taux d'exportation (en % des livraisons)	72 %
Taux d'investissements (% des ventes et prestations)	3.6
Services TIC	
Nombre d'employeurs (onss)	747
Emploi (unités)	6 500
Livraisons (mio Euro)	2 700

Activités matérielles

En sens inverse, l'industrie technologique est caractérisée par une présence et un rôle de plus en plus important des investisseurs étrangers. Les sociétés, dont le capital est détenu de manière significative par des actionnaires étrangers, représentent deux tiers de l'emploi des membres d'Agoria.

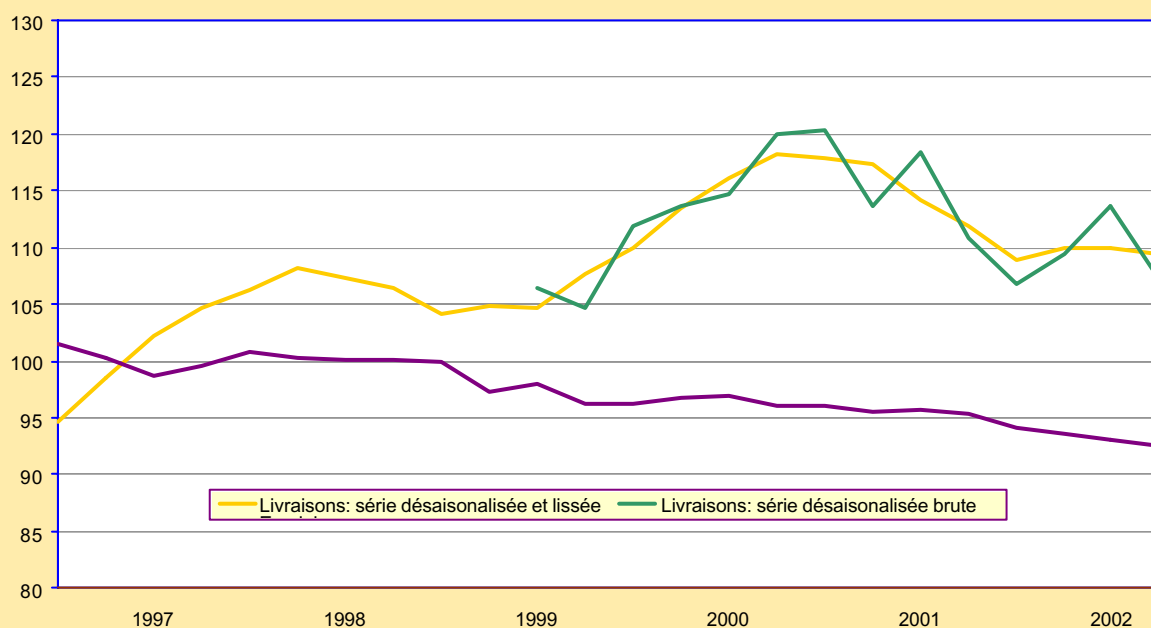
Le secteur est donc exposé à la concurrence internationale, tant sur son propre sol que hors de ses frontières.

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ÉCONOMIQUES

	LIVRAISONS*			EMPLOI*		
	2001	2002	2002/2001	2001	2002	2002/2001
	mio EUR	mio EUR	% à prix inchangé	Pers.	Pers.	Evolution %
TOTAL	7.514	7.071	-5,3	52.130	50.534	-3,1
dont :						
Produits métalliques	1954	1761	-11.3	19137	18073	-5.6
Mécanique & mécatronique	1970	1982	-0.9	11960	11648	-2.6
Electrotechnique et électronique	1426	1334	-4.6	8622	8319	-3.5
Automobile	188	206	+10.1	2423	2631	+8.6
Aérospatiale	563	487	-13.3	3700	3525	-4.8

*Activités de production

GRAPHIQUE 1 - L'INDUSTRIE TECHNOLOGIQUE EN WALLONIE (1997 = 100)



En 2002, l'activité des entreprises d'Agoria Wallonie a évolué parallèlement à la conjoncture générale. Ainsi, le début de l'année a été marqué par la poursuite de la tendance baissière qui avait caractérisé 2001. Ensuite, on a vu le volume des livraisons se redresser quelque peu. Toutefois, ce mouvement ne s'est pas confirmé et les livraisons se sont stabilisées lors du quatrième trimestre. En conséquence, sur l'ensemble de l'année, l'activité de l'industrie technologique wallonne s'est repliée de 5,3% pour atteindre 7,1 milliards d'euros.

Cette évolution a été comparable à celle de l'ensemble du pays. On n'a pas vu se reproduire la situation de 2001, où les entreprises wallonnes avaient été mieux abritées du ralentissement conjoncturel que les entreprises des autres régions.

Du côté des exportations, les chiffres de 2002 indiquent un recul de plus de 7% par rapport à 2001. Le marché français, de loin notre première destination avec près d'un quart du total, s'est avéré très défavorable. La baisse de la valeur des exportations y atteint 15%. L'Allemagne (-5%) et surtout le Royaume-Uni (-16%), nos deuxième et troisième marchés, enregistrent également des baisses importantes. D'une manière générale le montant global exporté vers l'Union européenne, plus de 75% du total, a reculé davantage (-8%) que les autres destinations.

EXPORTATIONS			
	2001	2002	2002/01
	Mio	Mio	Évol. %
Total	9761	9091	-7
Dont			
Union européenne	7507	6911	-8
France	2473	2097	-15
Allemagne	1458	1384	-5
Royaume-Uni	919	769	-16
Autres pays d'Europe	483	514	6
Amérique du Nord	625	597	-5
Asie	455	553	22

Cependant, peu de marchés se sont montrés dynamiques. En fait, seule l'Asie a échappé à la tendance générale. En effet, les exportations des secteurs de l'industrie technologique wallonne y ont progressé de plus de 20%. On observe enfin que les exportations vers les pays européens hors Union s'affichent également à la hausse (+6%).

Ces évolutions défavorables se sont produites alors que la rentabilité des entreprises avait déjà été touchée par la mauvaise conjoncture de l'année précédente.

En effet, pour 2001 la rentabilité d'exploitation n'avait atteint que 5.6% des ventes et prestations, soit le taux le plus faible depuis cinq ans. La maîtrise des coûts de production non décaissés et le redressement du solde financier avaient quelque peu soutenu le résultat courant avant impôts. Celui-ci s'était néanmoins dégradé de 2.8% à 2.5% des ventes et prestations. Le résultat exceptionnel, qui est négatif, a encore accentué le recul de la rentabilité nette. Elle se situe à 0.3% des ventes et prestations. On notait également que plus d'une entreprise sur trois était en perte. Pour les années précédentes, ce taux n'avait pas dépassé 30%. Non seulement ces performances sont les moins bonnes des cinq

RENTABILITÉ DES ENTREPRISES EN 2001		
	Mio EUR	%
Ventes et prestations	5098	100
Consommation totale	3653	71.7
Valeur ajoutée brute	1446	28.4
Rémunérations + autres coûts	1163	22.8
Résultat brut d'exploitation	284	5.6
Amortissements et réduction de valeur	145	2.8
Résultat net d'exploitation	139	2.7
Résultat financier	-10	-0.2
Résultat courant avant impôt	129	2.5
Résultat exceptionnel	-69	-1.4
Impôts	47	0.9
Résultat net de l'exercice	15	0.3

dernières années, mais il faut retourner à la période 1991-1993 pour retrouver des chiffres plus négatifs. Le contexte dans lequel a commencé l'année était donc déjà très défavorable. Pour 2002, on s'attend, au mieux, à une stabilisation de la rentabilité à ce faible niveau.

L'emploi a également souffert de ces développements. En 2001, un grand nombre d'entreprises avaient réagi prudemment face au ralentissement conjoncturel. Elles avaient gardé en mémoire leurs difficultés de trouver du personnel qualifié en période d'activité soutenue. De plus, on tablait sur une reprise qui se manifesterait rapidement. C'est pourquoi l'emploi s'était stabilisé. L'intérim avait cependant commencé à reculer.

En 2002, en revanche, avec la poursuite de la stagnation économique, et dans le contexte d'une position financière déjà faible, les entreprises ont été contraintes d'ajuster leur personnel aux circonstances. En conséquence, en fin d'année les effectifs avaient diminué de 3,2 % par rapport à décembre 2001.

Une étude menée auprès des entreprises indique que ce sont principalement l'intérim d'une part et les salariés en contrat à durée déterminée d'autre part qui ont le plus souffert de cet ajustement. En effet, leur part dans l'emploi total s'est considérablement réduite en 2002 (de 10,3 % à 8,5 %). En revanche, le nombre de personnes occupées sur base d'un contrat à temps partiel est en augmentation.

LES TENDANCES DANS LES SECTEURS

Les produits métalliques

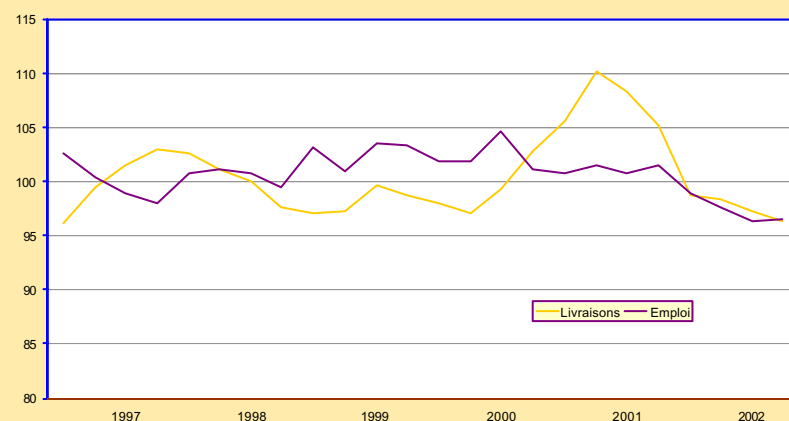
Le secteur des **produits métalliques** recouvre les activités de première transformation des produits de la sidérurgie ou des non ferreux (fonderie, affinage, etc.), la construction métallique lourde et les productions d'articles métalliques les plus divers.

Après la croissance très forte que ce secteur avait connue en 2001, l'activité durant l'année 2002 a été marquée par une baisse de 11,3 % de son volume de livraisons.

Outre le ralentissement économique, on a donc également assisté à un retour vers des niveaux d'activité plus «normaux». L'évolution de l'emploi s'en est trouvée freinée, avec ici également une baisse (-5,6 %) artificiellement gonflée par la prestation exceptionnelle de l'année précédente. Le secteur occupe encore plus de 18 000 personnes.

En matière d'investissement, les perspectives ne sont pas plus optimistes. En effet, l'enquête d'automne menée par la BNB et Agoria livre une estimation pour 2002 qui se situe à 30 millions d'euros, soit près de 30 % en deçà du niveau de 2001. Cependant, les entreprises annonçaient leur intention de combler environ la moitié de ce recul dès 2003.

GRAPHIQUE 2 - LE SECTEUR DES PRODUITS MÉTALLIQUES EN WALLONIE
(1997 = 100, Livraisons désaisonnalisées et lissées en volume)



La mécanique et mécatronique

La **mécanique et mécatronique** regroupe la production de machines et équipements, d'appareils et de composants et la sous-traitance et les services liés aux produits fabriqués.

En 2002, la mécanique et mécatronique wallonne a constitué une exception parmi les (grands) secteurs de l'industrie technologique. En effet, c'est le seul qui a pu stabiliser le volume de son activité au niveau de 2001. Cela n'a cependant pas empêché l'emploi (11 600 personnes) de s'inscrire en recul de 2.6 %.

L'évolution de l'investissement traduit également la position atypique du secteur. En effet, les entreprises ont annoncé une augmentation de leurs investissements de plus de 10 %. Ceux-ci atteindraient 62 millions d'euros. Il convient de remarquer qu'en 2001 beaucoup d'entreprises avaient reporté leurs projets vers 2002. Il semble donc que malgré l'incertitude conjoncturelle actuelle, ces projets figurent toujours dans les agendas.

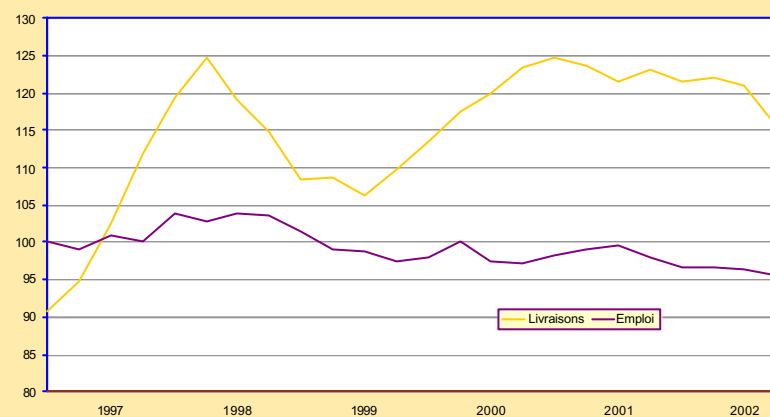
L'électrotechnique et l'électronique

Dans l'**électrotechnique et l'électronique**, les productions les plus " classiques ", utilisées pour les applications électriques " simples " côtoient les plus spécifiques telles que les applications de pointe dans la télécommunication (ADSL, câbles optiques), etc. En outre, un nombre croissant d'entreprises dédie une part significative de leurs ressources à des activités complémentaires qui leur permettent ainsi d'offrir des solutions globales. Ces activités complémentaires sont souvent des activités de services comme le contracting et la maintenance. Les services TIC figurent également dans ce secteur.

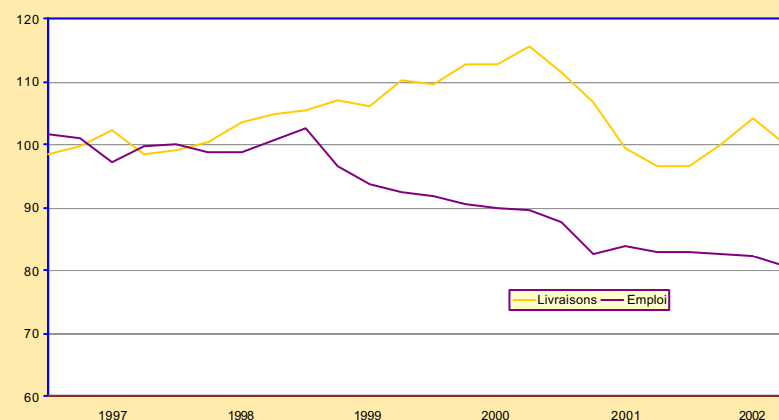
En 2001, les activités de production avaient chuté de plus de 10 %, subissant de plein fouet la crise des télécoms. En 2002, le mouvement s'est poursuivi avec toutefois moins d'intensité. Les livraisons du secteur ont encore reculé de 4.6 % à prix inchangé. L'emploi a suivi une tendance comparable. Après la chute de 7.8 % enregistrée en 2001, la baisse en 2002 a été de 3.5 %. Le secteur compte maintenant environ 14 800 salariés (8 300 dans les activités de production et 6 500 en services TIC).

Les performances conjoncturelles influencent le comportement des investissements. Pour 2002, les entreprises ont sévèrement réduit leur projet puisque l'on constate un recul de plus de 35 % par rapport à 2001. Le total investi passe ainsi de 40 à 25 mio EUR.

GRAPHIQUE 3 - LE SECTEUR DE LA MÉCANIQUE ET MÉCATRONIQUE EN WALLONIE (1997 = 100, Livraisons désaisonnalisées et lissées en volume)



GRAPHIQUE 4 - LE SECTEUR DE L'ÉLECTROTECHNIQUE ET ÉLECTRONIQUE EN WALLONIE (1997 = 100, Livraisons désaisonnalisées et lissées en volume)



L'automobile

L'activité du secteur **automobile** en Wallonie est principalement le fait de quelques fournisseurs.

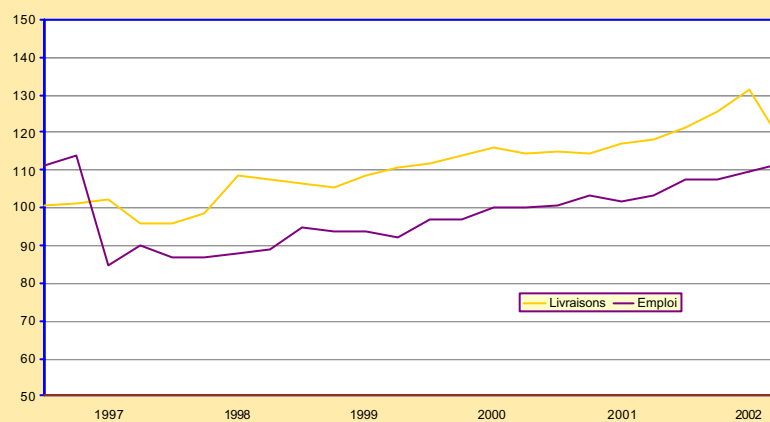
En 2002, il a connu une expansion exceptionnelle puisque la croissance du volume de son activité a été de plus de 10 %.

Bien qu'encore modeste, ce secteur est l'un de ceux qui a pu tirer son épingle du jeu dans une période économique difficile. Le bon comportement des assembleurs du Nord du pays et l'im-

plantation de l'usine Toyota dans le Nord de la France en sont à l'origine.

L'emploi, 2 600 personnes, a bénéficié de ce mouvement avec une croissance de plus de 8 % par rapport à 2001.

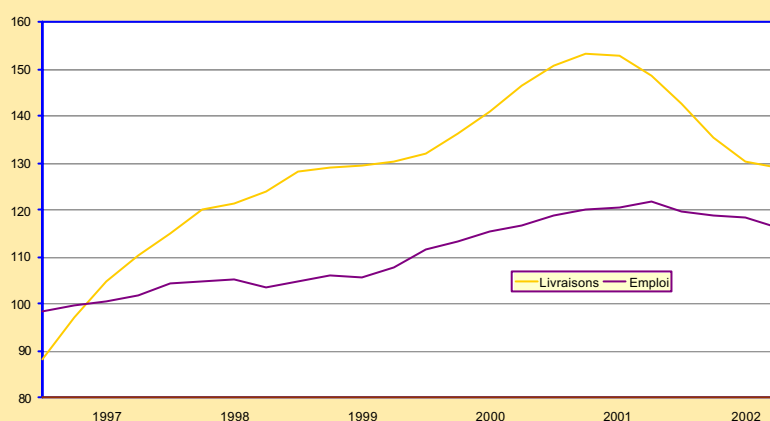
GRAPHIQUE 5 - LE SECTEUR DE L'AUTOMOBILE EN WALLONIE
(1997 = 100, Livraisons désaisonnalisées et lissées en volume)



L'aérospatial

L'activité du pôle **aérospatial** wallon a été durement touchée par la crise internationale du transport aérien. Le choc provoqué par les attentats du 11 septembre a conduit à la faillite ou la quasi-faillite d'importants opérateurs et les commandes civiles se sont dès lors fortement contractées. L'année 2002 se clôture sur un niveau de livraisons en retrait de plus de 13 %. L'emploi régresse également. Avec 3.525 personnes occupées, il se situe à 4.8 % en dessous du chiffre de 2001.

GRAPHIQUE 6 - LE SECTEUR DE L'AÉROSPATIAL EN WALLONIE
(1997 = 100, Livraisons désaisonnalisées et lissées en volume)



Dans le contexte de ses participations aux programmes internationaux, le secteur doit continuer à investir. Dès lors, en dépit de la contraction de l'activité, le montant des investissements consentis en 2002 est resté proche de 2001. Il atteint environ 75 millions d'euros.

Section rédigée par Cobelpa,
l'association des fabricants
de pâtes, papier et cartons
de Belgique

L'INDUSTRIE PAPETIÈRE

L'INDUSTRIE PAPETIÈRE EN 2002 : RALENTISSEMENT GÉNÉRALISÉ

Si la seconde moitié de 2001 avait été placée sous le signe d'un ralentissement économique généralisé, l'année 2002 n'en a été que la triste confirmation. On était donc loin des années record antérieures.

Mais cela n'a pas empêché certaines entreprises de parachever leurs investissements dans des augmentations de capacités.

Ainsi, Burgo Ardennes portait sa capacité de production de pâte chimique à 360.000 tonnes, et Stora Enso concrétisait la construction d'une nouvelle ligne de production de papier de presse. A eux seuls, ces investissements dépassaient les 700 millions d'euros.

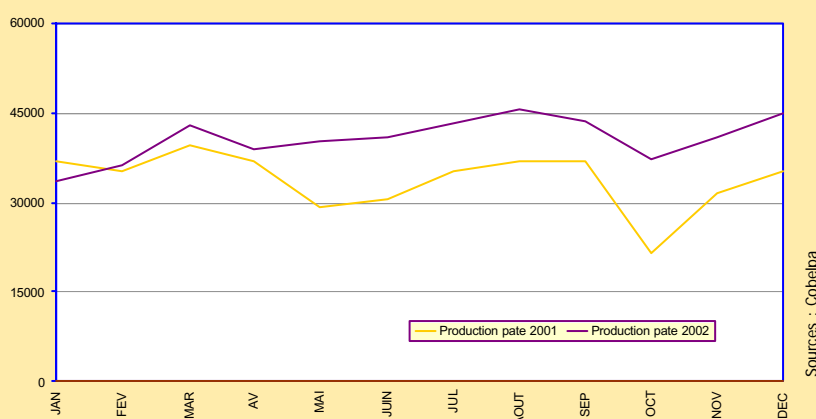
La production de pâtes

Bénéficiant du nouvel investissement de Burgo Ardennes, la production belge de pâtes à papiers a augmenté de 20 %, atteignant 485.000 tonnes. Il s'agit là d'un nouveau record absolu de production pour notre pays. La production de pâtes mécaniques était stable par rapport à l'année antérieure, atteignant 162.000 tonnes. La production de pâtes chimiques, uniquement produite en région wallonne, s'élevait à 323.000 tonnes et représentait deux tiers de la production belge.

On l'aura compris, l'augmentation de production de pâtes à papier résultait principalement d'investissements structurels.

Sur le plan conjoncturel, la faiblesse de certains marchés papetiers pesait sur les prix et sur les consommations de pâtes, même si la consommation apparente s'affichait en progression de quelque 50.000 tonnes, atteignant ainsi 745.000 tonnes.

GRAPHIQUE 1 - PRODUCTION DE PÂTE EN 2001 ET 2002



Sources : Cobelpa

La production de papiers

Après le recul de 3.9 % enregistré en 2001, la production de papiers et cartons s'est légèrement redressée en 2002, atteignant 1.704.000 tonnes, soit à peu de choses près, le niveau enregistré en 2000.

Ce sont principalement les papiers de presse qui ont souffert de la faiblesse économique générale, même si on observait quelques différences entre les types de produits (papier journal, papier magazine ou papier LWC). On notait encore une stabilisation de production dans l'emballage et pour les produits domestiques et sanitaires.

Le marché des papiers graphiques sans bois restait relativement faible mais permettait cependant une occupation acceptable des outils de production.

Globalement, les performances de production 2002 étaient comparables à celles enregistrées dans les autres pays européens.

A l'instar du marché de la pâte, la plupart des marchés papetiers sont restés sous pression tout au long de l'année, avec des surcapacités plus marquées pour certains sous-secteurs.

En matière de commerce extérieur, les exportations qui représentent traditionnellement près de 70 % de la production belge, s'inscrivaient en hausse de 5.5 % par rapport à l'année précédente, rattrapant le recul enregistré en 2001.

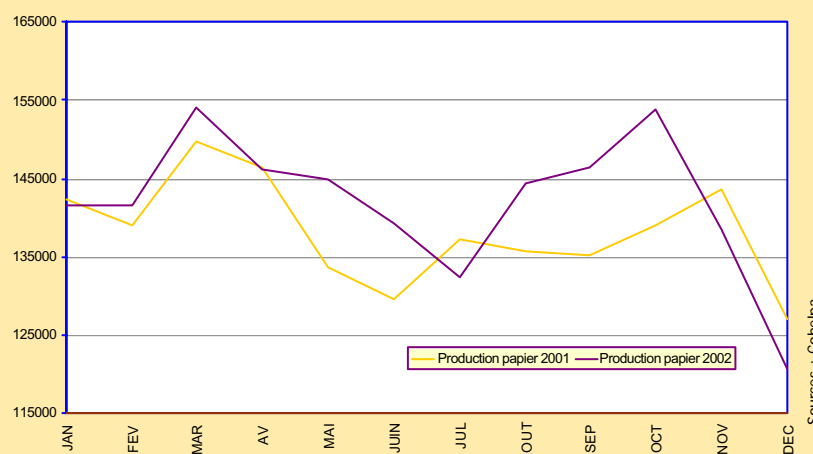
A noter que la hausse des exportations était surtout significative pour les papiers graphiques. La consommation apparente de papiers et cartons de base augmentait d'environ 2.7 % pour atteindre 3.417.000 de tonnes et les importations suivaient cette évolution en s'inscrivant en hausse de 2 %.

La production wallonne de papiers a représenté environ un tiers de la production belge, affichant 639.000 tonnes. Rappelons que la majeure partie de cette production porte sur les papiers graphiques (autocopiant et papiers sans bois couchés) à relativement forte valeur ajoutée.

Les matières premières

En dépit d'une conjoncture peu brillante, le recyclage des vieux papiers est resté stable à 602.000 tonnes. La balance commerciale indiquait pour la première fois depuis plus de cinq ans, une baisse des importations de vieux papiers de 12.5% ; en 2002, 701.000 tonnes de vieux papiers ont été importées. Quant aux exportations, elles s'élevaient à 1.740.000 tonnes, soit en légère baisse par rapport à l'année précédente. La collecte apparente de vieux papiers s'inscrivait en hausse de 4.5 %, retrouvant son niveau record de 2000 avec 1.641.000 tonnes collectées dans notre pays. Les perspectives d'utilisation des vieux papiers en 2003 devraient s'afficher en forte progression du fait du démarrage d'une nouvelle ligne de production de papier de presse de 400.000 tonnes chez Stora Enso.

GRAPHIQUE 2 - PRODUCTION DE PAPIER EN 2001 ET 2002



Sources : Cobeipa

Sur le marché du bois, l'augmentation structurelle de production de pâtes s'est logiquement traduite par une augmentation des consommations de bois d'environ 40 % par rapport à l'année précédente, portant la consommation totale de bois à 3.153.000 stères, nouveau record absolu. Cette hausse a porté principalement sur les essences feuillues avec 2.606.000 stères consommées. L'achat de résineux restait quant à lui stable à 547.000 stères. L'industrie papetière est donc, plus que jamais, un des principaux utilisateurs de bois dans notre pays. A noter que le bois utilisé provient d'une part des déchets de scieries (84 % de l'approvisionnement résineux), et des bois d'éclaircie, de taillis et houppiers (85 % de l'approvisionnement feuillus). Les zones d'approvisionnement en bois restent principalement centrées sur un rayon de quelques centaines de kilomètres, couvrant ainsi le Nord de la France, l'Ouest de l'Allemagne et les forêts belges et luxembourgeoises. En 2003, la consommation totale de bois devrait encore s'accroître compte tenu d'un nouvel investissement d'extension de capacité de 40.000 tonnes planifié chez Sappi.

Signalons enfin une augmentation de quelque 10 % de la consommation d'additifs divers tels que le kaolin et le carbonate de calcium.

Le secteur papetier : un secteur proactif et en développement durable

Dans le cadre de la problématique des changements climatiques, le secteur papetier a pris ses responsabilités en devenant le premier secteur wallon, avec l'industrie chimique, à signer l'accord de branche portant sur l'amélioration de l'efficacité énergétique des entreprises. Des objectifs ambitieux sont définis dans cet accord et permettront aux entreprises de se voir octroyer les quotas CO² nécessaires à leur croissance, ainsi qu'une exemption de toute taxe CO²/énergie. La convention « benchmarking » proposée par les autorités flamandes a également été signée par Cobelpa. Notre secteur va donc résolument de l'avant, même si beaucoup de points doivent encore être éclaircis tant aux niveaux européen que fédéral ou même régional.

Une préoccupation constante de l'industrie papetière est sa volonté de participer concrètement au développement durable : matière première renouvelable, produits recyclables et toujours davantage recyclés, diminution croissante des impacts environnementaux, large application des systèmes de contrôles environnementaux, mais aussi et avant tout, investissements en nette progression.

Un bémol toutefois, le danger de dérapage que constitue la valorisation énergétique du bois et qui pourrait, à moyen terme, influencer négativement l'approvisionnement des matières premières du secteur. Cette problématique est, dès maintenant, au centre de nos préoccupations et de nos discussions avec les autorités concernées. Notre secteur entend défendre la valorisation « matière » du bois en priorité sur sa valorisation énergétique.

Perspectives pour 2003

Le début d'année reste clairement marqué par la morosité économique globale, et ce pour la plupart des produits, exception faite des papiers domestiques et sanitaires qui restent peu dépendants de la conjoncture. Le secteur des papiers de presse reste toujours très faible et aurait même tendance à se dégrader pour le LWC (Light weight coated). Aucune amélioration ne se dessine donc à court terme et les indices macro-économiques n'envisagent aucune reprise. Les entreprises devront donc faire le gros dos en 2003 et espérer une reprise en 2004. Quant aux investissements, Stora Enso devrait inaugurer sa nouvelle machine à papier avant l'été et le producteur wallon Burgo pourrait peut-être se prononcer d'ici la fin de l'année, sur l'installation d'une seconde machine à papiers, ce qui impliquerait un nouvel investissement de plus de 500 millions d'euros. Le secteur papetier belge reste donc plus que jamais un secteur en forte croissance et mérite dès lors un clair soutien de la part des autorités.

Section rédigée par la
CCW, la confédération de
la construction wallonne

LA CONSTRUCTION WALLONNE EN 2002

LE SECTEUR EN RÉCESSION

L'environnement économique n'est de toute évidence pas favorable pour le secteur de la construction qui, peut-être plus que tout autre, a impérativement besoin d'un climat de confiance pour se développer. Or c'est celui-ci qui fait précisément défaut. Les entreprises de construction souffrent très clairement de la morosité économique générale, le secteur traversant une récession de longue durée.

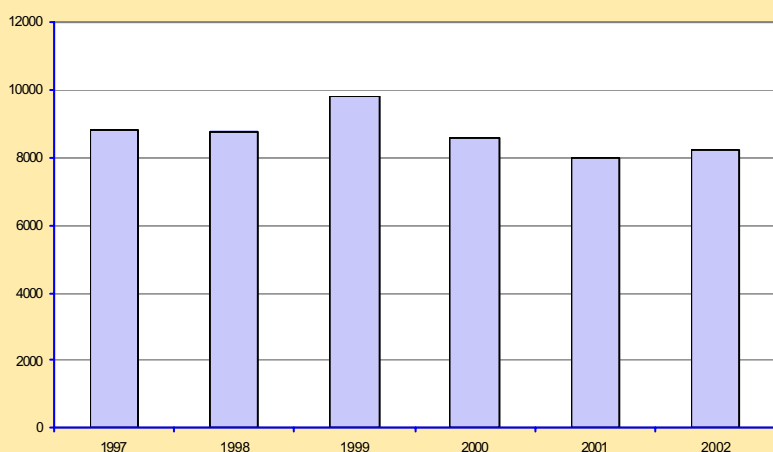
Signe d'une demande qui continue à s'affaiblir, le volume d'activité assuré par le carnet de commandes des entreprises wallonnes de construction reste orienté à la baisse, poursuivant l'évolution négative qui le caractérise de manière ininterrompue depuis plus de deux ans.

La durée d'activité assurée par le carnet de commandes des entreprises recule de façon généralisée, depuis le 2^e trimestre 2002, dans tous les segments de la construction, et la situation en Wallonie apparaît globalement plus difficile que dans le nord du pays. Les chiffres disponibles indiquent que l'activité des entreprises de construction (au niveau belge et wallon) a reculé de manière ininterrompue durant cinq trimestres depuis mi-2001, alors que deux ou trois trimestres suffisent pour parler de récession. Les difficultés du secteur ne resteront probablement pas limitées à ces cinq trimestres, la construction ne pouvant se rétablir que de manière progressive.

Sur la seconde moitié de 2002, c'est dans l'ensemble du secteur – génie civil et bâtiment (gros œuvre, installations et parachèvement) – que l'on observe, en Wallonie, une diminution généralisée du volume de travaux à réaliser. Par l'appréciation qu'ils donnent des évolutions conjoncturelles, les entrepreneurs wallons confirment ce diagnostic pour le quatrième trimestre 2002, restant aussi pessimistes quant aux évolutions à court terme. L'analyse détaillée des différents indicateurs conjoncturels – restant globalement dans le rouge – mène à la même conclusion : la demande reste insuffisante.

Les difficultés conjoncturelles se traduisent sans surprise par des baisses de prix, elles-mêmes fragilisant davantage les conditions de rentabilité, voire de pérennité, des entreprises de construction. L'appréciation que les entrepreneurs portent sur l'emploi et la rentabilité, s'inscrivent

GRAPHIQUE 1 - BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS (nombre de logements dont la construction ou la rénovation a été autorisée, Wallonie)



dans cette conjoncture ingrate : les entreprises sont plus nombreuses à indiquer une détérioration qu'une amélioration.

Il ne pourrait d'ailleurs en être autrement dans un marché où la capacité de production ne s'adapte qu'avec décalage à la baisse d'activité.

La comparaison de l'évolution trimestrielle de l'emploi et de l'activité montre clairement qu'un certain nombre d'amortisseurs, comme le recours au chômage économique, ont permis de maintenir l'emploi dans

un premier temps et que par la suite, quand ces amortisseurs se sont avérés insuffisants face à l'ampleur et la durée de la récession, l'emploi s'est progressivement effrité.

Le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés (DEI) dans la construction wallonne en décembre 2002 s'affiche en hausse de 12,0% à un an d'écart, à comparer à une hausse limitée à 8,6% pour l'ensemble des DEI wallons.

Par ailleurs, les faillites dans la construction ont atteint, en 2001 et 2002, un niveau significativement supérieur à la moyenne des années 1997 à 2000.

ANALYSE PAR SOUS-SECTEUR

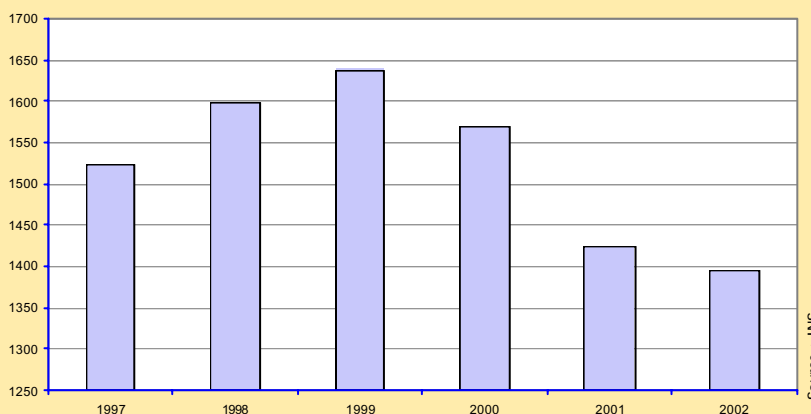
Dans le domaine du bâtiment, la demande de nouvelles constructions a défavorablement évolué au quatrième trimestre 2002, et ce de manière plus marquée qu'au cours des mois précédents, spécialement pour les travaux de gros œuvre.

Pour ce qui concerne la construction de nouveaux bâtiments à caractère non-résidentiel, l'évolution de la demande (travaux nécessitant l'obtention d'un permis de bâtir) reste incontestablement négative. Si la baisse a perdu en intensité vers le milieu de l'année, la fin 2002 semble indiquer une nouvelle tendance à la détérioration.

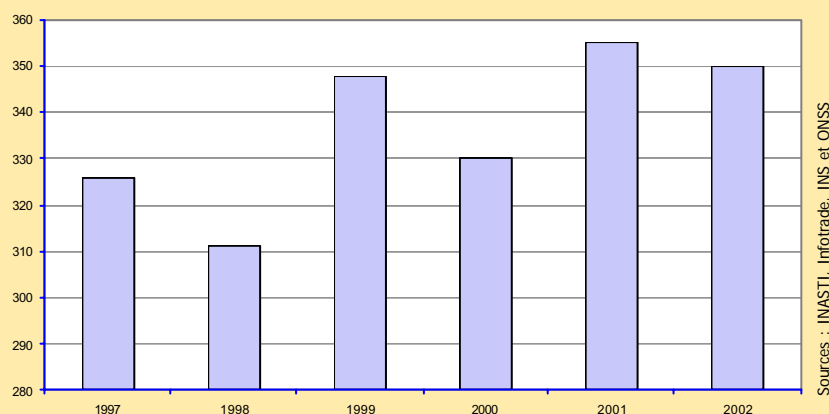
La situation difficile dans ce sous-secteur est évidemment liée à la faiblesse du niveau général des investissements des entreprises.

Pour ce qui concerne la demande de nouveaux logements, la courte embellie apparue en 2001 en Wallonie – plus nettement qu'en Flandre – ne s'est pas consolidée par la suite : fin 2002, le recul s'est même amplifié dans le sud du pays.

GRAPHIQUE 2 - BÂTIMENTS NON-RÉSIDENTIELS (autorisations de bâtir délivrées pour construire ou rénover des bâtiments non-résidentiels, Wallonie)



GRAPHIQUE 3 - FAILLITES DANS LA CONSTRUCTION (Wallonie)



Une sensible amélioration de la demande de travaux de rénovation est cependant apparue dans le courant de 2002, tant en bâtiments résidentiels que non-résidentiels. De par leur nature, ces travaux étant généralement plus limités que ceux liés à une nouvelle construction, l'augmentation de la demande observée pour la rénovation ne peut que très partiellement compenser le recul enregistré du côté de la construction neuve, d'autant que l'amélioration en rénovation reste fort timide.

Le sous-secteur des travaux de génie civil (y compris travaux de voirie) quant à lui est tributaire, pour 80% de son activité, des commandes des maîtres d'ouvrage publics, en majorité communaux. Suite aux élections communales de 2000, le traditionnel creux « post-électoral » a entraîné une forte réduction du volume d'activité de ce sous-secteur ; cette réduction s'est aggravée depuis 2001 suite à la réduction supplémentaire des investissements communaux résultant des difficultés financières des communes en raison notamment des nouvelles charges financières qui leur incombent.

Pour l'ensemble des travaux de génie civil wallons, le recul total de l'activité, mesuré par l'indice de valeur ajoutée, est estimé à 21% au cours des années 2001 et 2002. L'emploi salarié dans le segment du génie civil, en raison de l'ampleur de ses difficultés, a d'ailleurs connu un fléchissement accentué dès la fin 2000. Dans le secteur du génie civil, les pertes d'activité ont visiblement été plus sévères en Wallonie que pour l'ensemble du royaume.

PERSPECTIVES

Faute de perspectives de reprise, la situation actuelle de récession dans la construction wallonne appelle de nouvelles adaptations à la baisse des capacités de production, une évolution d'ailleurs confirmée par l'appréciation des entreprises quant à l'évolution de l'emploi. Parallèlement, l'évolution des faillites dans le secteur est extrêmement préoccupante au cours des premiers mois de 2003.

Seul le secteur des bâtiments résidentiels (construction neuve et rénovation) semble, très spécifiquement, pouvoir bénéficier à terme de l'effet d'impulsion généré par le faible taux des emprunts hypothécaires et par la désaffection durable pour les placements mobiliers. Néanmoins, ce mouvement de reprise restera limité et extrêmement fragile dans un contexte où, fondamentalement, la confiance des ménages reste absente.

Dans le domaine des bâtiments non-résidentiels, un retour progressif de la confiance des entreprises ne bénéficierait qu'avec retard au secteur de la construction, la reprise des investissements immobiliers des entreprises n'intervenant que dans un deuxième temps, après avoir mobilisé les capacités de production actuellement excédentaires dont elles disposent.

Dans le secteur du génie civil, aucun redressement significatif n'est attendu en 2003 au niveau communal, accentuant ainsi une situation de crise inédite pour les entrepreneurs concernés. L'activité dans le segment particulier de l'assainissement (collecte et épuration des eaux) devrait cependant s'avérer progressivement plus soutenue.

L'environnement économique ne restera en 2003 guère favorable pour le secteur de la construction qui traverse une récession exceptionnellement longue et dont il ne pourra sortir que progressivement.

A court terme, restant dégarni ou continuant à se vider, le carnet de commande des entreprises wallonnes de construction laisse peu d'espoir d'observer un rebond durable de leurs activités, le potentiel faisant visiblement défaut.

La capacité de production n'ayant à ce jour été que partiellement ajustée au niveau actuel de la demande, l'absence de perspectives de reprise ne peut que continuer à altérer les facteurs rentabilité et emploi.

Section rédigée par Febelbois,
l'association régionale de la
fédération belge des entreprises de
la seconde transformation du bois

L'INDUSTRIE DE LA SECONDE TRANSFORMATION DU BOIS

L'INDUSTRIE DU BOIS ET DE L'AMEUBLEMENT EN 2002 EN BELGIQUE

Stagnation de l'activité due au climat international incertain

Depuis 2001, le climat économique international est caractérisé dans une large mesure par l'instabilité. L'industrie belge du bois et de l'ameublement en subit également le contrecoup. Après l'année record que fut l'an 2000, le secteur a réalisé en 2001 une croissance nominale du chiffre d'affaires de 1,8%. Compte tenu de l'évolution des prix à la production (+1,93%), l'activité économique en 2001 a légèrement diminué en volume.

Au cours des premiers mois de 2002, l'affaiblissement de la conjoncture a persisté. La reprise économique que la plupart des instituts économiques avaient prédite à partir du milieu de 2002 ne s'est malheureusement pas matérialisée. C'est pourquoi l'on a longtemps cru que l'industrie du bois et de l'ameublement clôturerait l'année par un taux de croissance négatif, ce pour la première fois depuis 1996.

Au cours des 9 premiers mois de 2002, l'industrie belge du bois et de l'ameublement avait noté une diminution du chiffre d'affaires de 0,9%. L'amélioration apparente au cours du dernier trimestre de 2002 s'explique surtout par le fait que le dernier trimestre de 2001 avait été fort médiocre. Par rapport à cette période, le secteur a progressé de 4% au quatrième trimestre de 2002.

Finalement, l'industrie belge du bois et de l'ameublement a réalisé l'année passée un chiffre d'affaires de 5.732,70 millions EUR, soit 0,5% de plus qu'en 2001. Comme l'indice des prix à la production a également progressé de 0,5%, l'activité économique de l'industrie du bois et de l'ameublement a stagné en termes réels.

Dans l'industrie du meuble, le chiffre d'affaires a diminué de 2,4%. Ici aussi la baisse s'est ralentie en fin d'année. Dans le sous-secteur du panneau à base de bois (+4,8%) et le sous-secteur des éléments de construction (+6,4%), la progression du chiffre d'affaires est essentiellement due à quelques groupes de produits spécifiques (Osب, revêtements de sol stratifiés).

EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SOUS-SECTEUR (meubles en métal et en matières synthétiques inclus)

En millions d'euros	2001	2002	2002/2001
Industrie du meuble	3.315,96	3.235,55	-2,4
Panneaux	1.062,01	1.113,28	4,8
Éléments de construction	827,44	880,14	6,4
Emballages	255,98	256,40	0,2
Brosses, vannerie et liège	69,24	74,11	7,0
Autres ouvrages	175,95	173,23	-1,5
Total industrie du bois et de l'ameublement	5.706,59	5.732,70	0,5

Source : INS

L'interprétation des chiffres plus difficile en raison d'une discontinuité statistique.

L'évaluation de l'activité économique de l'industrie du bois et de l'ameublement est en outre rendue plus difficile par un phénomène purement statistique. Au début de 2002, l'Institut national de statistique (Ins) est passé à une nouvelle nomenclature pour la publication des résultats des déclarations à la tva. Cette nouvelle nomenclature ne fait plus la distinction entre les meubles en bois et les meubles en d'autres matériaux tels que le métal et les matières synthétiques. En raison de ces modifications, le chiffre d'affaires annuel global de l'industrie du bois et de l'ameublement s'établit maintenant à 5,7 milliards EUR et non à 4,1 milliards EUR. Toutefois, l'Ins a également publié les résultats de la tva de 2001 selon la nouvelle nomenclature, ce qui permet malgré tout de comparer les données chiffrées.

Investissements et degré d'utilisation de la capacité de production

En 2002, l'industrie belge du bois et de l'ameublement a procédé à 208,52 millions EUR d'investissements, ce qui correspond à une baisse de 15,1% par rapport au niveau élevé de 2001.

Cette année-là, les investissements avaient encore progressé parce que la confiance des chefs d'entreprise était élevée. De fait, l'on escomptait un redressement rapide de l'économie.

Il ressort de l'évolution du degré d'utilisation de la capacité de production dans l'industrie du bois et de l'ameublement que la haute conjoncture a culminé au cours du premier trimestre de l'an 2000. Le degré d'utilisation atteignait alors 87,0%. Par la suite, il s'est tassé lentement mais sûrement.

Au cours du troisième trimestre de 2002, il est retombé à 79,3%, restant ainsi pour la première fois depuis 1997 sous le seuil des 80%. Au quatrième trimestre, il s'élevait à 79,2%.

Cela confirme la thèse selon laquelle la progression du chiffre d'affaires au quatrième trimestre de 2002 n'est pas le signe d'une véritable reprise, mais seulement qu'elle compense les résultats médiocres du dernier trimestre de 2001.

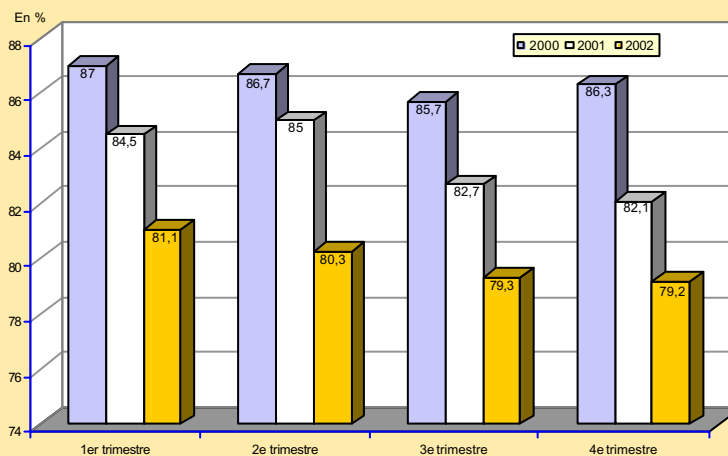
En 2001, l'industrie belge du bois et de l'ameublement (y compris les meubles en métal et en matières synthétiques) occupait 29.198 personnes dans 2.045 entreprises.

EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS PAR SOUS-SECTEUR (meubles en métal et en matières synthétiques inclus)

En millions d'euros	2001	2002	2002/2001
Industrie du meuble	109,99	98,24	-10,7
Panneaux	70,09	47,09	-32,8
Éléments de construction	43,96	39,31	-10,6
Emballages	12,04	10,15	-15,8
Brosses, vannerie et liège	2,59	4,03	55,8
Autres ouvrages	7,03	9,71	38,2
Total industrie du bois et de l'ameublement	245,69	208,52	-15,1

Source : INS

DEGRÉ D'UTILISATION DE LA CAPACITÉ DE PRODUCTION DANS L'INDUSTRIE DU BOIS ET DE L'AMEUBLEMENT



L'exportation en Europe faiblit

En 2002, les exportations belges de meubles et de produits en bois (y compris les meubles en métal et en matières synthétiques et le commerce de transit) se sont chiffrées à 3.524 millions EUR.

Les principaux marchés à l'exportation sont pour le moment la France (27,4% des exportations), les Pays-Bas (26,2%), le Royaume-Uni (12,1%) et l'Allemagne (9,6%).

Il ressort des chiffres officiels des exportations publiés par l'Institut des comptes nationaux que les exportations ont progressé de 1,4% en 2002.

L'évolution sur nos principaux marchés à l'exportation correspond pour l'essentiel à l'évolution de la confiance des consommateurs dans ces pays.

L'industrie belge du bois et de l'ameublement a pu profiter pendant des années de la confiance soutenue des consommateurs aux Pays-Bas. La baisse de la confiance des consommateurs dans ce pays a mis fin depuis 2001 à la croissance des exportations belges aux Pays-Bas. Ce pays a ainsi dû céder à la France sa place de premier débouché à l'étranger. En 2002, nos exportations aux Pays-Bas ont diminué de 4,5%.

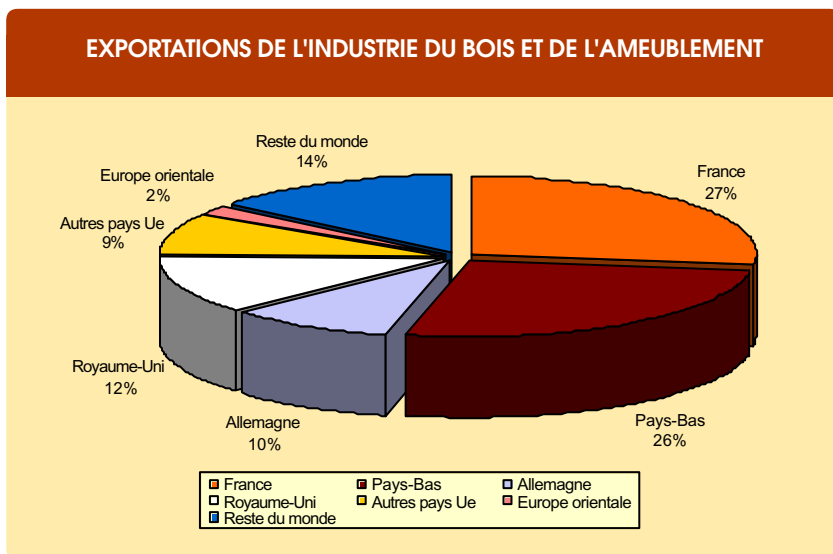
Nos exportations en France, notre premier débouché, résistent mieux. Elles se sont même accrues de 0,6%. En Allemagne, la situation économique en général et dans le secteur du bois et de l'ameublement en particulier devient franchement mauvaise. Nos exportations vers l'Allemagne diminuent pour la nième fois consécutive (-11,4%). Bon nombre de grands producteurs allemands sont confrontés à des problèmes financiers et sont en état d'insolvabilité.

Nos exportations en Grande-Bretagne se sont quant à elles encore accrues de 3,6% en 2002. D'une part, il est ainsi mis fin à la croissance exponentielle de nos exportations (de 40% par an en moyenne) des six dernières années, tandis que, d'autre part, la Grande-Bretagne est le seul marché étranger important où nos exportations ont progressé de manière significative.

Dans l'ensemble, les exportations belges vers les autres pays de l'Union européenne ont diminué de 1,2%. L'Ue représente 84% de nos exportations.

Les exportations vers l'Europe orientale semblent finalement reprendre (+24,1%), quoique l'évolution varie fort d'un pays à l'autre. Pour le moment, l'Europe orientale représente 1,9% de nos exportations.

Signalons comme marchés de croissance en dehors de l'Europe plus particulièrement les Etats-Unis, la Corée du Sud, la Chine et le Canada. La baisse récente du dollar par rapport à l'euro pourrait toutefois constituer un frein à nos exportations lointaines dans le courant de 2003.



L'INDUSTRIE DU BOIS ET DE L'AMEUBLEMENT EN 2001 EN WALLONIE

Avertissement

Les statistiques régionales parvenant avec un an de retard par rapport aux données nationales, celles-ci ne nous permettent qu'une analyse a posteriori de l'évolution du secteur au niveau wallon. De plus, étant donné ce différentiel et le changement de nomenclature dont il est fait mention plus haut, les statistiques ci-dessous ne sont pas strictement comparables avec les chiffres de 2002 pour la Belgique, mais conservent par contre une cohérence certaine en terme de continuité, au niveau de l'évolution du chiffre d'affaires notamment.

Evolution du chiffre d'affaires

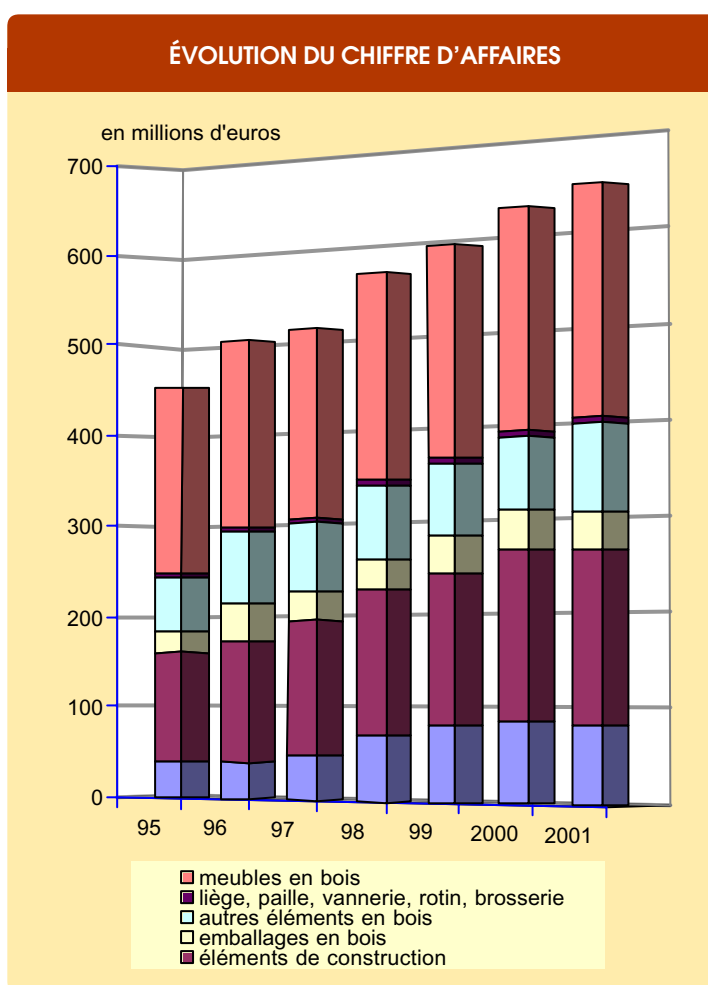
En 2001, la seconde transformation du bois a réalisé en Wallonie un chiffre d'affaires de 643,68 millions d'euros (+ 3,1% par rapport à 2000) dont 191,43 millions d'euros à l'exportation.

Le sous-secteur qui, dans l'industrie du bois, occupe la première place en terme de chiffre d'affaires généré et d'emploi est sans conteste le secteur du meuble. Celui-ci a réalisé un chiffre d'affaires de 242,42 millions d'euros en 2001 (+3,8 % par rapport à 2000). Outre les meubles (salles à manger, chambres à coucher, cuisines, petits meubles, armoires, meubles de bureau, etc.) et les sièges (salons, fauteuils, chaises, chaises de bureau, etc.), ce sous-secteur comprend aussi les matelas et les sommiers.

Les fabricants d'éléments de construction forment le deuxième sous-secteur par ordre d'importance. Les entreprises de ce sous-secteur exercent leurs activités dans le domaine de la fabrication industrielle de portes, de fenêtres, de parquet, de charpentes lamellées collées, de charpentes à connecteurs et d'habitations à structure en bois. En 2001, ces entreprises ont réalisé un chiffre d'affaires de 180,39 millions d'euros, ce qui représente une augmentation de 0,3% par rapport à 2000.

La catégorie des autres éléments en bois qui reprend les activités de la boissellerie (jeux, jouets, cadeaux d'affaires, éléments de meubles ou de décoration,...), de fabrication de cadres, moulures, etc. , passe cette année en troisième position par ordre d'importance. Ce sous-secteur a réalisé en 2001 un chiffre d'affaires de 91,691 millions d'euros. Ceci constitue une importante progression de 18,6% par rapport à l'année précédente.

Les fabricants de panneaux à base de bois ont réalisé en 2001 un chiffre d'affaires de 84,13 millions d'euros. Ce sous-secteur comprend les fabricants de panneaux de particules, de panneaux de fibres, de contre-plaqué et de panneaux blocs bruts et revêtus (par exemple de placage ou de mélamine). Le chiffre d'affaires de ce sous-secteur s'est contracté de 2,5% par rapport à 2000.



Dans le sous-secteur des emballages en bois, où l'on produit des caisses, des palettes-caisses et des plateaux de chargement, des tambours pour câbles, des fûts et tonneaux, le chiffre d'affaires s'élevait en 2001 à 38,59 millions d'euros. Outre les emballages de dimensions normalisées (par exemple les Euro-palettes), ce sous-secteur fournit aussi beaucoup de travaux sur mesure. L'activité de ce sous-secteur a diminué de 4,7% par rapport à 2000. Enfin, les activités de vannerie, rotin, broserie, liège ont généré un chiffre d'affaires de 6,46 millions d'euros (-4,3%)

CHIFFRE D'AFFAIRES (en millions d'euros)

	2000	2001	2000/2001
Panneaux	86,296	84,131	-2,51
Eléments de construction	179,916	180,390	0,26
Emballages	40,483	38,588	-4,68
Autres ouvrages	77,305	91,691	18,61
Brosses, vannerie et liège	6,750	6,457	-4,33
Industrie du meuble	233,580	242,423	3,79
Total	624,332	643,682	3,10

Source : INS

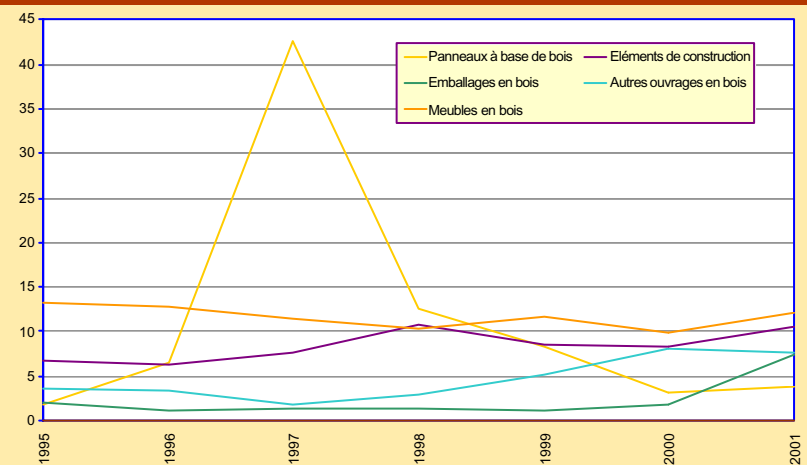
Investissements

En 2001, les investissements ont évolué favorablement dans tous les sous-secteurs, exception faite des autres ouvrages en bois. Globalement, les investissements ont progressé de 33,5 % passant de 31,14 millions d'EUR à 41,59 millions d'EUR. La plus forte progression est à enregistrer pour le secteur de l'emballage en bois.

INVESTISSEMENTS (en millions d'euros)

	2000	2001	2000/2001
Panneaux à base de bois	3,27	3,92	19,94
Eléments de construction	8,23	10,49	27,59
Emballages en bois	1,73	7,33	324,20
Autres ouvrages en bois	8,07	7,65	-5,10
Meubles en bois	9,85	12,19	23,74
Total	31,14	41,59	33,56

INVESTISSEMENTS DES SOUS-SECTEURS (en millions d'euros)



Exportations

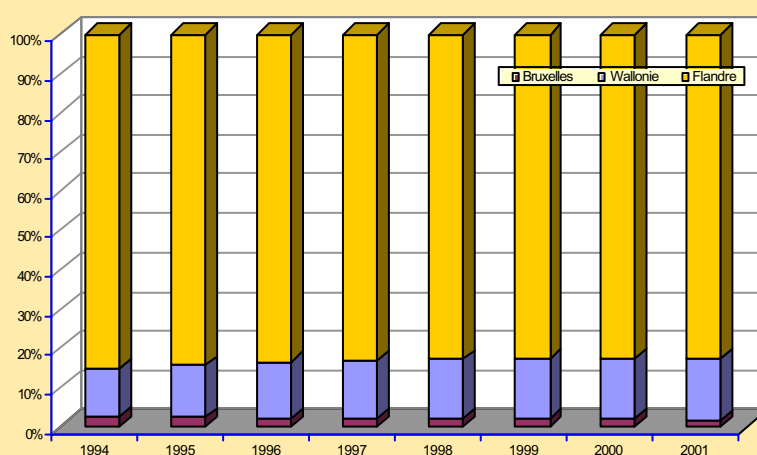
Les exportations du secteur s'élevaient en 2001 à 191,43 millions d'euros, soit une augmentation de 3,7 % par rapport à 2000. Ce chiffre global ne montre toutefois pas le recul de pratiquement tous les sous-secteurs, à l'exception notable des autres ouvrages en bois qui progressent fortement (voir l'évolution du CA également) et du secteur du meuble qui améliore légèrement son résultat.

EXPORTATIONS (en millions d'euros)

	2000	2001	2000/2001
Panneaux à base de bois	36,98	33,30	-9,94
Éléments de construction	30,73	29,68	-3,40
Emballages en bois	9,72	8,10	-16,66
Autres ouvrages en bois	31,31	43,54	39,05
Meubles en bois	75,82	76,80	1,29
Total	184,57	191,43	3,72

Par rapport à l'ensemble de la seconde transformation belge du bois, la Wallonie représentait en 2001, 15,86 % du chiffre d'affaires, 25,33% du nombre d'entreprises, 11% des exportations et 12,6 % de l'emploi*. Bien que la taille du secteur en Wallonie soit relativement modeste par rapport à l'ensemble de la seconde transformation belge du bois, on peut constater ces dernières années une évolution plus favorable en Wallonie. Celle-ci s'est également traduite par une augmentation de la contribution wallonne au CA du secteur passant de 12,08% en 94 à 15,86 en 2001.

PART DES RÉGIONS DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES BELGE DU SECTEUR

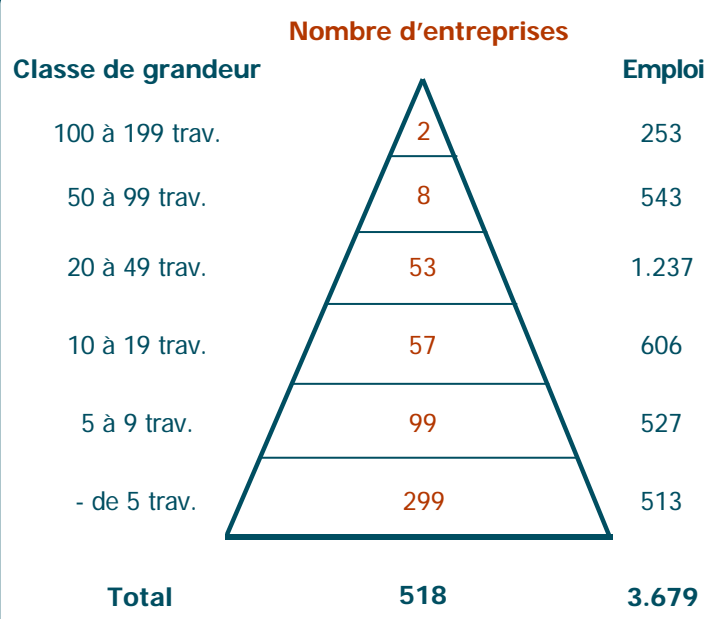


Emploi et nombre d'entreprises

L'office national de la sécurité sociale a, en 2002 (à partir des chiffres 2001), revu les codes d'activité d'un certain nombre d'entreprises.

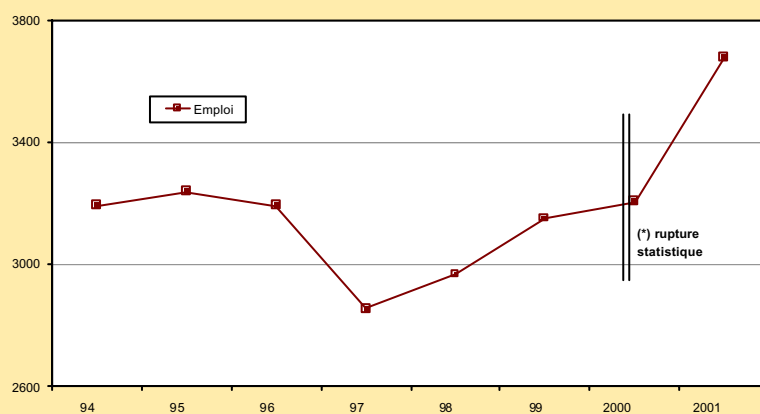
Ces corrections mènent à une augmentation globale du nombre d'entreprises et d'emploi au niveau belge, tandis qu'au niveau wallon, nous observons paradoxalement une augmentation de l'emploi pour une diminution du nombre d'entreprises.

Dans le secteur du meuble, notamment, deux entreprises ayant un effectif entre 100 et 199 travailleurs se sont ajoutées par rapport aux statistiques de l'année passée.

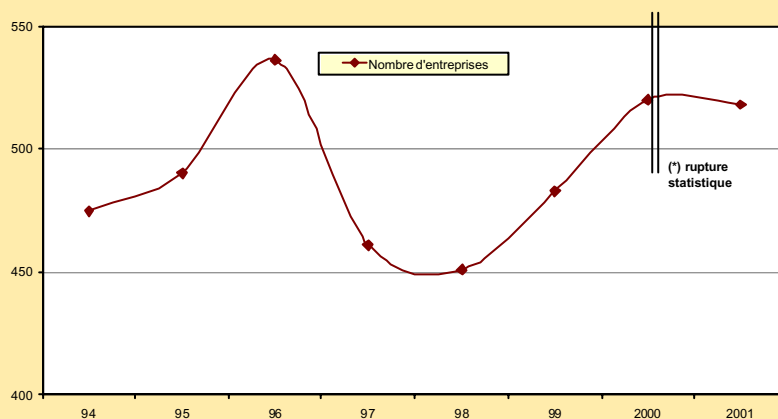


Selon les chiffres ONSS les plus récents, la seconde transformation du bois (donc, scieries exclues) comptait en 2001, en Wallonie, 518 entreprises (57 % des entreprises comptent moins de 5 emplois) et l'emploi s'élevait en 2001 à 3.679 personnes.

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI DE LA SECONDE TRANSFORMATION DU BOIS EN WALLONIE



ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES DE LA SECONDE TRANSFORMATION DU BOIS EN WALLONIE



En conclusion, même si globalement le secteur a continué d'évoluer favorablement en 2001, cela s'est traduit de manière très inégale entre les différents sous-secteurs.

Si le meuble connaît une légère progression et les éléments de construction se maintiennent, l'industrie du panneau, des emballages en bois et de la broserie ont un chiffre d'affaires qui se tasse.

Enfin, les ouvrages divers en bois connaissent une importante progression.

Section rédigée par Febelcem,
la fédération de l'industrie
cimentière belge

L'INDUSTRIE CIMENTIÈRE

LE MARCHÉ DE LA CONSTRUCTION EN 2002

Le ralentissement conjoncturel apparu en 2001 s'est prolongé tout au long de l'année 2002. Ce n'est un secret pour personne, le climat général de l'économie est très morose. Le marché de la construction n'échappe pas à cette réalité globale !

Le contexte économique belge en 2002

Selon le Bureau du Plan, la croissance du PIB en Belgique fut très modeste. Elle n'a guère dépassé les 0,7 % en 2002 alors qu'en 2001 déjà, elle ne dépassait pas les 0,8 %. C'est ainsi que, pour la deuxième année consécutive donc, notre pays connaît une très faible croissance. Cette situation est exceptionnelle et ne s'était plus produite depuis les années 80...

Si au premier semestre 2002 notre économie nationale a légèrement redémarré, sous l'impulsion des exportations, la reprise ne s'est malheureusement pas confirmée dans les mois qui ont suivi. Ce ralentissement dommageable est principalement le fait de l'effondrement du marché boursier (été 2002) combiné au climat géopolitique conflictuel du Moyen-Orient.

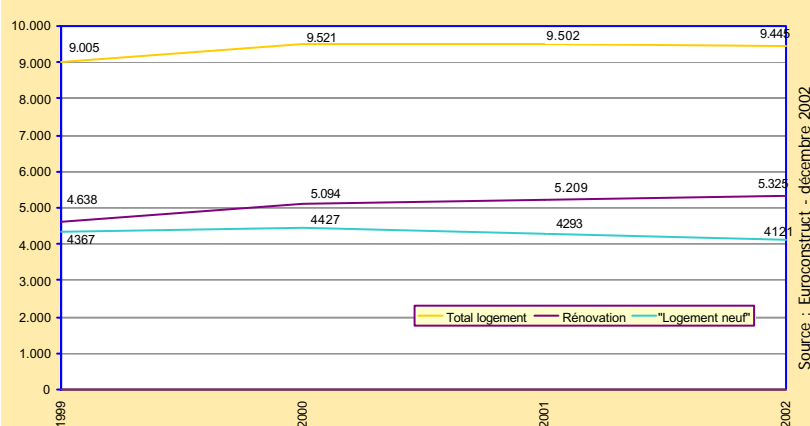
Le logement

L'activité dans le secteur résidentiel neuf a poursuivi son ralentissement entamé il y a deux ans déjà. En terme d'investissements pour l'année 2002, le secteur connaît ainsi une baisse de 4 % par rapport à 2001.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette tendance à la baisse :

1. La poursuite des spéculations sur les prix des terrains à bâtir en Flandre, engendrée par le «Ruimtelijk Structuurplan Vlaanderen» dont l'objet vise une gestion plus appropriée des terrains à bâtir disponibles (ces spéculations auront provoqué un doublement du prix des terrains à bâtir en Flandre depuis 1995 !).
2. Le manque de terrains disponibles, essentiellement en Flandre.
3. L'insécurité en matière d'emploi, qui reste un frein à l'investissement.

EVOLUTION 1999-2002 DES INVESTISSEMENTS EN LOGEMENT EN BELGIQUE en billions d'euros (prix constant de 2001)



Heureusement, comme pour l'année 2001, la rénovation a conforté sa position vis-à-vis du logement neuf en 2002 (+2%).

Bâtiment non-résidentiel

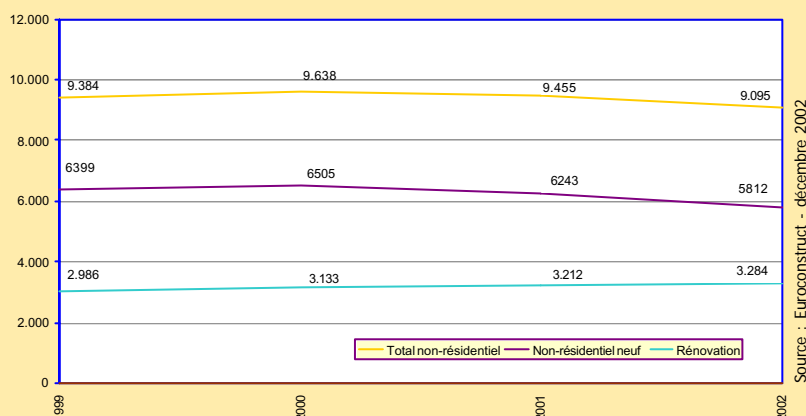
À l'exception du secteur des bureaux, l'ensemble du non-résidentiel neuf a subi une chute du volume mis en chantier. En terme d'investissements, l'AQUIEC (Association pour la Qualité des Indicateurs Economiques en Construction) annonce une diminution globale de 7 % par rapport à 2001.

Pour sa part, le secteur de la rénovation a enregistré une nouvelle hausse de 2 %, poursuivant ainsi une progression constante.

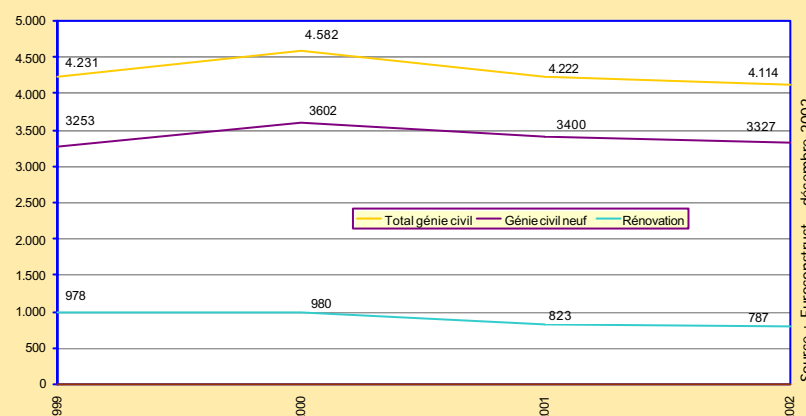
Le génie civil

En 2002, les travaux de génie civil ont connu une baisse des investissements par rapport aux investissements effectués en 2001 (-3 %). Il semble bien que la coûteuse mise en place de la réforme des polices se soit effectuée au détriment des investissements communaux initialement prévus pour les travaux de voiries et d'égouttage.

EVOLUTION 1999-2002 DES INVESTISSEMENTS EN BÂTIMENT NON-RÉSIDENTIEL EN BELGIQUE en billions d'euros (prix constant de 2001)



EVOLUTION 1999-2002 DES INVESTISSEMENTS EN GÉNIE CIVIL EN BELGIQUE en billions d'euros (prix constant de 2001)



La consommation de ciment en Belgique

(livraisons des cimentiers belges sur le marché national + importations)

La consommation de ciment gris continue de baisser. Elle a atteint 5.442.000 tonnes en fin d'année 2002. Les deux exercices passés se ressemblent donc dans la morosité, puisque nous assistons pour la seconde année consécutive à une baisse sensible du volume de ciment gris consommé. Cette réduction est évaluée à 5 % par rapport à l'année 2001.

Les importations

Après avoir enregistré une diminution de 9 % en 2001, les importations de ciment gris ont inversé la tendance et augmenté de 2 % en 2002. Elles atteignent désormais les 743.000 tonnes. Ces importations représentent 13,7 % de la consommation de ciment gris en 2002, soit 1 % de plus de part de marché qu'en 2001.

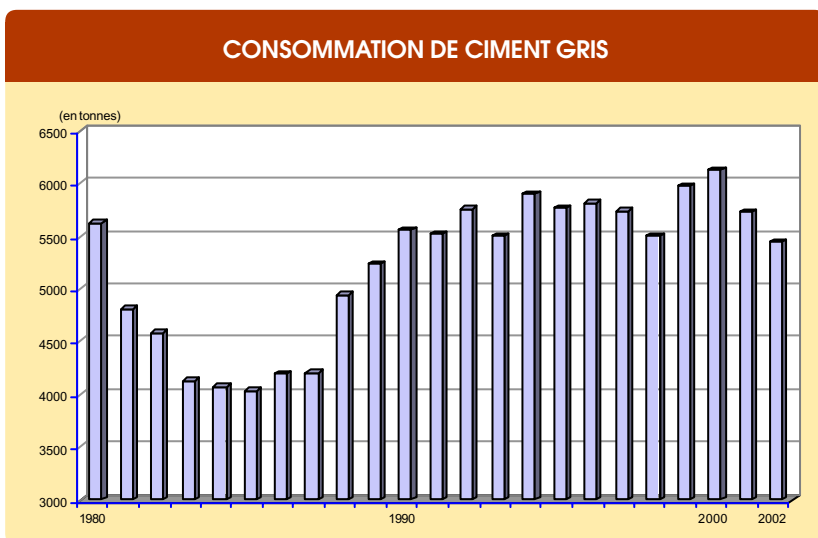
La consommation de ciment par habitant

En Belgique, la consommation de ciment par habitant en 2002 s'élève à 528 kg contre 556 kg pour l'année dernière.

Elle enregistre ainsi une nouvelle chute de 5,5 % en regard de l'année 2001. Une diminution encore plus accentuée est observée en Allemagne, où l'on assiste à un recul de 8 % de la consommation par habitant.

Par contre, la France maintient son niveau de 2001 et l'Angleterre voit sa croissance augmenter de 3,8 %, en revenant ainsi aux chiffres des années 90.

Au niveau de l'Union Européenne, la consommation par habitant augmente d'environ 1 %. Elle atteint 507 kg en 2002, contre 504 kg en 2001.



Les livraisons de l'industrie cimentière

(livraisons des cimentiers belges sur le marché intérieur et à l'exportation)

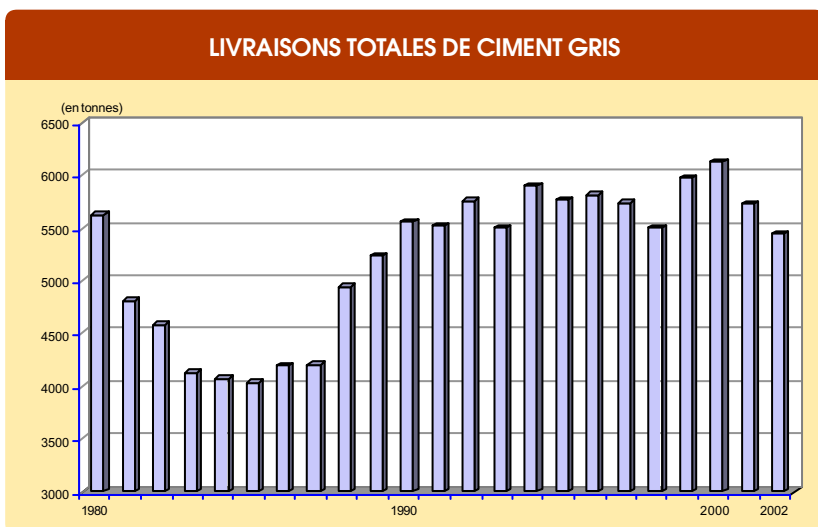
Les cimentiers belges ont livré quelque 7.103.000 tonnes de ciment gris au cours de l'année écoulée. En comparaison avec les résultats de l'année 2001, cela représente une baisse de 138.000 tonnes soit près de 2 % de moins.

En terme géographique, les livraisons intérieures absorbent 66,2%, les destinations intra-communautaires 32,5% et les autres exportations 1,3%.

Les livraisons intérieures

Les livraisons des cimentiers belges sur le marché intérieur atteignent 4.699.000 tonnes. Elles se sont donc sensiblement contractées en 2002. Elles accusent, cette fois encore, un recul de 6 % imputable principalement à la dégradation de la croissance économique mais également aux conditions climatiques particulièrement désavantageuses pour la construction (précipitations excessives pour le dernier trimestre de l'année 2002).

Cette année encore, la stabilité caractérise la répartition des livraisons intérieures par type de ciment. Les ciments métallurgiques (CEM III) maintiennent leur 51 % de part relative atteints en 2001, alors que celles des CEM I et CEM II et CEM V varient de moins d'un pour cent.



Les livraisons de ciment par mode de conditionnement sont, elles aussi, restées très stables en cette année 2002. Les livraisons en sacs représentent 16 % des livraisons intérieures de ciment gris, chiffre quasi identique à celui de l'an 2001 (15,5 %).

Livraisons par type d'utilisateur

Les livraisons aux centrales à béton ont absorbé plus de la moitié du ciment livré par les membres de la fédération sur le marché intérieur. Elles poursuivent donc leur bonne progression, en absorbant 52 % des livraisons de ciment.

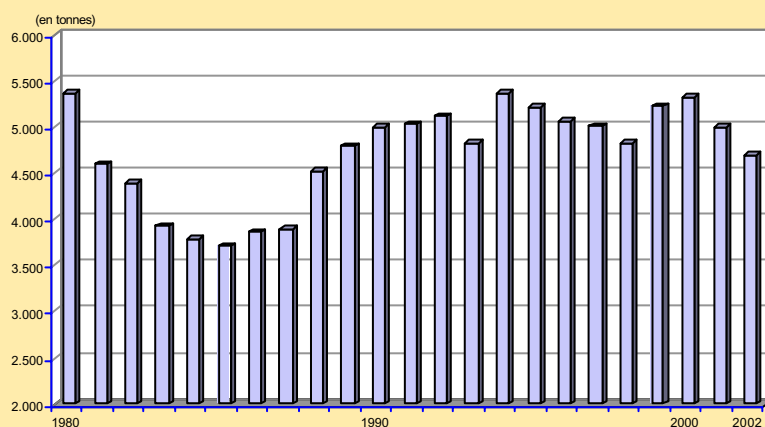
Pour ce qui concerne les produits préfabriqués à base de ciment, ils augmentent leur part de marché de 1,2 % par rapport à 2001. Ces augmentations se font bien sûr au détriment des livraisons de ciment au négoce ou sur chantier. Ce phénomène s'explique par la grande facilité de mise en œuvre et la bonne rentabilité (gain de temps) qu'offrent ces produits.

Livraisons à l'exportation

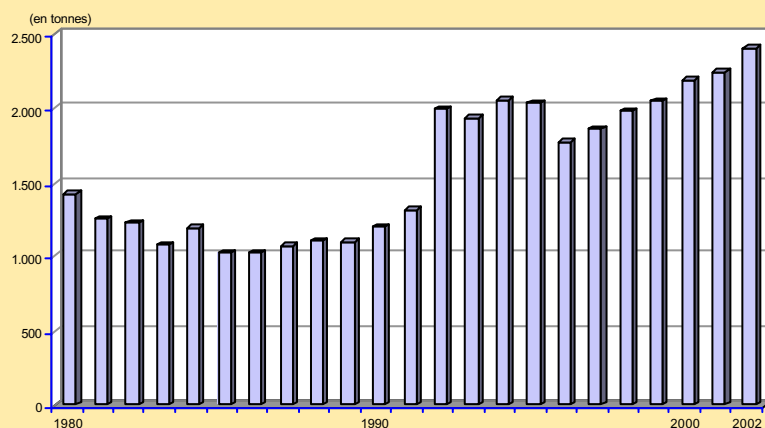
Les exportations de ciment gris ont poursuivi leur progression au cours l'année 2002, atteignant ainsi un nouveau record historique en dépassant les 2.400.000 tonnes. Ces exportations enregistrent un accroissement de 6,8 % par rapport au tonnage exporté en 2001.

Les pays membres de l'Union Européenne absorbent plus de 96 % des exportations belges. En volume absolu, les livraisons intra-communautaires ont augmenté de 7,3 %.

LIVRAISONS INTÉRIEURES DE CIMENT GRIS



LIVRAISONS DE CIMENT GRIS À L'EXPORTATION



Perspectives du marché de la construction et contexte économique belge pour 2003

Selon les plus récentes prévisions (mars 2003) du Bureau du Plan, le Produit Intérieur Brut de la Belgique devrait croître de 1,3 % seulement en 2003. À ce propos, il est évident que le climat de guerre du Moyen-Orient a engendré au cours des premiers mois de 2003 un réel attentisme de la part de l'ensemble des consommateurs et des investisseurs. Voilà pourquoi les incertitudes quant aux prévisions économiques sont plus nombreuses que jamais, rendant fort difficile toute tentative d'analyse conjoncturelle.

Le logement

Sous l'effet de la hausse constante du chômage, induit par la mauvaise situation économique de 2002, l'activité dans le logement neuf ne devrait pas augmenter de manière importante pendant les prochains mois. Néanmoins, les taux d'intérêts hypothécaires historiquement bas que nous connaissons aujourd'hui permettront sans doute de maintenir cette activité à un niveau stable.

Nous assistons également pour ce début d'année 2003 à la confirmation d'une tendance qui se généralise ; à savoir une répartition différenciée entre les logements unifamiliaux et les bâtiments à appartements qui se développent de manière importante. La raison principale du succès des immeubles à appartements est, bien sûr, le prix élevé des terrains à bâtir.

Quant à la rénovation, elle obtient encore des résultats encourageants surtout pour les rénovations ne nécessitant pas de permis de construire.

Le bâtiment non-résidentiel

Selon l'IRES (Institut de Recherches Economiques et Sociales), les incertitudes qui prévalent sur la reprise économique n'incitent pas franchement les directions d'entreprises à investir dans des délais rapprochés. Cela est d'autant plus vrai que les capacités de production sont actuellement suffisantes pour répondre à une augmentation de la demande.

Globalement, les investissements des entreprises n'augmenteront que très légèrement en 2003, en raison de la dégradation de la rentabilité des sociétés constatée ces dernières années. Certains allant même jusqu'à évoquer une diminution de ces investissements (les analystes de Dexia annoncent une baisse de 2,7 %).

Enfin, en terme de construction, l'AQUIEC (Association pour la Qualité des Indicateurs Economiques en Construction) prévoit une diminution de 2,3 % du résidentiel neuf mais aussi une augmentation de 2,9 % pour la rénovation.

Génie civil

On doit s'attendre, pour 2003, à une stabilisation des grands projets en cours. Cela concerne principalement les projets liés à l'épuration des eaux, à la modernisation du rail ou encore au R.E.R. À ce titre, la situation particulièrement fragile de certains maîtres d'ouvrage rend toute prévision extrêmement difficile.

L'AQUIEC envisage toutefois une augmentation globale de l'activité du Génie Civil en Belgique (+ 2 %) pour l'année 2003.

Les investissements en cimenterie

Le secteur cimentier belge a investi quelque 62,4 millions € en 2002. Il s'agit essentiellement de la poursuite, et de l'achèvement, des gros investissements consentis par l'industrie cimentière en 2001. Pour rappel, ces travaux concernaient la construction d'une nouvelle mouture, l'augmentation de capacité de four, le creusement d'un tunnel pour l'acheminement des matières premières et le remplacement de matériel d'équipement.

La moyenne des investissements effectués au cours de ces vingt dernières années est supérieure à 50 millions d'euros par an, ce qui démontre la volonté des sociétés cimentières belges de conforter leur position comme industriels performants en Europe.

Section rédigée par
Febeltex Wallonie, la
fédération du textile

LE SECTEUR TEXTILE

«Double dip» : une réalité dans le secteur textile

La production (en volume) de l'industrie textile belge a reculé d'environ 3,5 % en 2002, après une baisse de l'activité de 3,6 % en 2001. Ces deux périodes de recul ont réduit à néant une partie importante de la croissance que le secteur textile belge avait enregistrée dans la deuxième moitié des années 90 (+13,7 % entre 1995 et 2000). Pourtant, placée dans une perspective internationale, la prestation de l'industrie textile belge n'est pas mauvaise. Au sein de l'Union européenne, la Belgique est l'un des pays qui a le mieux maintenu le cap pour les années 2001 et 2002.

La courbe conjoncturelle que la Banque Nationale de Belgique réalise chaque mois et qui reflète la confiance des chefs d'entreprise, révèle que le scénario redouté du «double dip» s'est réalisé en 2002. Cela signifie que dans notre secteur textile un premier effondrement conjoncturel a été suivi, après une courte reprise, d'un nouvel effondrement.

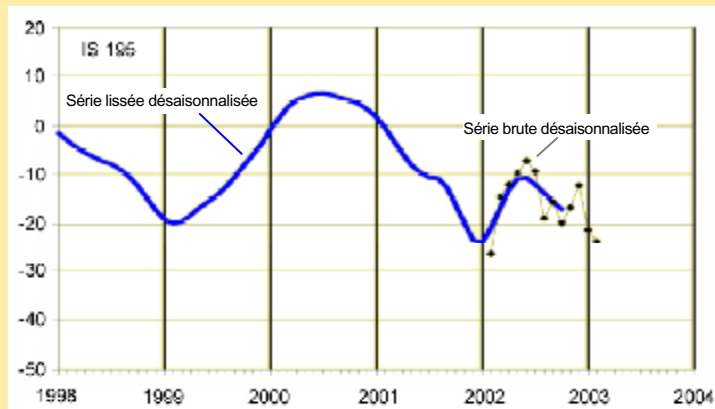
Le graphique ci-dessous montre clairement que l'année 2001 dans son ensemble a été caractérisée par un déclin conjoncturel, avec un creux plus marqué en novembre/décembre, à la suite des attentats du 11 septembre. Le début 2002 a été marqué par une reprise qui n'a cependant pas atteint la moitié de l'année. A partir de juin, la conjoncture s'est à nouveau dégradée atteignant son point le plus bas en août/septembre. En octobre et novembre 2002, on a cru entrevoir une légère amélioration de l'activité, mais l'indicateur brut a chuté à nouveau en décembre 2002 et en janvier 2003, et se situait à peine plus haut que le creux atteint début 2002. La courbe lissée, qui par élimination des points extrêmes, donne une vue plus claire de l'évolution de l'activité, suit un tracé descendant depuis la mi-2002.

Chiffre d'affaires : toujours en baisse, en partie à cause de la pression sur les prix de vente

Pour l'année 2002, la baisse du chiffre d'affaires textile total peut être estimée à environ 4 %.

Cette baisse s'explique en grande partie par une diminution du volume de production, mais aussi dans une certaine mesure par la pression sur les prix de vente en raison de la concurrence particulièrement serrée.

GRAPHIQUE 1 - COURBE CONJONCTURELLE SYNTHÉTIQUE DE L'INDUSTRIE TEXTILE (à l'exclusion de la confection)



Cette concurrence découle d'une part de la surcapacité toujours présente dans de nombreux segments de production, mais d'autre part aussi de la pression croissante des importations en provenance des pays à bas salaire, en particulier de la Turquie et de la Chine.

Les exportations représentent toujours 70 % du chiffre d'affaires textile global. En 2002, la valeur des exportations textiles belges a diminué d'environ 3 %. La légère baisse des exportations textiles s'explique en premier lieu par une diminution des ventes sur le marché très important de l'UE-15 où aboutissent 80 % de nos exportations textiles. Nos trois principaux partenaires commerciaux textiles, à savoir la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni ont chacun acheté moins de produits textiles en Belgique.

Le principal marché de croissance pour le textile belge était l'Europe centrale et de l'Est. Les exportations textiles belges vers cette région ont augmenté de quasi 20 % en 2002. La Pologne y demeure de loin notre principal client, suivie par la Russie et la Tchéquie. Nos exportations textiles vers la Turquie ont également fortement augmenté, avec pas moins de 30 %, alors que nos importations en provenance de la Turquie se sont également accrues, mais à un rythme moins élevé de quasi 10 %. Dans la plupart des autres pays du monde, les entreprises belges ont vendu moins de produits textiles qu'en 2001, sauf quelques heureuses exceptions telles que le Mexique (+35%), l'Arabie Saoudite (+20 %) et l'Australie (+30 %). Nos exportations vers l'Asie trébuchent avec un recul de -1%, car nos trois principaux clients dans cette région ont diminué leurs achats : le Japon, la Chine et la Corée du Sud.

Le textile d'intérieur demeure le principal produit d'exportation belge

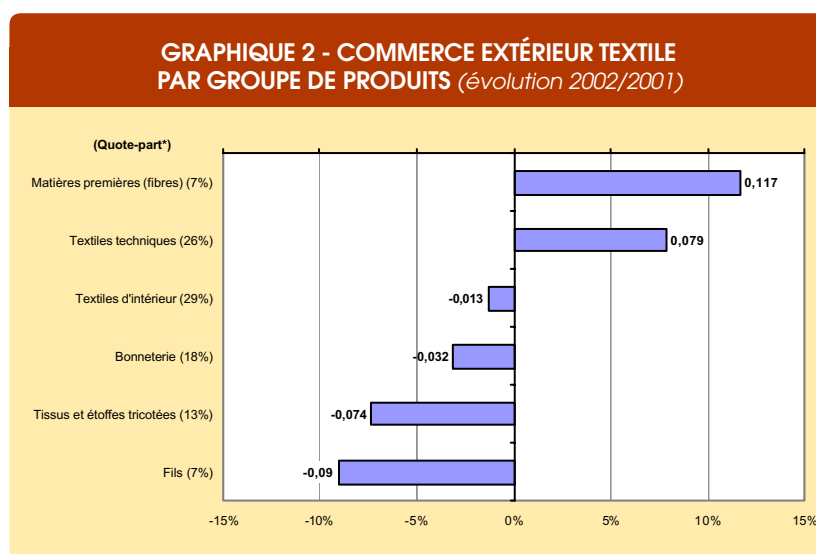
Parmi les segments d'application, seuls les textiles techniques ont pu enregistrer une hausse de leurs exportations. Si le textile d'intérieur a réussi à limiter la baisse des exportations, le textile d'habillement a dû faire face à une diminution plus importante des exportations. Le textile d'intérieur demeure bel et bien le principal produit d'exportation belge par excellence, principalement grâce au tapis.

Rentabilité en dessous du niveau espéré et investissements en veilleuse

La rentabilité nette sur fonds propres du secteur textile après impôt s'élevait en 2000 à 9,2 % par rapport à 5,2% en 1999. En 2001, la rentabilité nette sur fonds propres dans le secteur textile – sur base de données incomplètes (représentativité d'environ 80%) – a reculé jusqu'à 3,9%; ce qui est grandement insuffisant pour rémunérer le capital à risque. Vu la situation médiocre du marché, la hausse de certains éléments du prix de revient, dont les prix des matières premières, ne peut être complètement répercutée dans les prix de vente, ce qui pèse bien sûr sur la rentabilité.

Après une baisse de 17,1% en 2001, les investissements textiles ont continué à reculer en 2002 : -24,5% au cours des neuf premiers mois de 2002 par rapport à la même période en 2001. Les investissements textiles sont donc au plus bas. En 2000, les investissements textiles avaient encore augmenté de 13,3%. La rentabilité faible et les perspectives sombres en matière de demande expliquent principalement ce déclin.

* Quote-part = quote-part par groupe de produits dans les exportations textiles belges totales.



Perspectives 2003 : début hésitant, mais un meilleur deuxième semestre ?

L'activité textile belge dépend en grande partie du climat économique général. Dans la mesure où les prévisions pour le premier semestre 2003 restent relativement sombres, l'activité textile belge ne connaîtra aussi que peu d'amélioration.

Dans le segment important du textile d'intérieur, qui représente une petite moitié de la valeur ajoutée du secteur textile belge, on a pu entendre des échos favorables lors des deux importantes foires professionnelles internationales : Heimtextil (Francfort) et Domotex (Hanovre), qui se sont déroulées en janvier 2003. Il est évident que les nombreux efforts des fabricants belges de textile d'intérieur tant pour renouveler les collections que pour aiguiser les prix via des économies au niveau des coûts ont été fortement appréciés par les clients internationaux. Une relance de la demande devrait normalement se traduire par une meilleure activité chez nos fabricants belges. Les textiles techniques se maintiennent également.

Pourtant, un nouveau facteur risque de compromettre la relance. De mi-2002 au début 2003, l'euro a augmenté de quelque 20 % par rapport au dollar. Etant donné que dans le commerce textile international, le dollar est encore toujours une monnaie clé, cela signifie que les produits textiles belges qui sont exprimés en euro, deviendront beaucoup plus chers. De ce fait, la concurrence de l'Extrême-Orient augmentera sensiblement. En effet, des pays textiles, importants exportateurs, tels que la Chine et la Turquie, mais également de nombreux autres pays asiatiques tels que l'Indonésie, l'Inde, le Pakistan, Hong Kong, ... ont lié leur monnaie, de facto au non, au dollar affaibli.

Section rédigée par
Federgon, la fédération
des partenaires de l'emploi

LE TRAVAIL INTÉRIMAIRE

Héritière de l'Upedi, la Fédération des Entreprises de Travail Intérimaire, Federgon se présente désormais comme la Fédération des partenaires de l'emploi : les entreprises actives dans le domaine du placement et de l'outsourcing. Cette mutation a trouvé sa concrétisation dans l'élaboration d'une nouvelle structure. La Fédération des partenaires de l'emploi compte désormais cinq départements : «Intérim», «Recruitment Search & Selection», «Outplacement», «Bureaux de Projet et de Détachement» et «Interim Management». Les différents départements disposent d'une structure, d'un mode de fonctionnement et d'un programme d'action propre. Pour ce qui est du rapport d'activité 2002, nous ne disposons encore que de données relatives au travail intérimaire.

Malgré une certaine amélioration de la croissance trimestrielle tout au long de l'année, on n'aura pas connu, en 2002, la reprise économique tant désirée. La conjoncture économique est restée hésitante. La hausse du Produit Intérieur Brut a été limitée à + 0,7% et le volume de l'emploi en Belgique a diminué de 0,1%. Dans ce contexte, l'activité du secteur du travail intérimaire a relativement bien résisté même si, avec 129,2 millions d'heures prestées en Belgique en 2002, on doit constater un recul du volume total d'activité de -3,42% par rapport à 2001.

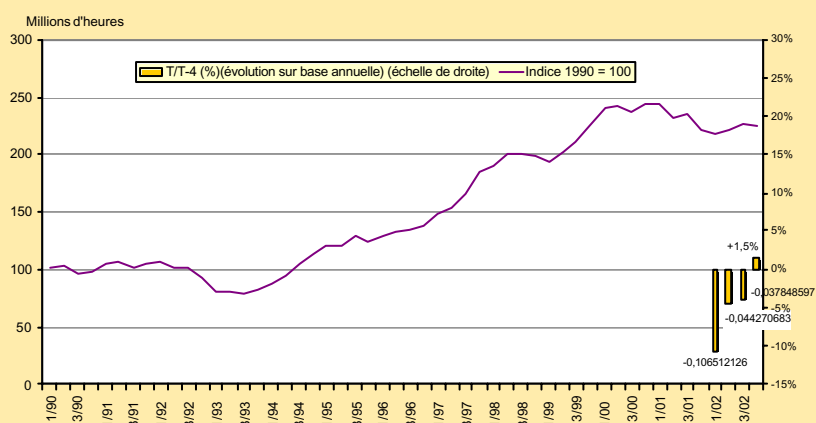
ACTIVITÉ DES ENTREPRISES DE TRAVAIL INTÉRIMAIRE EN WALLONIE EN 2002

En Wallonie, le secteur de l'intérim n'a pas échappé aux conséquences d'un contexte économique morose : le nombre d'heures prestées a diminué de -4,47% par rapport à 2001. Ce recul est la résultante d'une perte de -4,18% dans le segment des ouvriers et de -5,25% dans le segment des employés.

Le profil de cette croissance négative suit une évolution identique à celle de l'ensemble du secteur en Belgique. Ainsi, on observe une amélioration progressive des chiffres trimestriels sur base annuelle. Jusqu'au troisième trimestre inclus, la croissance est toutefois demeurée négative (-10,7% au premier trimestre, -4,4% au second et -3,8% au troisième trimestre).

Ce n'est qu'au quatrième trimestre qu'on a renoué avec des chiffres positifs : +1,5% par rapport à la même période de 2001.

ACTIVITÉ DES ENTREPRISES DE TRAVAIL INTÉRIMAIRE (évolution des chiffres trimestriels sur base annuelle)



Source : enquête auprès des membres de Federgon

CHIFFRES CLÉS DE L'INTÉRIM EN RÉGION WALLONNE EN 2002

- 32,9 millions d'heures d'intérim ont été prestées en 2002 (contre 34,5 millions en 2001), soit 25,5 % du nombre total d'heures prestées en Belgique.
- Le chiffre d'affaires du secteur de l'intérim en Région wallonne s'élève à 650,8 millions d'EUR.
- 80.835 personnes ont presté au moins une mission d'intérim sur l'année dans la Région, soit une stabilisation par rapport à 2001 où l'on comptait 81.467 intérimaires mis au travail sur l'année.
- On estime à 16.806 le nombre d'intérimaires mis au travail en moyenne par jour (équivalents temps plein). Ils représentent 1,88 % de l'emploi salarié wallon.
- Le secteur wallon de l'intérim compte 248 agences et occupe 1.108 travailleurs permanents.

L'INTÉRIM COMME FILIÈRE DE RECRUTEMENT ET D'ENGAGEMENT POUR LES ENTREPRISES WALLONNES

L'intérim est de plus en plus utilisé par les entreprises comme filière pour embaucher du personnel en fixe. Selon les dernières estimations disponibles, les employeurs wallons utilisent, en moyenne, plus d'une filière de recrutement pour engager du personnel en fixe. En Région wallonne, les employeurs utilisent l'intérim comme filière de recrutement pour pourvoir 12,5% de leurs postes vacants.

Parmi les filières de recrutement utilisées, une seule conduit à l'engagement d'un collaborateur. Pour 10,5% des postes pourvus en Wallonie, l'engagement effectif du candidat adéquat s'opère via la filière du travail intérimaire.

A noter également que l'efficacité de l'intérim est élevée en Région wallonne puisque dans 81% des cas, la recherche d'un candidat conduit à un engagement effectif via cette filière.

QUALITÉ DU TRAVAIL INTÉRIMAIRE : PERCEPTION ET RÉALITÉ

Federgon a commandité en 2002 une large enquête portant sur la qualité du travail intérimaire⁽¹⁾. Cette étude se penche non seulement sur la perception de l'intérim à l'extérieur – grand public et entreprises – mais également sur la perception et la satisfaction des principaux intéressés, les travailleurs intérimaires eux-mêmes. Un certain nombre d'enseignements tirés de cette étude méritent d'être soulignés:

- Le travail intérimaire est considéré, tant par les intérimaires eux-mêmes que par le grand public, comme une évidence en tant que filière pour trouver du travail.
- Si les motifs légaux de recours à l'intérim (remplacement, surcroît de travail) restent importants, le recrutement de personnel prend de plus en plus de poids.
- Le manque de sécurité d'emploi est cité par les trois groupes de répondants. Ce sentiment est contrebalancé par la perception des aspects liés à l'opportunité d'emplois qui est extrêmement positive sans distinction dans les trois groupes.
- La plus-value de l'intérim bénéficie d'une image positive tant interne qu'externe. Ainsi, le travail intérimaire est unanimement considéré comme une filière intéressante pour acquérir de l'expérience et trouver un emploi (fixe) et comme une référence positive lors de sollicitations.

(1) «Qualité du travail intérimaire - Perception et réalité», Idea Consult, Novembre 2002.

L'INTÉRIM COMME INSTRUMENT DE TRANSITION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Un deuxième volet de l'enquête citée plus haut concerne le profil des intérimaires et les caractéristiques de leurs mises à l'emploi. La disponibilité de chiffres régionaux permet d'obtenir une image plus précise des intérimaires mis au travail en Wallonie.

- 70% des intérimaires «wallons» sont des nouveaux venus. Ils sont entrés dans le circuit de l'intérim au cours de l'année de l'interview ou l'année précédente.
- Près de 40% des intérimaires wallons étaient au chômage avant leur dernière mission d'intérim.
- 43% des intérimaires wallons ont trouvé un emploi fixe à l'issue de leur dernière mission. Pour 59% d'entre eux, chez l'utilisateur (= l'entreprise où ils prestaient leur mission).
- Près d'1/5 des intérimaires wallons travaillent via l'intérim à titre complémentaire.

L'intérim est utilisé comme passerelle entre différents types de situations (non-)professionnelles: emploi, chômage, enseignement, formation, inactivité. En gérant une partie importante des entrées sur le marché du travail, les entreprises de travail intérimaire facilitent les transitions professionnelles et améliorent la fluidité du marché du travail. Le secteur de l'intérim est devenu en cela un opérateur essentiel de ce marché pour la population active.

SE DONNER LES MOYENS D'UN MARCHÉ DE L'EMPLOI PERFORMANT EN RÉGION WALLONNE

Le marché de l'emploi a tout récemment connu une réforme importante en Région wallonne. L'implémentation de la Convention n° 181 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative à la gestion mixte (privé/public) du marché du travail s'est traduite, en Wallonie, par le vote de 4 décrets au Parlement wallon en mars 2003. Ces décrets ont fait l'objet d'importantes discussions entre les partenaires politiques, sociaux et économiques en 2002.

En reconnaissant le rôle que les agences d'emploi privées peuvent jouer dans le bon fonctionnement du marché du travail, et en favorisant les collaborations entre le public et les agences d'emploi privées, les textes que le parlement a adoptés en mars 2003 marquent le point de départ d'un nouvel élan amorcé au cours de ces dernières années et qui rencontre le souhait des partenaires.

Collaborations en matière de formation

L'année 2002 aura été marquée, en Wallonie, par le développement des collaborations des entreprises de travail intérimaire avec le FOREm. L'alternance «module de formation – période d'intérim» permet de concilier les besoins des entreprises en matière de recrutement de main-d'œuvre compétente et ceux des chercheurs d'emploi en matière de recherche immédiate de travail. Cette approche porte ses fruits, les chiffres le montrent : malgré quelques difficultés locales et une faible conjoncture, cette approche réalise une moyenne de 70 % de mises à l'emploi dont 30 à 40 % d'emplois fixes. Le travail intérimaire peut ainsi être utilement mis à profit, non seulement pour rencontrer les besoins des investisseurs potentiels et des entreprises en main-d'œuvre qualifiée et expérimentée, mais aussi pour aider les chercheurs d'emploi dans leur quête d'insertion professionnelle. De semblables collaborations sont également organisées avec d'autres opérateurs, sectoriels et autres.

Collaborations en matière d'insertion

Des collaborations ont également été initiées avec le secteur de l'insertion socio-professionnelle. Ces initiatives visent, elles aussi, à rencontrer les demandes des entreprises en matière de main-d'œuvre qualifiée et les attentes de chercheurs d'emploi en quête d'intégration sur le marché du travail.

(2) «Les travailleurs intérimaires en Belgique : profil et caractéristiques de mise à l'emploi», Idea Consult, Mars 2003.

L'INDUSTRIE CHIMIQUE

Section rédigée par Fedichem Wallonie,
la fédération des industries chimiques

LE CONTEXTE CONJONCTUREL

Après le net repli conjoncturel intervenu en 2001, une reprise de l'économie mondiale s'est esquissee au cours du premier semestre de 2002, mais n'a pas été confirmée par la suite : l'effondrement des marchés boursiers et la menace d'une guerre en Irak ont ramené tous les indicateurs économiques à la baisse dès l'été 2002. La fin de la guerre permettra-t-elle à la confiance de revenir ? Rien n'est moins sûr.

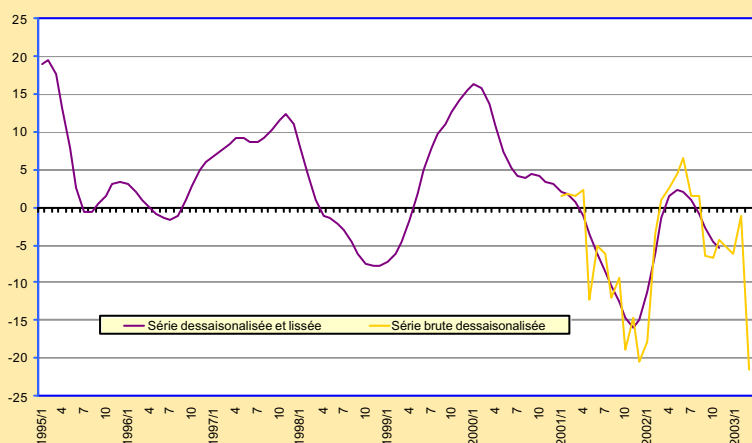
LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Sur l'ensemble de l'année, **le chiffre d'affaires** de l'industrie chimique belge s'est finalement établi à 44,5 milliards d'euros, soit une hausse de 5,1% par rapport à 2001. Etant donné qu'en 2002 le chiffre d'affaires de l'ensemble de l'industrie manufacturière a diminué de 3,6%, la part de l'industrie chimique s'est accrue et atteint maintenant 24,0%.

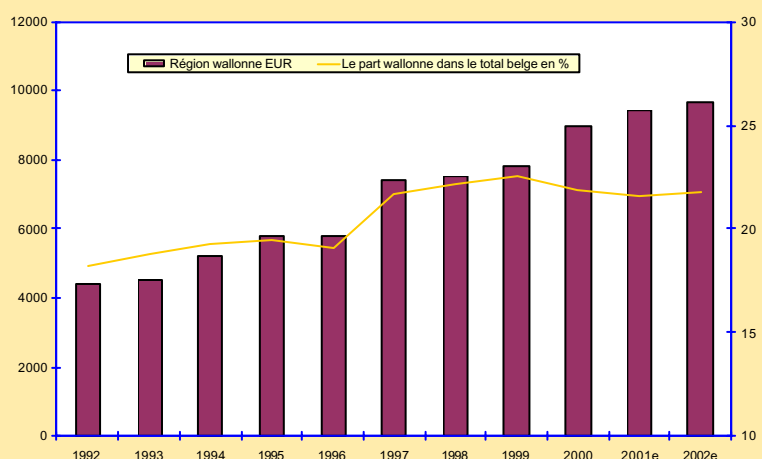
En Wallonie, d'après les estimations de Fedichem Wallonie, le chiffre

d'affaires de l'industrie chimique a augmenté de 2,0% en 2002 pour atteindre 9,7 milliards. La Wallonie représente ainsi 21,8% du total du chiffre d'affaires chimique belge. Au sein du chiffre d'affaires des industries manufacturières en Wallonie, l'industrie chimique représente 27,2%.

COURBES SYNTHÉTIQUES DE CONJONCTURE : INDUSTRIE CHIMIQUE EN BELGIQUE



LE CHIFFRE D'AFFAIRES EN WALLONIE



LE COMMERCE EXTERIEUR

En 2002, **les exportations** et **les importations** belges de produits chimiques ont augmenté et s'élèvent respectivement à 67,1 milliards d'euros et 56,2 milliards d'euros. La part des exportations en produits chimiques dans le total des exportations de la Belgique représente 29,5% ; pour les importations, cette part s'établit à 23,8%. Tous ces chiffres confirment l'orientation européenne, voire mondiale de notre industrie chimique.

Malgré la croissance plus importante des importations de produits chimiques (+37,7%) que des exportations

(+32,6%), le solde de la balance commerciale s'est encore accru, pour atteindre 10,9 milliards d'euros (contre 9,8 milliards d'euros en 2001). Il faut cependant noter que ces taux de croissance ont été fortement influencés, tant à l'importation qu'à l'exportation, par le démarrage d'un nouveau centre de distribution de produits pharmaceutiques en Flandre.

Les exportations wallonnes de produits chimiques ont augmenté de 3,5% par rapport à 2001 et représentent ainsi environ 24,5% du total des exportations de la région.

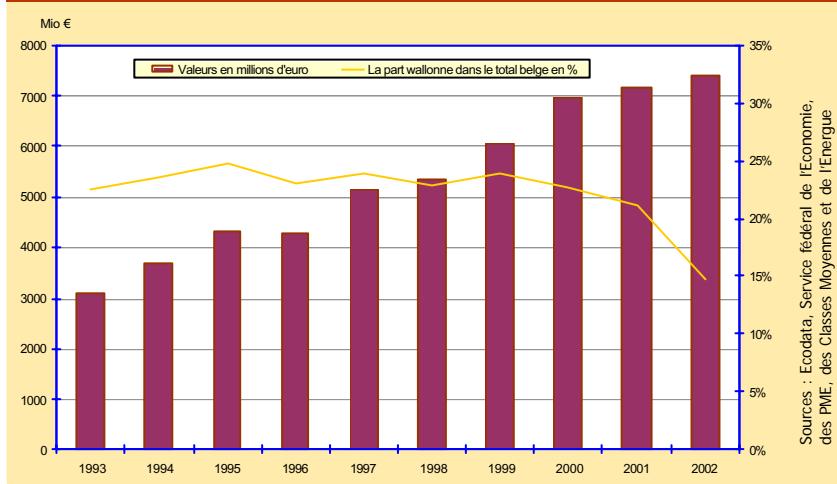
LES INVESTISSEMENTS ET LA R&D

En 2002, les nouveaux **investissements** dans l'industrie chimique belge se sont montés à €1,36 milliards, en diminution de 23,3% par rapport à 2001, traduisant clairement le pessimisme conjoncturel ambiant. Selon l'enquête de Banque Nationale Belge, 12,6% des investissements chimiques ont été réalisés en Wallonie.

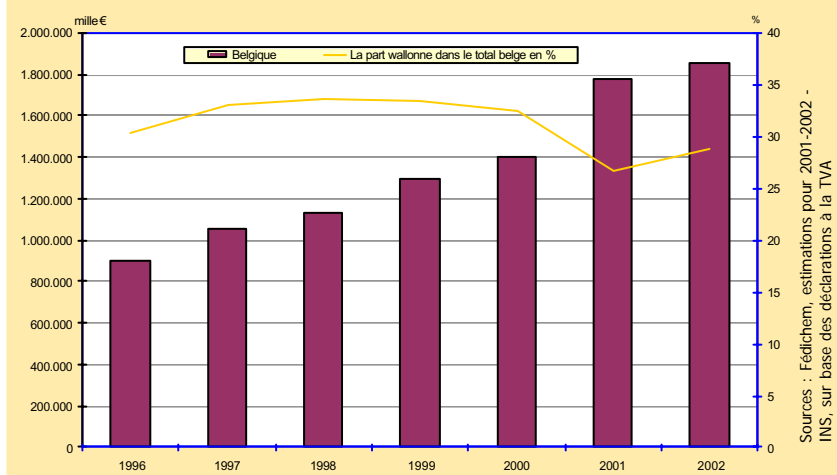
Les dépenses en **recherche et développement** de 2002 se sont élevées à 1,85 milliards d'euros (+4%). Il apparaît que la part «sciences de la vie», regroupant les secteurs de la pharmacie et de la biotechnologie, ne cesse d'augmenter.

En 2002, les dépenses R&D dans ces secteurs représentaient 68,4% des dépenses totales en R&D de l'industrie chimique. En 2002, le nombre approximatif de personnes actives en recherche et développement au sein de l'industrie chimique en Belgique s'est stabilisé à 8.500 employés. En Wallonie, les dépenses R&D se sont élevées à 534 millions d'euros en 2002, soit une augmentation de 11,9%. 29% du total des dépenses en R&D de la chimie belge a été réalisé en Wallonie.

LES EXPORTATIONS EN WALLONIE



LES DÉPENSES EN RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT EN WALLONIE

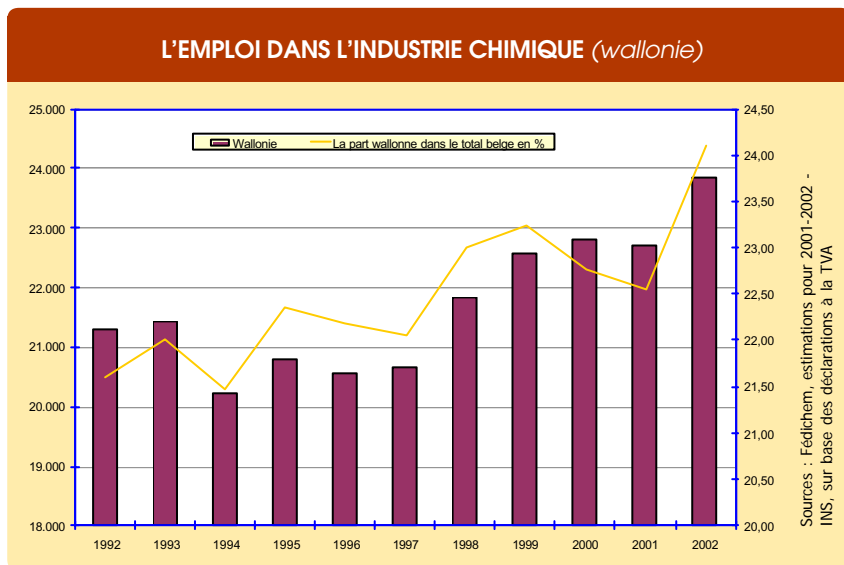


L'EMPLOI

La faiblesse du climat économique général a entraîné une diminution de **l'emploi** dans l'industrie chimique belge de 1,94% par rapport à 2001. Au 30 juin 2002, il s'élevait à 98.873 travailleurs.

Ce sont dans les secteurs de la «Chimie de base» et de la «Transformation», que le nombre de travailleurs a diminué le plus, respectivement de 7,5% et de 5,4%. Les secteurs de la «Parachimie» et du «Négoce» par contre, enregistrent une augmentation de respectivement 1,7% et de 4,4%.

Malgré la baisse générale de conjoncture enregistrée l'année passée, l'industrie chimique wallonne s'est remarquablement bien défendue en terme d'emploi et a même réalisé un accroissement de 5% de ses effectifs, pour atteindre 23.841 travailleurs. Près d'un quart de l'emploi du secteur chimique belge (24,1%) est situé en Wallonie.



Section rédigée par Fetra,
la fédération des industries
transformatrices de papier
et de cartons

LA TRANSFORMATION DU PAPIER ET DU CARTON

Contrairement au rétablissement de la croissance au cours du second semestre 2002, la situation économique dans le monde en 2002 s'est dans l'ensemble caractérisée par une incertitude accrue et par une détérioration progressive de la confiance, tant des entreprises que des consommateurs. Bien que les premiers mois de l'année aient affiché quelques signes encourageants de reprise, la croissance s'est toutefois poursuivie avec lenteur.

La reprise conjoncturelle hésitante dans les principaux pays européens et aux Etats-Unis a naturellement influencé l'activité économique en Belgique. La croissance du PIB (0,7%) n'a pas dépassé celle de l'année précédente. Mais, dans l'ensemble les résultats enregistrés par la Belgique ont été meilleurs que ceux des pays limitrophes.

Le taux d'inflation a, quant à lui, été inférieur à celui de l'année dernière : 1,6% en 2002 contre 2,4% en 2001.

Le volume des investissements a connu une baisse importante de l'ordre de 3,8% vu l'absence de reprise de la demande finale qui a ainsi conduit les entreprises à revoir leurs capacités de production.

La consommation privée, bien que moins dynamique qu'auparavant, s'est - comparativement aux autres pays européens - relativement bien maintenue au cours de cette année 2002 en affichant une croissance moyenne en volume de 1,1%.

Quant aux exportations de biens et de services, elles affichent pour l'ensemble de l'année une diminution en volume de 1,00%.

**TABEAU 1 : ÉVOLUTION DE LA CROISSANCE D'UN CERTAIN
NOMBRE D'INDICATEURS MACRO-ÉCONOMIQUES EN BELGIQUE**
(% de variation par rapport à l'année précédente)

	2000	2001	2002 (1) (e)			2003 (1) (e)	
	BNB (2)	BNB (2)	BNB	CE	OCDE	CE	OCDE
Consommation privée	3,4	0,9	0,6	0,8	0,6	1,9	1,9
Exportations de biens & services	8,2	1,1	-1,0	-0,6	-0,8	4,6	5,1
Investissements des entreprises	5,5	2,9	-3,8	-3,9	-2,8	2,5	2,0
P.I.B.	3,7	0,8	0,7	0,7	0,7	2,0	2,1

Source : BNB -
Rapport «Synthèse des prévisions»

(1) Les estimations pour 2002 et 2003 des institutions respectives datent : OCDE 12/02, CE 11/02, BNB 02/03

(2) Institut des Comptes Nationaux (CN), BNB, Ministère des Affaires Economiques (MAE), Ministère de l'Emploi et du Travail, CE, OCDE

(e) estimation

L'analyse trimestrielle de l'année 2002 confirme un redressement ainsi qu'une légère croissance de l'économie nationale au cours des trois premiers trimestres de l'année.

Les prévisions ayant trait au quatrième trimestre 2002 sont quant à elles plus optimistes en annonçant une croissance de 1,6% (cfr tableau 2).

La courbe de conjoncture pour le secteur de la transformation du papier et du carton s'est redressée dès les premiers mois de l'année sans pour cela revenir à un seuil positif. Les évolutions ont été par la suite très fluctuantes, tout en restant négatives.

L'indice du chiffre d'affaires calculé sur base des déclarations mensuelles à la TVA connaît une tendance positive.

Au cours des huit premiers mois de l'année, le chiffre d'affaires pour l'ensemble des industries s'est accru en moyenne de 3,2% par rapport à l'année dernière.

Pour le secteur de la transformation du papier et du carton, il se présente comme suit ⁽¹⁾ :

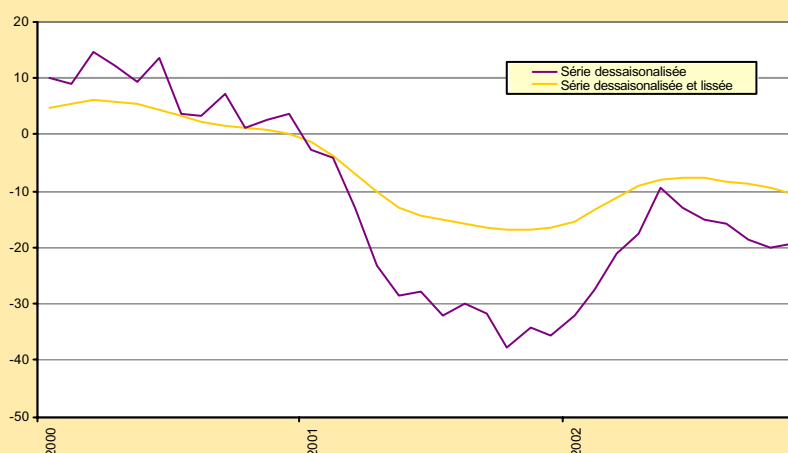
TABLEAU 2 : PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (PIB) DE LA BELGIQUE
Millions d'euros, par rapport aux prix de 1995 (dessaïsonné)

	2001	2002	Evolution (%)
1er trimestre	58.544	58.380*	-0,3*
2e trimestre	58.349	58.625*	0,5*
3e trimestre	58.334	58.886*	0,9*
4e trimestre	58.066		1,6**

(*) Chiffres provisoires (**) Estimation «Flash»

Source : BNB -
Rapport «Synthèse des prévisions»

**GRAPHIQUE 1 : COURBE DE CONJONCTURE -
TRANSFORMATION DU PAPIER ET CARTON**



Source : BNB - Enquête de conjoncture

**TABLEAU 3 : CHIFFRE D'AFFAIRES DANS L'INDUSTRIE BELGE
DE LA TRANSFORMATION DE PAPIER ET CARTON**

	2001	2002	Evolution en % 2002/2001
1er trimestre	735.366	828.112	+ 12,61
2e trimestre.	732.177	698.018	- 4,66
3e trimestre.	650.175	768.283	+ 18,16
4e trimestre.	670.286	829.382*	+ 23,73
Total	2.788.004	3.123.795	+ 12,04

(*) Chiffres provisoires

Source : INS - Déclarations à la TVA

⁽¹⁾ Ces données sont à prendre avec beaucoup de circonspection en raison de la modification de la déclaration et des références de base

Quant au degré d'utilisation de la capacité de production, le secteur de la transformation du papier et du carton affiche un net redressement de l'occupation des machines dès le second trimestre de l'année 2002. La moyenne annuelle est de 79,3% contre 73,7% en 2001.

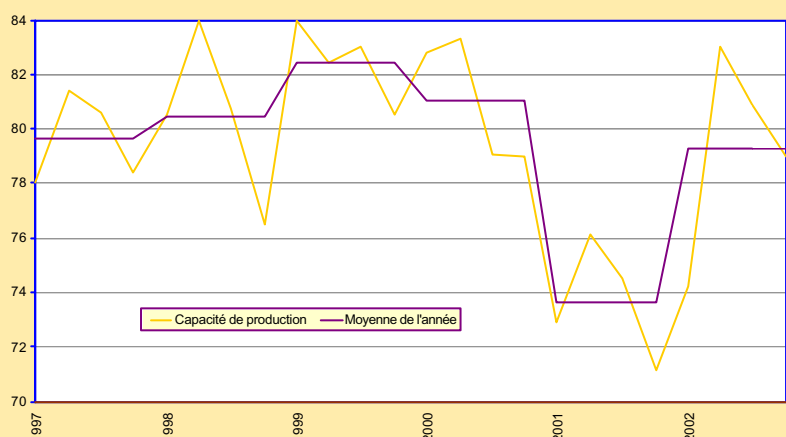
Selon les déclarations à la TVA, les dépenses inhérentes aux investissements ont diminué de 12,5 % pour les trois trimestres de l'année comparativement à la même période de l'année précédente.

L'amélioration de la conjoncture, conformément à la courbe de conjoncture dressée par la Banque Nationale (voir graphique 1), ne s'exprime pas par une augmentation des investissements mais bien par une diminution de ceux-ci.

D'autre part, les chiffres émanant des déclarations à la TVA doivent être interprétés avec prudence suite aux modifications intervenues dans lesdites déclarations (nouvelle répartition des activités et modification de la base de référence).

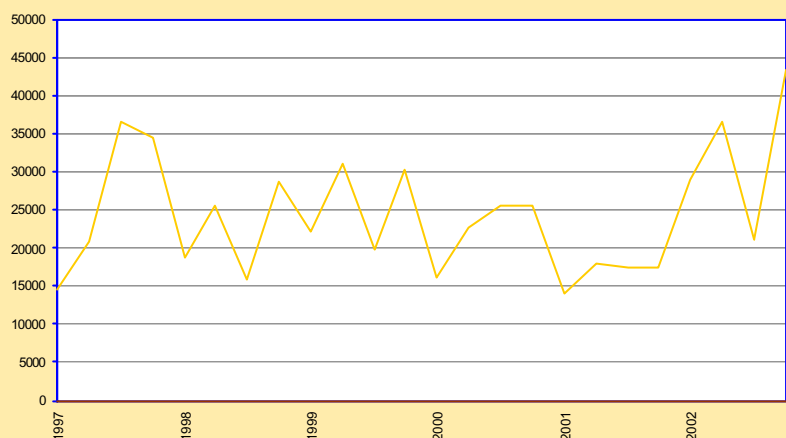
Les exportations ont connu au cours des six premiers mois de l'année une croissance accélérée. Elle s'était temporairement ralentie en parallèle à l'incertitude croissante, avant de reprendre sa progression : +2,0% pour le 1er trimestre 2002 par rapport à celui de l'année précédente, +6,9% pour le second trimestre, +5,0% en août 2002, +8,2% pour le mois de septembre.

GRAPHIQUE 2 : OCCUPATION DES MACHINES



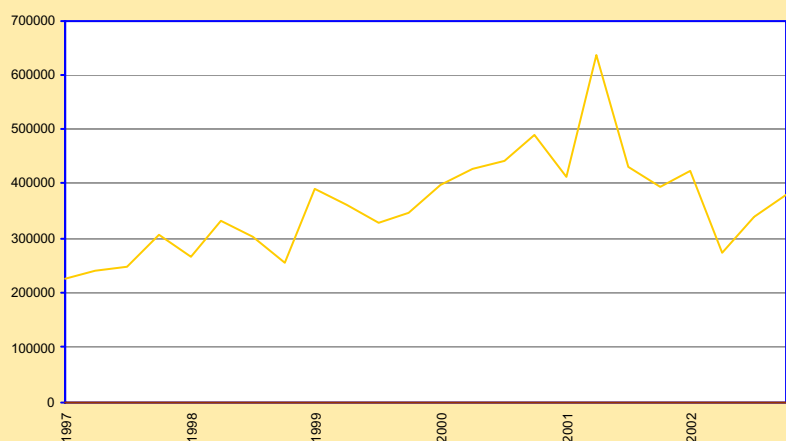
Source : BNB – Enquête de conjoncture

GRAPHIQUE 3 : INVESTISSEMENTS DANS L'INDUSTRIE BELGE DE LA TRANSFORMATION DU PAPIER ET DU CARTON



Source : INS - Déclarations à la TVA

GRAPHIQUE 4 : EXPORTATION DANS LA TRANSFORMATION DU PAPIER ET CARTON



Source : INS - Déclarations à la TVA

L'évolution dans les industries papetières et graphiques ne se présente pas de manière homogène au début de l'année 2002. Le niveau d'activité est à la fois satisfaisant pour certains, morose pour d'autres.

Les prix fluctuent constamment tant sur le marché des vieux papiers et cartons que sur celui des papiers et cartons destinés aux industries du secteur.

Les hausses de prix que laissait entrevoir la diminution des stocks à la fin de 2001 s'avèrent incontournables au cours du second semestre de l'année, avec des augmentations de prix allant de 6 à 8 % (le papier pour ondulé a ainsi pu enregistrer des majorations de 40,00 à 50,00 euros la tonne, le GD et le GC de 50,00 à 60,00 euros la tonne, ...)

L'année 2002 se solde par des résultats mitigés et les perspectives qui s'ouvrent à l'industrie papetière restent soumises à de nombreux impondérables. Il reste difficile d'établir des pronostics marquants car l'évolution du secteur reste étroitement liée à la conjoncture économique globale, si bien que toute prévision demeure par conséquent risquée.

Section rédigée par Fevia
Wallonie, l'aile régionale
wallonne de la fédération
de l'industrie alimentaire

L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE

L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE TIENT BON

L'Industrie alimentaire belge tient bon ...

Depuis le quatrième trimestre 2001, le moteur de l'industrie alimentaire belge est passé à une vitesse inférieure. Mais, comparée à d'autres secteurs, l'industrie alimentaire semble bien tenir bon en cette période de basse conjoncture.

Au cours de l'année 2002, la production sur base annuelle s'est encore accrue de 2,9% et le chiffre d'affaires a augmenté de 1,9%. Les exportations, viandes fraîches, congelées ou réfrigérées non comprises, ont progressé de 1,8% (de 0,3% viandes comprises)

Ce sont de maigres résultats comparés aux prestations de 2001 et 2000. Grâce à ses trois premiers trimestres florissants, l'année 2001 a en effet connu une augmentation de la production de 4%, une croissance de 5,6% du chiffre d'affaires et de 7,4% des exportations.

Mais ce sont toutefois encore des taux élevés comparativement à l'industrie manufacturière qui enregistre les taux suivants : production -0,86% et chiffre d'affaires -4,8%.

Ce sont aussi de bonnes prestations comparées à l'industrie alimentaire des autres pays européens (voir Tableau 1 page suivante). Entre 1996 et 2002 l'industrie alimentaire belge a enregistré une croissance de production moyenne de 2,7% par rapport à la moyenne des 15 de l'UE qui était de 1,4%.

... mais la rentabilité est faible

La rentabilité des trois dernières années (1999-2000-2001) s'élève à 6,2%. La rémunération du risque industriel est donc particulièrement basse comparée au rendement d'une obligation d'état sur 10 ans qui est lui de 5,2%.

GRAPHIQUE 1 : ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DANS L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE

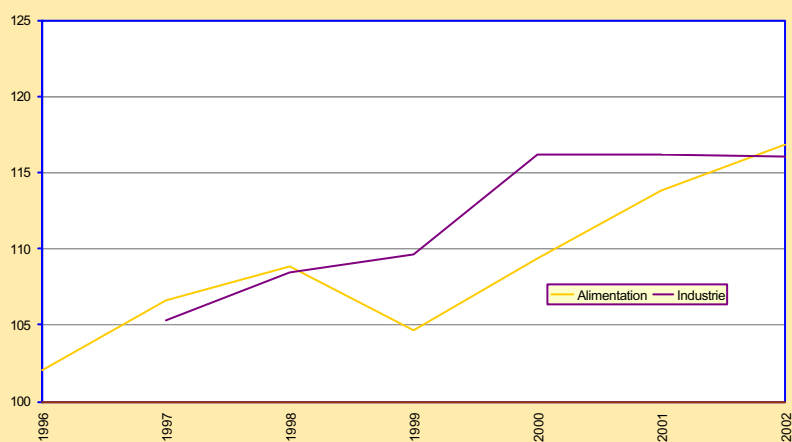


TABLEAU 1 : ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE EUROPÉENNE

en %	EU-15	Zone Euro	Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas
1996	1,0	0,9	4,6	1,5	1,7	2,5
1997	3,0	3,2	4,5	1,6	3,2	-0,3
1998	0,7	1,1	2,2	-1,0	1,1	-0,4
1999	1,5	2,1	-3,9	2,7	1,8	1,9
2000	1,2	1,7	4,6	2,0	-0,3	2,1
2001	0,8	0,8	4,0	-0,5	0,6	1,9
2002	1,8	1,7	2,9	1,4	1,4	0,0
Moyenne	1,4	1,6	2,7	1,1	1,4	1,1

Source : Commission consultative spéciale de l'Alimentation (CCE) sur base Eurostat + INS

Les perspectives pour 2002 ne sont pas meilleures. Les prix à la production sont soumis à une forte pression à la baisse. En moyenne pour les 12 mois de 2002, les prix intérieurs n'augmentent que de 1,1% par rapport à une croissance de 4,4% en 2001. L'évolution des prix à l'étranger est même négative : -2,7%

Peu d'optimisme

Les marges bénéficiaires sont petites et ont un effet négatif sur les efforts d'investissements. Sur base annuelle, ces derniers diminuent de 2,5%.

L'enquête de conjoncture effectuée début 2003 par FEVIA démontre que les prévisions des industriels alimentaires sont peu porteuses d'espoir pour les prochains mois.

L'optimisme des entreprises a fortement régressé au cours des deux derniers trimestres.

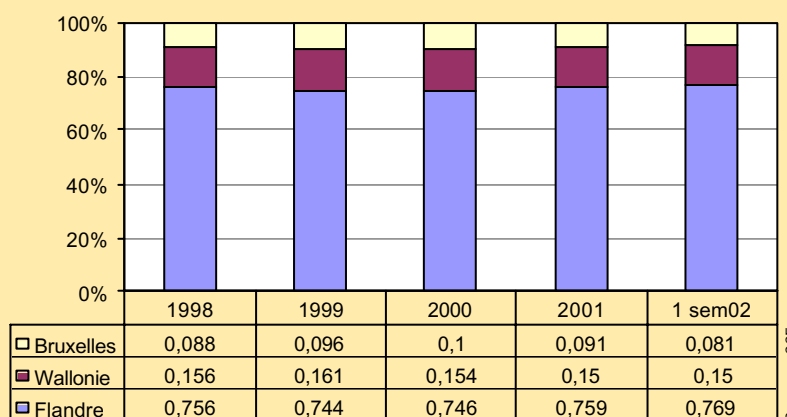
QUELQUES DONNÉES RÉGIONALES

Parts relatives des régions par indicateur économique

La part de l'industrie alimentaire wallonne s'est stabilisée en 2001 et début 2002 à environ 15% des exportations alimentaires belges.

Elles représentent 41 % du chiffre d'affaires des entreprises wallonnes du secteur.

Elles sont surtout orientées vers l'Europe des 15 (85 %) mais avec une croissance ces dernières années vers le reste du monde.

GRAPHIQUE 2 : RÉPARTITION RÉGIONALE DES EXPORTATIONS DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE


Source : CCE

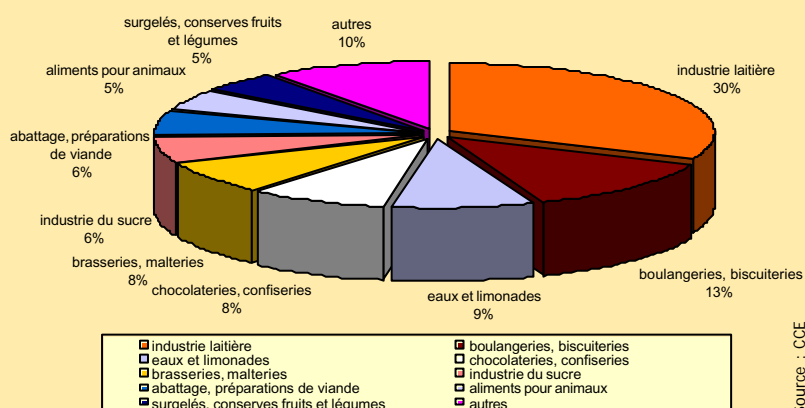
TABLEAU 2 - INDUSTRIE ALIMENTAIRE : PART RELATIVE DES RÉGIONS
 (en millions d'euros)

En millions d'euros	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Royaume
CA en 2001 (y compris tabac)	20.243,5 75,9%	4.473,0 16,8%	1.965,4 7,4%	26.681,9 100,0%
Investissements en 2001 (y compris tabac)	686,7 72,5%	219,2 23,1%	41,6 4,4%	947,5 100,0%
V.A. en 2000	3.929,4 69,5%	1.212,2 21,4%	510,3 9,0%	5.651,9 100,0%
Emploi en 2001	62.039 71,3%	19.772 22,7%	5.144 5,9%	86.955 100,0%
Nombre d'établissements en 2001	4.184 66,1%	1.746 27,6%	404 6,4%	6.334 100,0%
Production :				
1998/1997	+2,6%	-0,4%	-0,4%	+2,2%
1999/1998	-4,3%	-1,1%	0,7%	-3,9%
2000/1999	+5,8%	+0,8%	-6,0%	+4,6%
2001/2000	+4,2%	+4,1%	-4,8%	+4,1%

Source : Commission consultative spéciale de l'Alimentation (CCE) sur base INS, TVA, INC

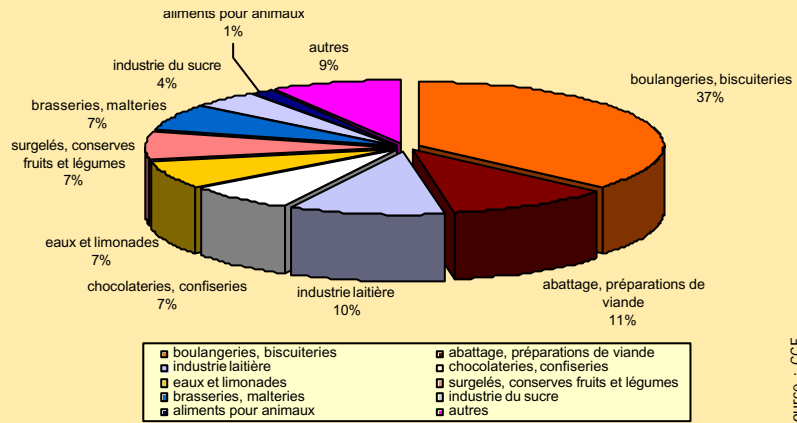
Répartition par sous-secteurs en Wallonie

Selon le CA en 2001 :

GRAPHIQUE 3 : CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE WALLONNE PAR SOUS-SECTEUR EN 2001


Selon l'emploi :

GRAPHIQUE 4 : RÉPARTITION DE L'EMPLOI DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE WALLONNE PAR SOUS-SECTEUR EN 2001



Source : CCE

Section rédigée par
la FIV, la fédération
de l'industrie verrière

L'INDUSTRIE DU VERRE

1. EVOLUTION ET CARACTÉRISTIQUES DU SECTEUR

Un secteur très exposé à la concurrence. Un secteur qui continue à beaucoup investir

L'activité verrière **représente aujourd'hui** en Belgique :

- \pm 10.500 personnes;
- plus d' 1,5 million de tonnes de verre fondu;
- un chiffre d'affaires de plus de 2 milliards d'euros;
- et une valeur ajoutée de quelque 750 millions d'euros.

Son **orientation exportatrice** et l'importance de sa contribution à la balance commerciale de la Belgique sont des constantes dans l'industrie du verre. Multipliées par trois en vingt ans, ses exportations dégagent chaque année un solde positif important : il a atteint 791 millions d'euros en 2002, année marquée par ailleurs par un maximum historique de la valeur des produits verriers exportés : plus de 2 milliards d'euros.

Dans tous les autres pays européens, la production est quasi équivalente à la consommation de verre.

En Belgique, il en va tout autrement :

- le secteur du **verre plat y taille la part du lion** alors que dans la plupart des autres pays, c'est le secteur du verre creux qui occupe la plus grande place ;
- la **production nationale a atteint plus du triple de la consommation intérieure** ;
- la place que le secteur occupe dans le **commerce extérieur** (\pm 1 %) est trois fois plus importante que celle qu'il occupe dans le produit national ou la population active (\pm 0,30 %) ;
- le marché est **beaucoup plus ouvert** que celui de ses concurrents directs : on importe un volume équivalent à près de 70% de la production belge.

Le secteur du verre figure dès lors parmi les secteurs les plus exposés à la concurrence. D'où **l'absolue nécessité pour le secteur de rester compétitif** par rapport à ces concurrents directs puisqu'il doit exporter un volume supérieur à sa propre production. La pression sur les prix est constante et, pour assurer sa survie, il lui faut innover sans cesse en mettant au point des produits à plus haute valeur ajoutée et en élargissant tant les usages que les applications du verre.

Le secteur consacre d'importants **investissements** (13% en moyenne de la valeur ajoutée du secteur) afin de se doter d'outils de production à la pointe du progrès et d'enregistrer les gains de productivité rendus indispensables par une concurrence qui n'a cessé de se renforcer. Ces investissements, couplés à un effort soutenu de recherche et de développement, ont également abouti à un élargissement sans précédent d'une gamme de produits de haute qualité répondant aux besoins les plus diversifiés dans les domaines du bâtiment, de l'automobile, de

l'équipement ménager et de l'art de la table, du renforcement des matières plastiques, de la protection de l'environnement, de l'informatique, de l'isolation thermique comme acoustique... pour n'en citer que les principaux.

Les Affiliés à la F.I.V. ont consacré, en moyenne, quelque 98 millions d'euros à leurs investissements au cours des 3 dernières années.

Le poids de la transformation et des produits à usage industriel dans l'ensemble du secteur n'a cessé d'augmenter au fil des ans. Deux exemples :

- La valeur de la production d'articles en verre plat transformé atteint aujourd'hui près du double de celle du verre plat de base ;
- La part du secteur des verres à usage technique ou industriel, quasi inexistante au début des années 60, dépasse aujourd'hui quelque 15% de la production et 30% de la valeur des exportations.

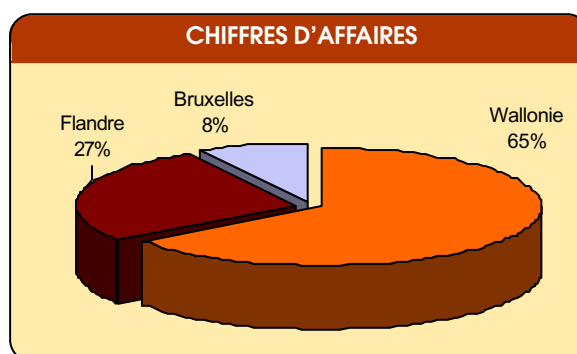
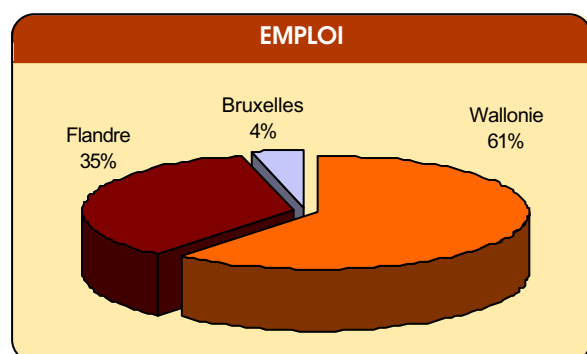
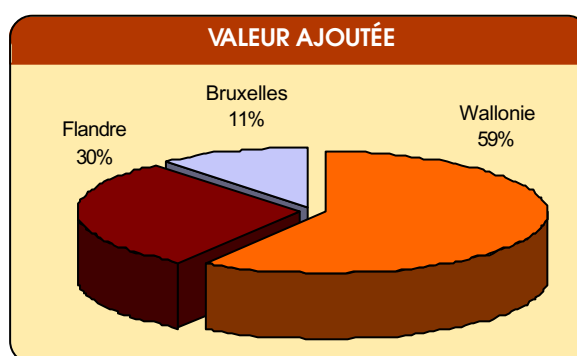
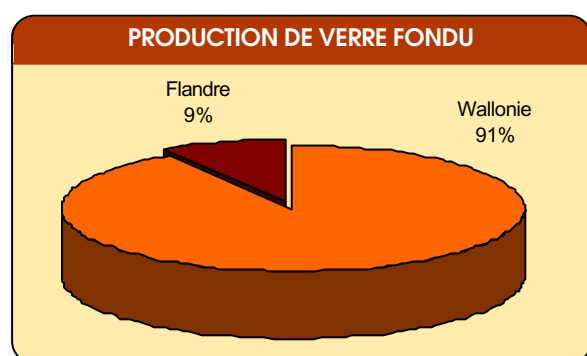
Un secteur important pour la Wallonie

L'industrie verrière continue à faire partie des 20 secteurs d'activité dominant l'économie wallonne.

Le secteur y dispose d'indices de spécialisation élevés pour la plupart des variables.

La part du verre dans la valeur ajoutée de la Wallonie est estimée à 1,7 % contre 0,3 pour le Royaume. Celle qu'il occupe dans l'emploi wallon est de quelque 2% au lieu de 0,28 pour la nation. Quant à sa place dans la valeur des exportations wallonnes, elle est de 4%, contre 1% pour le Royaume.

La place qu'occupe la Wallonie dans le secteur va de 59% pour la valeur ajoutée à 91% pour le volume de verre fondu. C'est d'autre part en Wallonie que se trouve la plus grosse implantation verrière de verre plat au monde.



Les performances à l'exportation du secteur verrier wallon ne sont plus à démontrer. Le float et les fibres de verre figurent d'ailleurs parmi les 10 produits les plus exportés de Wallonie.

2. L'ANNÉE 2002

Pas si mauvaise

L'année 2002 restera une année tout à fait ordinaire pour le secteur verrier dont la valeur de la courbe synthétique de conjoncture, négative depuis le début de 2001, avait pourtant légèrement remonté en cours d'année, tout en restant dans le rouge.

Deux sujets de satisfaction cependant : les records historiques enregistrés en matière de tonnage de verre fondu et de valeur des exportations.

Le taux moyen d'utilisation des capacités de production qui était encore de l'ordre de 88% fin 2000, était descendu en dessous de 84% début 2002. Il était remonté aux alentours de 86% au milieu de l'année 2002 pour retomber à quelque 82% début 2003.

Les perspectives pour 2003 ne permettent dès lors pas d'espérer retrouver de nouveaux records et bon nombre de producteurs adaptent leur volume de production en fonction de la demande (réparation anticipée de certains fours, arrêt de certains fours...).

Les chiffres clé du secteur

Les situations vécues par les différentes branches se sont présentées de façon fort différentes.

La branche du verre plat a dépassé son précédent record de production datant de 2000.

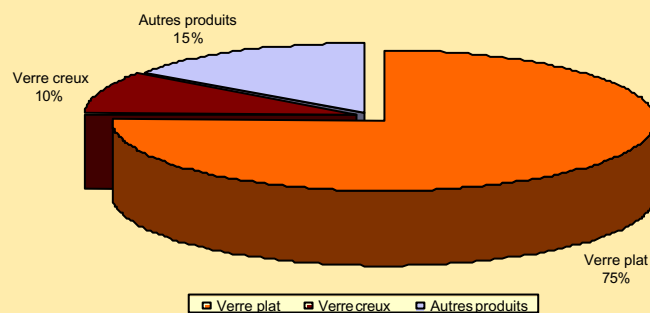
Les produits à destination industrielle sont par contre restés en deçà de leur maximum historique de 1995 tandis que la part du verre creux passait, quant à elle, de 8 à près de 10% dans le total de la production verrière entre 2000 et 2002 après avoir atteint 22% en 1998.

	2000	2001	2002	Evolution en % 2002/2001
Production (milliers de tonnes)	1.519	1.402	1.586	+ 13,12
Chiffre d'affaires (milliers d'euros)	2.365	2.216	2.250	+ 1,53
Exportations (milliers de tonnes)	2.144	2.350	2.536	+ 7,91
Balance commerciale totale (milliers d'euros)	752	739	791	+ 7,04
Consommation (milliers de tonnes)	829	658	707	+ 7,45
Emploi	10.982	10.871	10.492	- 3,49
Valeur ajoutée (milliers d'euros)	786	730	n.c.	n.c

En 2002, chaque jour calendrier, on a :

- importé 3.036 tonnes;
- produit 4.345 tonnes;
- exporté 5.444 tonnes;
- et consommé 1.937 tonnes de verre.

RÉPARTITION DE LA PRODUCTION VERRIÈRE PAR SECTEURS EN 2002



Section rédigée par le
Groupement de la Sidérurgie

L'INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE

Progressant en 2002 de plus de 50 millions de tonnes par rapport à 2001 – soit environ cinq fois la production annuelle de la Belgique –, la production mondiale d'acier brut a, avec 902 millions de tonnes, atteint un nouveau sommet historique. Il résulte principalement de l'extraordinaire expansion, supérieure à 20%, enregistrée en Chine. En l'espace de quelques années, l'activité s'est sensiblement développée en Asie (hors Japon), en CEI et dans une moindre mesure en Amérique du Sud.

En UE15, la production 2002 s'est maintenue à son niveau de 2001 reflétant ainsi le manque de tonus de la croissance. La progression en Belgique, de 5,4% conduisant à 11,3 millions de tonnes d'acier brut, s'explique par les arrêts techniques ayant freiné l'année 2001. Le recul - à 6,8 millions de tonnes - de près de 5% enregistré en Wallonie découle principalement de l'arrêt du haut-fourneau à Clabecq.

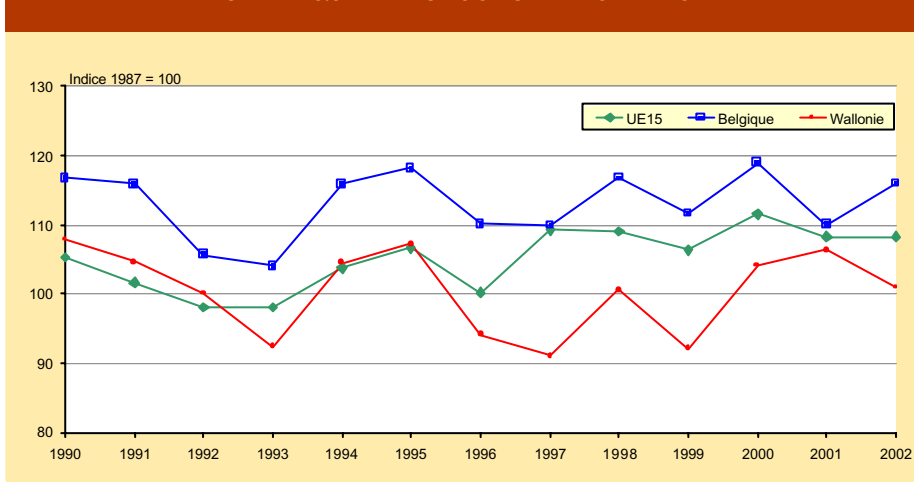
La production d'acier inoxydable, réalisée en partie à Charleroi, a progressé en 2002. Elle pourrait encore largement s'accroître à l'avenir si les décisions relatives au développement d'une aciérie à Carlam se concrétisaient et que Charleroi devenait le pôle inox du groupe Arcelor.

Contrairement aux prévisions initiales, la demande en UE15 – marché naturel pour la sidérurgie belge et wallonne – est

restée maussade en 2002. Le léger redressement enregistré au deuxième trimestre n'a pas eu de suite et tout le second semestre s'est caractérisé par des mouvements mous et indécis. Dans ce contexte, l'élément positif aura été le relèvement progressif des prix engagé à partir du deuxième trimestre alors qu'ils étaient tombés fin 2001/début 2002 à des niveaux extrêmement dégradés. Parmi les facteurs à la base de ce revirement figurent la vitalité du marché chinois atténuant ainsi la pression des importations chez nous, le meilleur équilibre offre/demande, l'adéquation des stocks et la flambée des prix aux Etats-Unis interrompue vers la fin 2002.

Au niveau des échanges internationaux, l'année 2002 s'est caractérisée par une multitude de démarches politiques pour tenter, via des exemptions, de réduire l'impact des mesures protectionnistes instaurées aux Etats-Unis. En raison de leurs effets de contagion, il a fallu renforcer dans toutes les instances idoines (Commission européenne, OMC, OCDE), la vigilance afin de sauvegarder les intérêts des producteurs de l'UE15.

GRAPHIQUE 1 : PRODUCTION D'ACIER BRUT



Par ailleurs, une étape décisive dans le processus d'unification progressive du continent européen a été franchie en décembre 2002 par la conclusion des négociations d'adhésion avec dix pays candidats qui en 2004 viendront vraisemblablement rejoindre l'Union. Pour conforter leur intégration, il est indispensable qu'ils endossent au plus vite l'acquis communautaire. Ceci est particulièrement important

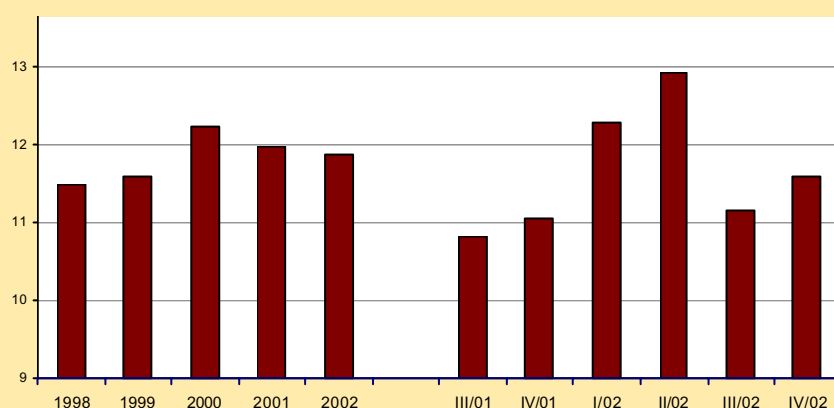
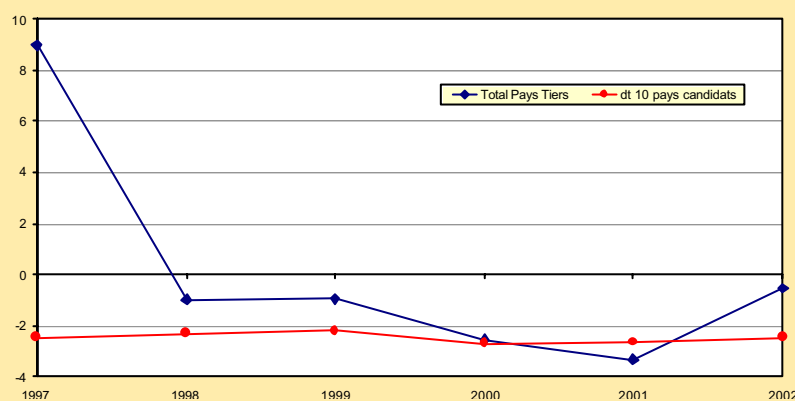
pour notre secteur étant donné que plusieurs parmi eux disposent d'une industrie sidérurgique importante mais dans l'ensemble insuffisamment restructurée.

Grâce à ces efforts, le solde global des échanges d'acier de l'UE15 s'est amélioré en 2002 tout en restant négatif ; à l'égard des pays candidats à l'adhésion, il demeure largement déficitaire. Le fléchissement du cours du dollar face à l'euro, la modération attendue des achats chinois et la morosité persistante de la conjoncture en UE n'autorisent pas le moindre relâchement.

En ce début 2003, l'économie mondiale reste en proie à un climat d'incertitude qui assombrit les perspectives de relance. Les hésitations de la conjoncture américaine, la morosité des économies allemande et japonaise, l'évolution du cours du dollar, de même que les tensions au Moyen-Orient et ailleurs sont autant d'hypothèques qu'il y aurait lieu de voir levées.

Pour l'année 2003, la sidérurgie belge est prudemment optimiste pour autant que le climat social soit favora-

ble et que l'évolution des coûts de production puisse être maîtrisée. Les autorités politiques à tous les niveaux doivent veiller à renforcer le pilier économique en créant un climat propice pour l'activité des entreprises, notamment par la poursuite de la réduction des charges et en faisant preuve de réalisme dans la concrétisation des engagements Kyoto. Elles devraient également veiller à activer une politique de transport orientée vers des alternatives au trafic routier, notamment par la création d'une véritable Europe ferroviaire.

GRAPHIQUE 2 : CONSOMMATION APPARENTE D'ACIER EN UE15 (Mt/m)

GRAPHIQUE 3 : ÉVOLUTION DU SOLDE COMMERCIAL ACIER DE L'UE15 (Mt/m)


**La rédaction de ce rapport
a été achevée le 23 mai 2003.**

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :

Didier PAQUOT (didier.paquot@uwe.be)

Cécile CODDENS (cecile.coddens@uwe.be)

Département économique de l'UWE

Tél. 010/47.19.44